



UTOPIES®



## Diagnostic agricole



Fair[e] ici | 334 Route de Montmay l'Etang, 69430 Quincié en Beaujolais – 06 24 73 17 85 – lecomte@faireici.com  
 EURL VLC – Vincent Lecomte Conseil au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS Villefranche-Tarare sous le N°850 013 897 00010  
 La marque FAIR[E]ICI est membre du 1% for the Planet et à ce titre reverse 1% de son chiffre d'affaires à des associations environnementales

## Diagnostic agricole



UTOPIES®



### Rappels des objectifs du travail de diagnostic :

- ✓ Disposer d'une première approche du fonctionnement et des perspectives de l'ensemble des exploitations agricoles.
- ✓ Apporter à la CCO une connaissance fine de l'agriculture locale en partageant sur les projets et les évolutions à venir.
- ✓ Pré-identifier les enjeux agricoles et les secteurs supports de ces enjeux.
- ✓ Servir de base à la constitution d'un observatoire agricole.

### Méthodologie :

- ✓ Diagnostic agricole :
  - Enquêtes auprès des exploitants agricoles du territoire pour compléter la connaissance des structures agricoles et foncières, et recenser les projets, besoins, difficultés des exploitations.
  - Echanges avec les structures accompagnant l'activité agricole (FAI, AFP, SAFER...)
  - Mobilisation de connaissances complémentaires (occupation du sol, pression foncière et réglementaire...)

### Le cadre du diagnostic :

Pour rappel, il n'existe pas de définition juridique de ce qu'est une exploitation agricole. Aussi, afin de cibler les structures ussanes ayant une activité agricole, la Chambre d'Agriculture s'est appuyée sur plusieurs critères :

- ✓ La définition de l'activité agricole (au sens du L.311-1 du Code rural)
- ✓ Le caractère professionnel de l'activité

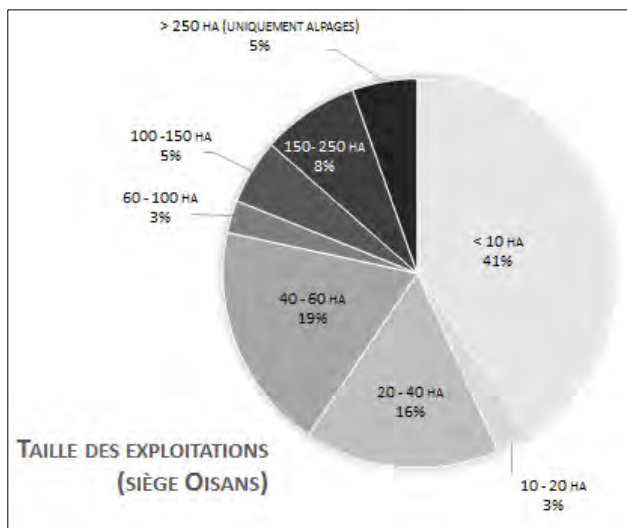
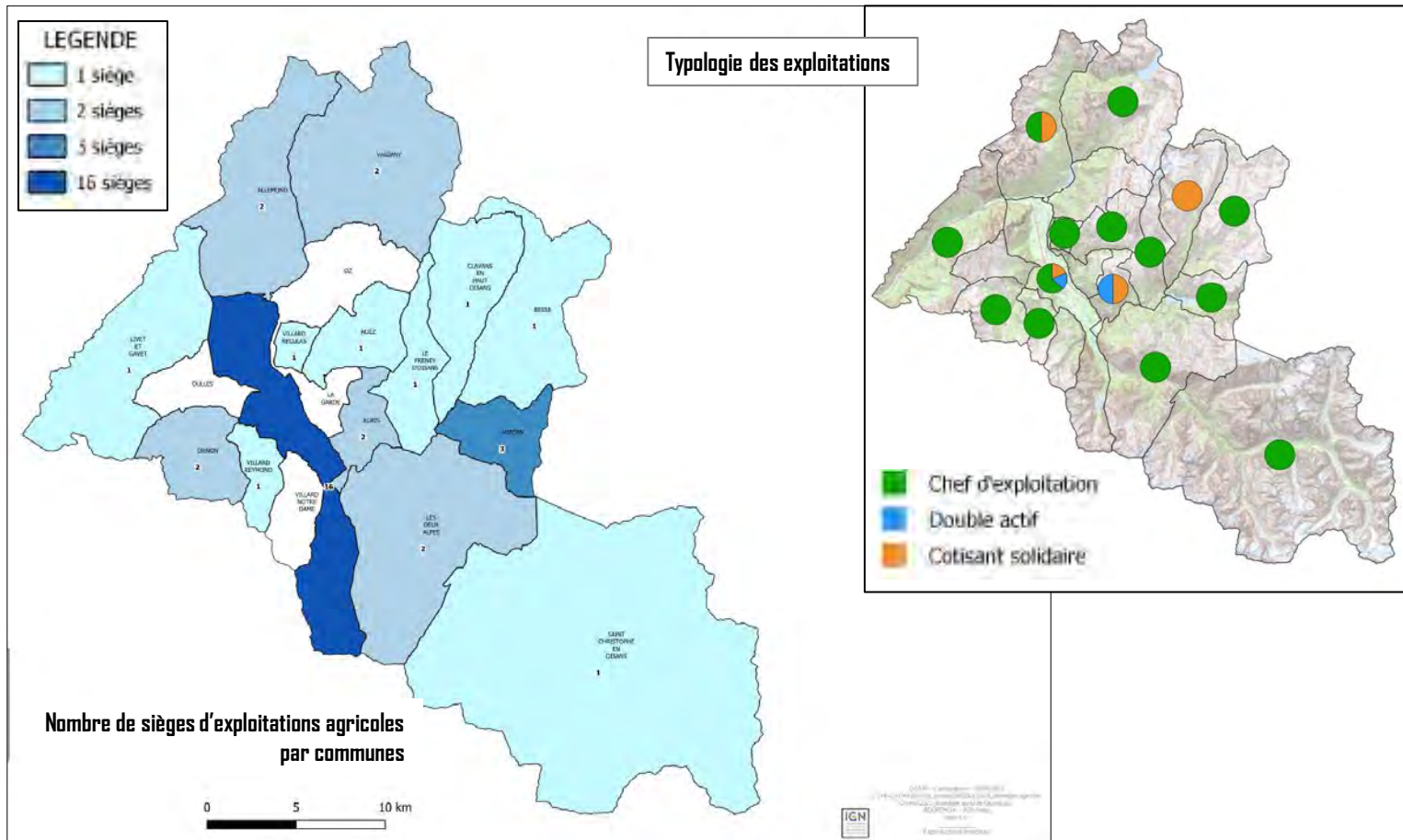
Les exploitations agricoles recensées dans le diagnostic correspondent ainsi aux structures déclarées au niveau juridique. Les données présentées ne sont pas comparables aux données INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) ni aux données du Recensement Général Agricole (RGA). En effet, elles s'appuient sur le Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'Agriculture en sélectionnant seulement les entreprises ayant une activité de production agricole. Dans le recensement INSEE, la définition « d'exploitants agricoles » est beaucoup plus large et prend aussi en compte les exploitants forestiers, les entreprises de travaux agricoles, les services paysagers, les aides familiales...

Toutefois, compte-tenu de la lecture territoriale et contextuelle de l'activité agricole il s'est avéré nécessaire de prendre en compte les structures agricoles et foncières dites « patrimoniales » (structures dont l'activité vise seulement à entretenir le patrimoine foncier dont les exploitants en ont la maîtrise). Ainsi, ont été intégrées à l'étude les structures agricoles patrimoniales valorisant au moins 5 hectares ou ayant un projet de développement / professionnalisation de leur activité.

# Schéma de développement agricole

## Portrait de l'agriculture du territoire

### Une forte disparité de répartition des sièges d'exploitation



- ✓ **37 structures agricoles** (soit 45 ETP) hors Groupements Pastoraux ont leur siège d'exploitation en Oisans, dont :
  - **70 % activité principale** : 25 exploitations individuelles et 6 formes sociétaires
  - **16 % activité secondaire** (double actif) : soit 6 structures et **14 % activité patrimoniale** (cotisant solidaire) : soit 5 structures
- ✓ **62 structures agricoles** dont 19 Groupements Pastoraux exploitent des surfaces en Oisans (21% de ces structures ne déclarant pas de surfaces à la PAC).

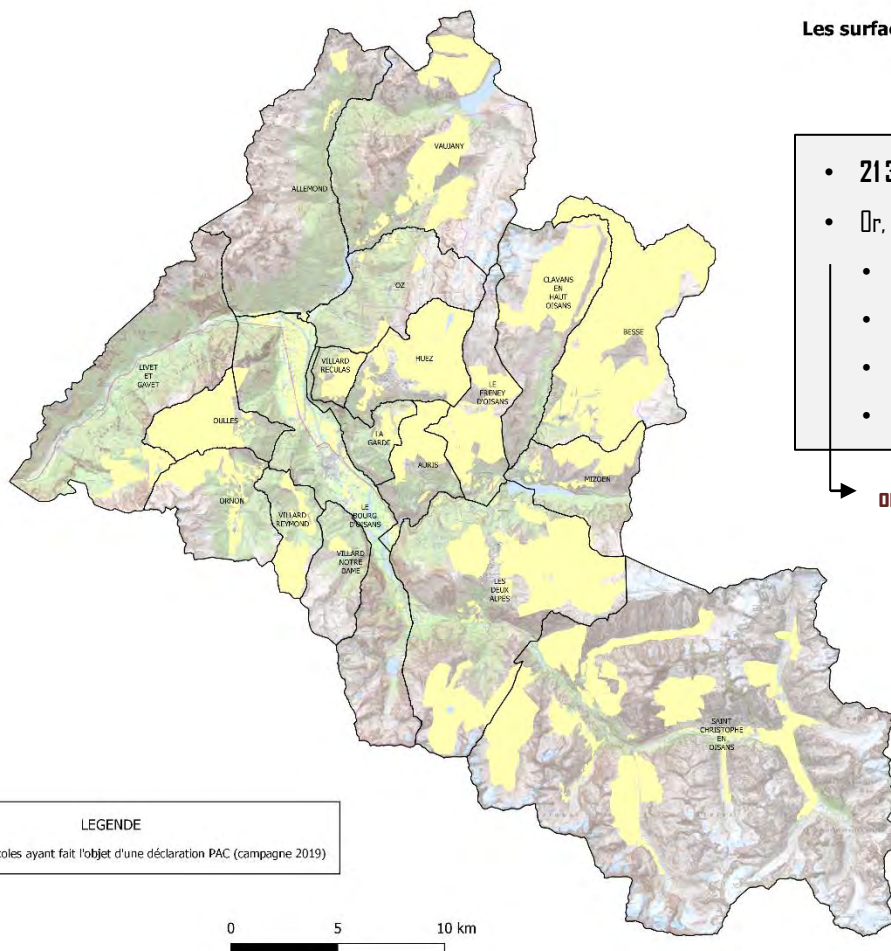
✓ 4 communes n'ont plus de sièges d'exploitation : Oz, Oulles, La Garde, Villard-Notre-Dame

✓ 41 % des structures agricoles du territoire ont une SAU < 10 ha (soit un peu moins d'un établissement sur 2) s'expliquant en partie par la typologie des structures (part importante d'activité patrimoniale et de double actif) ainsi que par la nature des activités agricoles (apiculture, maraichage...)

# Schéma de développement agricole

## Les difficultés d'analyse

### Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative



Les surfaces agricoles déclarées à la PAC (RPG 2019)

- 21 320 ha déclarés à la PAC
- Or, si l'on compare ces surfaces avec :
  - les unités pastorales (cf. Données FAI) ①
  - les zones pastorales (cf. Données CA38) ②
  - la photo aérienne du territoire (cf. zoom ci-dessous) ③
  - la nature cadastrale (cf. ci-dessous) ③

on constate un réel décalage de l'enveloppe surfacique

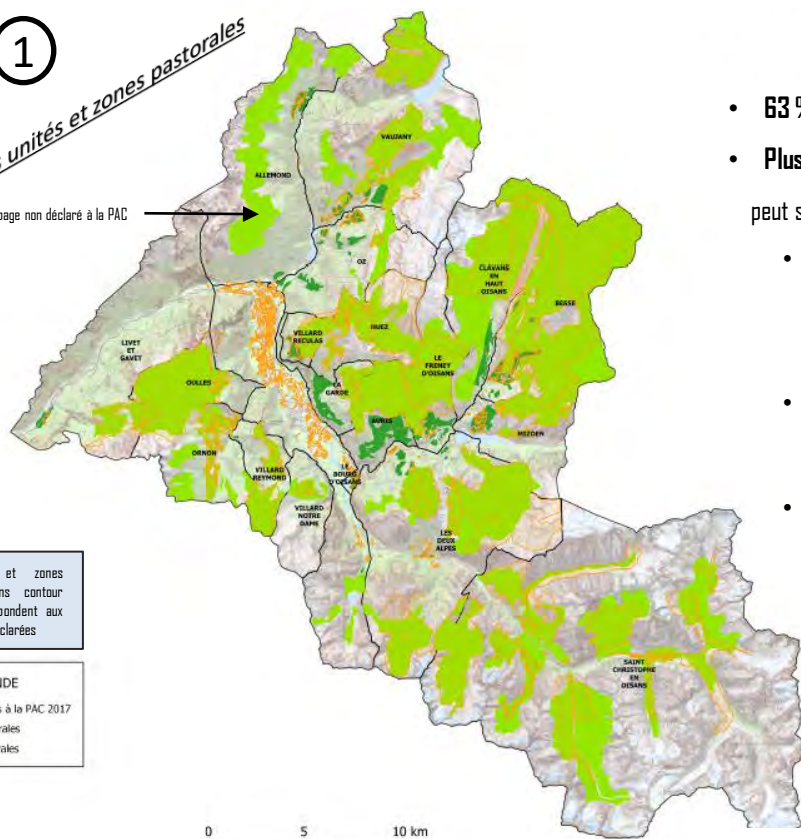
LEGENDE  
Parcelles agricoles ayant fait l'objet d'une déclaration PAC (campagne 2019)



①

Zoom sur les unités et zones pastorales

Alpage non déclaré à la PAC



Les unités et zones pastorales sans contour orange correspondent aux surfaces non déclarées

LEGENDE  
• Ilots déclarés à la PAC 2017  
• Unités pastorales  
• Zones pastorales

- 63 % des unités et zones pastorales sont déclarées à la PAC
- Plus d'une surface pastorale sur trois est donc non déclarée, ce qui peut s'expliquer par :

- le fait que toute les surfaces d'une estive ne sont pas forcément admissibles (seule la surface effectivement pâturée et proratisée en fonction de la qualité des pâtures est admissible aux aides)
- les possibles variations de cheptels d'une année sur l'autre générant des complexités au niveau de la gestion des pacages collectifs
- un fort morcellement parcellaire impliquant de nombreux propriétaires différents avec lesquels les responsables d'alpages n'ont pas toujours de conventions, contribuant à créer une « insécurité foncière »

- 25 660 ha d'unités pastorales dont 2/3 déclarées
- 1 971 ha de zones pastorales dont 28 % déclarées

Soit 27 631 ha de surfaces pastorales (enveloppe > surfaces PAC)

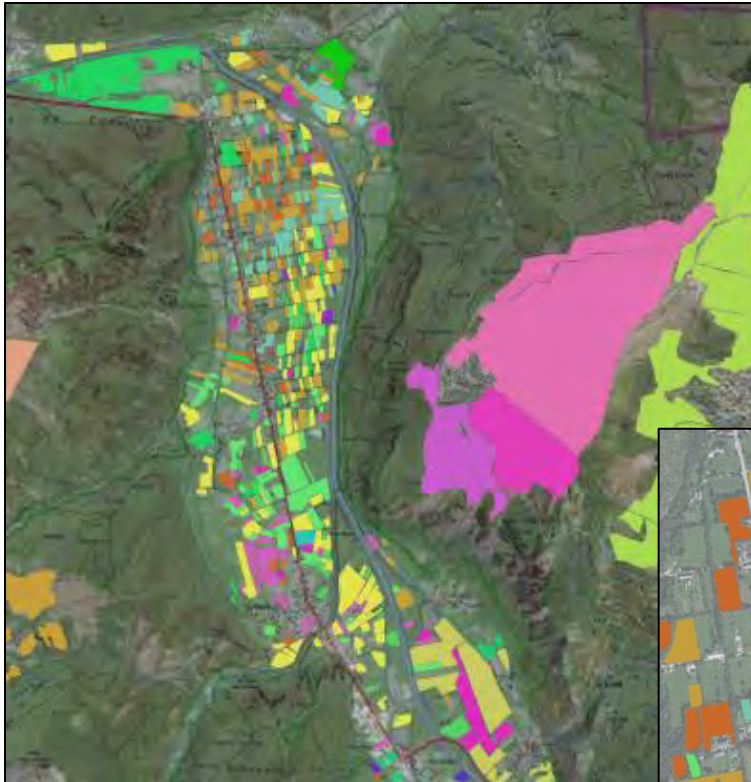
# Schéma de développement agricole

## Les difficultés d'analyse

Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative

2

Zoom sur la photo aérienne de la plaine :



Parcelle agricole –  
Plaine de Bourg d'Oisans  
- 2017

✓ 16 exploitations déclarent des surfaces sur la plaine  
(sur la carte ci-contre une couleur correspondant à une exploitation agricole.)

Zoom sur les surfaces non déclarées sur la plaine de Bourg-d'Oisans

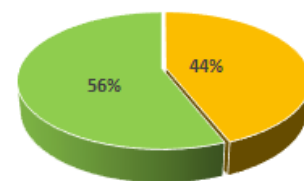


- ✓ Très fort morcellement parcellaire de la plaine avec une taille moyenne des parcelles cadastrales de nature agricole de 0,33 ha
- ✓ Une taille moyenne des îlots agricoles de 1,7 ha
- ✓ Une multitude de propriétaires fonciers
- ✓ **47 % des surfaces agricoles de la plaine sont non déclarées**

- 491 ha de surfaces agricoles déclarées dans la plaine
- 934 ha cadastrées en nature de parcelle agricole

Soit seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur 2 déclarées à la PAC

Analyse de la propriété des parcelles agricoles



■ Plus de 2 propriétaires différents ■ Un seul propriétaire

**Les surfaces non déclarées matérialisent un indicateur de la précarité et de l'instabilité foncière :**

- ✓ La plaine constitue en effet un espace très convoité générant une concurrence foncière forte entre exploitant pour l'exploitation des terres (les plus productives du territoire), mais également pour l'implantation de bâtiments agricoles. Ainsi, outre les accords verbaux entre propriétaire et exploitant agricole (qui, si moyennant contrepartie tombent de fait dans le statut du fermage), l'exploitant d'une parcelle peut changer d'une année à l'autre, voire en cours d'année (au gré des arrangements conclus avec les propriétaires).
- ✓ A cette convoitise s'ajoute une part importante en indivision (56% du foncier agricole de plaine)
- ✓ **Les conséquences de cette instabilité foncière sont des freins au maintien et au développement de l'agriculture de l'Oisans :**
  - peu de maîtrise du foncier par les exploitants agricoles et une concurrence accrue entre exploitants pour l'accession aux terres.
  - pas de contractualisation ou d'aides possibles (PAC),
  - pas d'installation viable de jeunes agriculteurs du fait de l'absence de visibilité
  - pas de prise en compte de ces surfaces précaires pour les investissements des exploitants
  - peu de possibilités de disposer d'un outil productif fonctionnel (parcellaire proche des bâtiments et groupé)

# Schéma de développement agricole

## Les difficultés d'analyse

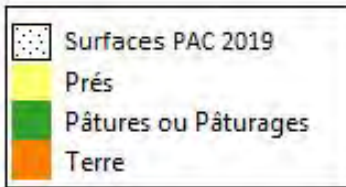
Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative

3

Zoom sur l'analyse de la matrice cadastrale:

- 9 115 ha sont cadastrés en nature de parcelles agricoles
- 21 320 ha sont déclarés à la PAC dont seulement 55 % sont cadastrés en nature agricole

Soit seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur deux déclarées à la PAC



La **quantification de l'enveloppe des surfaces agricoles** du territoire se veut donc **relativement complexe** compte-tenu de la difficulté à appréhender la surface agricole totale. Cette difficulté illustrée par les 3 zooms ci-dessus présentés **s'explique par** :

- ✓ Le **différentiel existant entre surface agricole déclarée à la PAC et surface réellement valorisée par les exploitations agricoles**. Ce constat se vérifie tant sur les zones pastorales (avec plus d'une surface pastorale sur trois non déclarées) que sur la plaine (avec seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur deux déclarées). Aussi, la seule prise en compte du registre parcellaire graphique (données PAC) pour l'estimation des surfaces agricoles du territoire ne permet pas un chiffre précis.
- ✓ Le **différentiel existant entre nature cadastrale agricole et parcelles réellement valorisées par les exploitations agricoles** (à titre d'exemple seulement 55 % des parcelles cadastrées en nature de terrain agricole se voient déclarées à la PAC).

Ce constat est également à relier avec la typologie des structures agricoles présentes en Oisans (1 sur 7 relève d'une activité patrimoniale) ainsi qu'avec la nature des activités agricoles (apiculture, petite structures maraîchères... n'impliquant pas de déclaration à la PAC des surfaces agricoles valorisées).

D'où tout l'enjeu ici de disposer d'une vision précise des surfaces agricoles de l'Oisans (cf. Carte « Les espaces agricoles de l'Oisans » - Atlas cartographique joint) afin de pouvoir répondre au mieux aux enjeux liés au foncier (préservation, reconquête...).

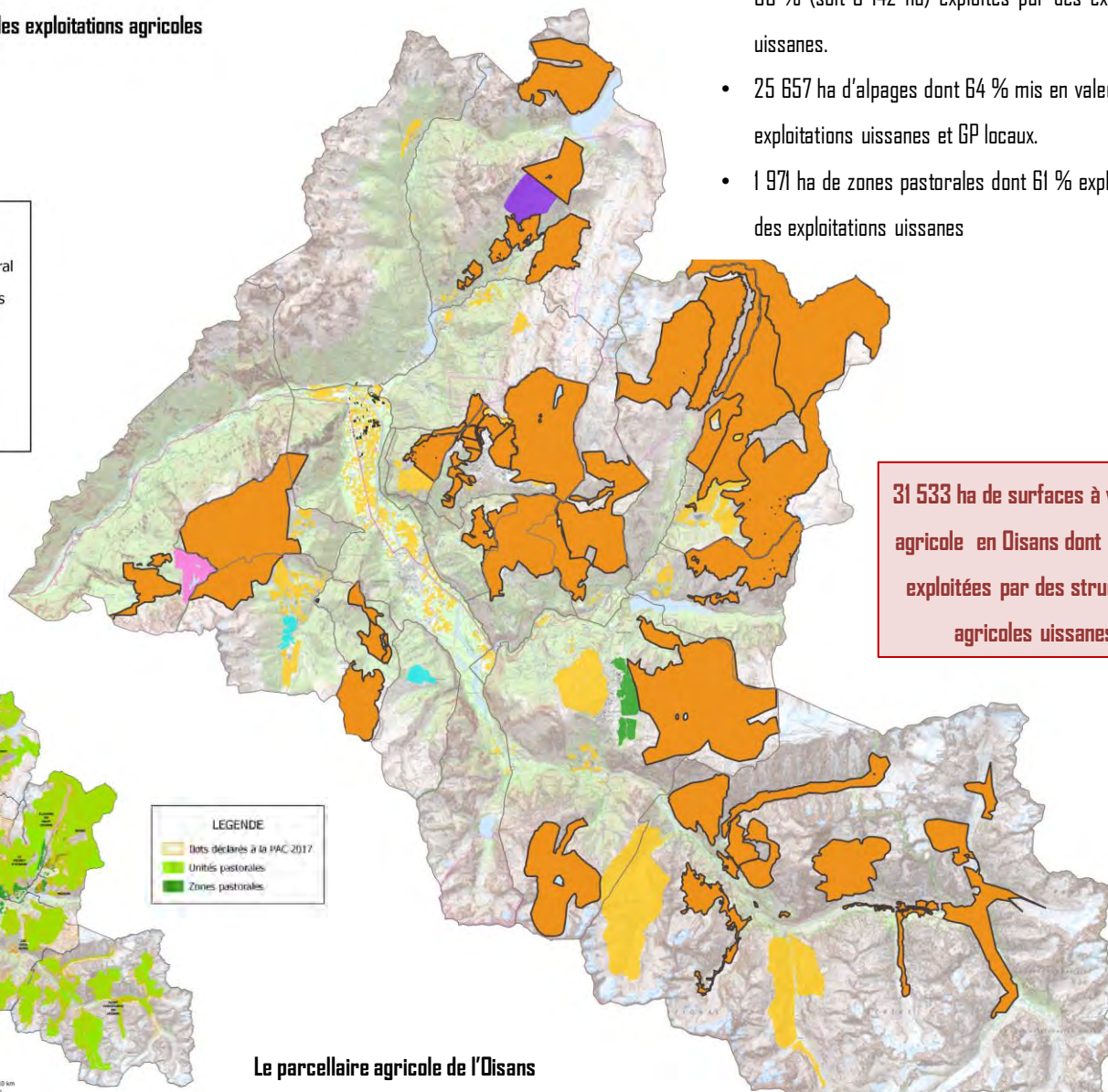
# Schéma de développement agricole

## Portrait de l'agriculture du territoire

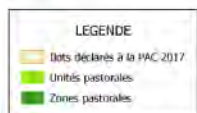
### Des structures agricoles majoritairement locales



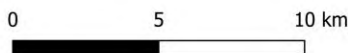
#### Origine des exploitations agricoles



**31 533 ha de surfaces à vocation agricole en Oisans dont les 2/3 exploitées par des structures agricoles uissanes**

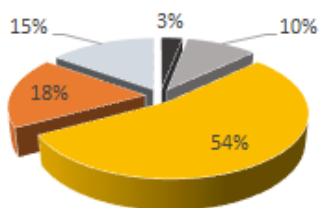


Le parcellaire agricole de l'Oisans

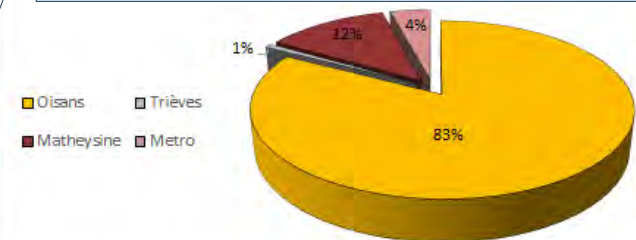


A noter toutefois, sur la plaine notamment, une concurrence accrue entre exploitations locales et exploitations extérieures mais également inter exploitations uissanes (constat également vérifiable sur les alpages – cf. Données FAI)

#### Alpages : origine des exploitations / usagers du foncier agricole



- Inutilisé
- Alpages exploités par exploitations uissanes
- Alpages exploités par GP locaux
- Alpages exploités par GP hors Oisans
- Alpages exploités par exploitations hors Oisans



Origine des exploitations (hors groupements pastoraux)

Données de comparaison

Les chiffres de la Matheysine

SAU Matheysine : 23 891 ha (dont 48 % d'alpages)

95 % des surfaces exploitées par des exploitations du territoire

5 % par des exploitations extérieures

# Schéma de développement agricole

## Portrait de l'agriculture du territoire

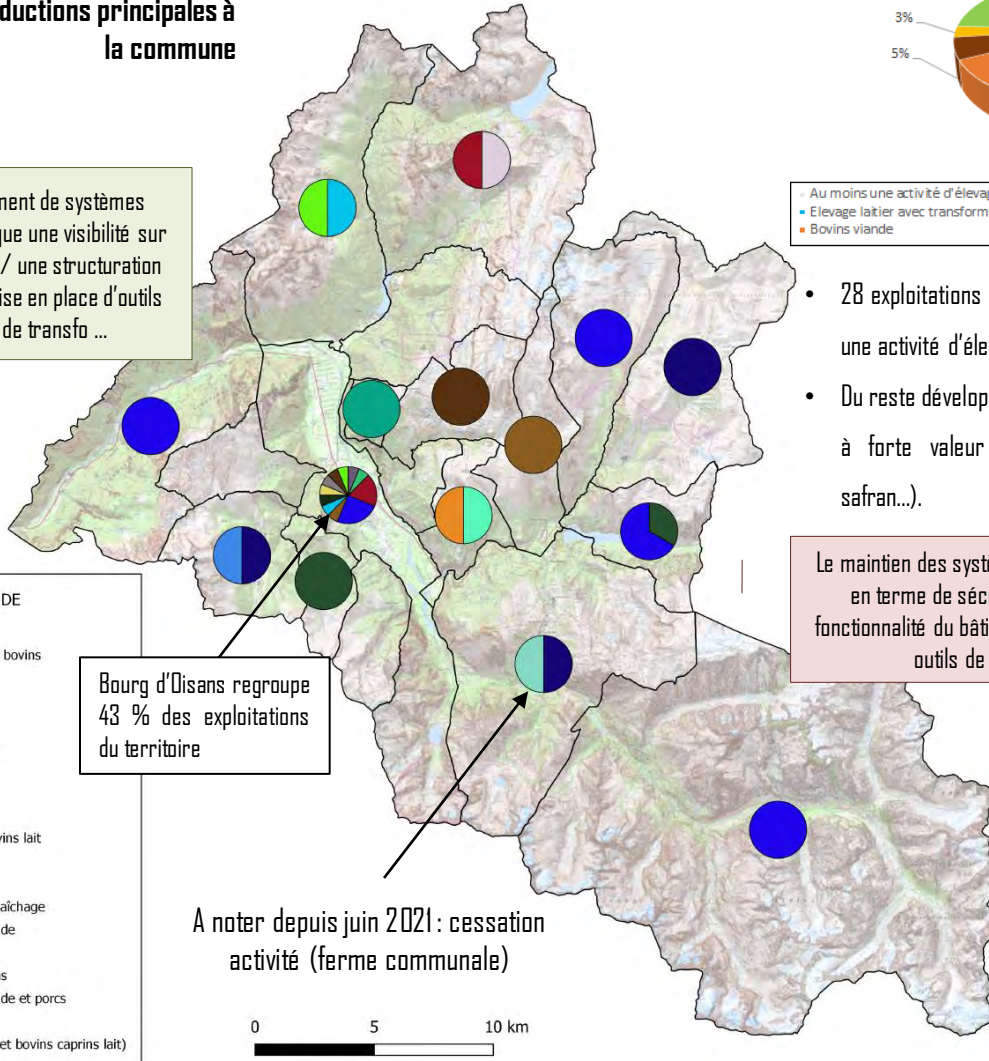
### Un territoire montagnard marqué par la prégnance de l'élevage ...



#### Productions principales à la commune

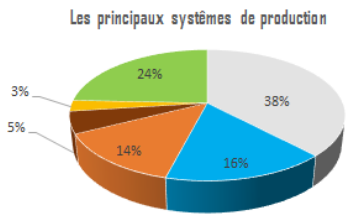
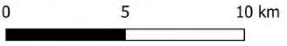


Le développement de systèmes diversifiés implique une visibilité sur les productions / une structuration de l'offre / la mise en place d'outils collectifs de transfo ...



Bourg d'Isans regroupe 43 % des exploitations du territoire

A noter depuis juin 2021 : cessation activité (ferme communale)



- Au moins une activité d'élevage ovins viande
- Elevage laitier avec transformation
- Bovins viande
- Equins
- Volailles
- Production végétale / Forte valeur ajoutée

- 28 exploitations sur les 37 identifiées possèdent au moins une activité d'élevage.
- Du reste développement des productions végétales et / ou à forte valeur ajoutée (maraîchage / apiculture / safran...).

Le maintien des systèmes d'élevage laisse supposer des enjeux en terme de sécurisation de la ressource fourragère / fonctionnalité du bâti (aspects sanitaires) / opérationnalité des outils de transfo / valorisation locaux ...

Ex évoqué : « Travailler au développement de la transformation locale : abattoir découpe mais pas de chaîne de transformation, implique des investissements individuels »

Ex évoqué : « Mise en place d'un atelier mixte sur l'abattoir (découpe et transformation légumes et viande en parallèle) » et ce afin d'assurer la pérennité de l'outil, mais problématique de volumes et donc d'investissements lourds à charge des exploitations...

### ... mais une diversité des systèmes d'exploitation

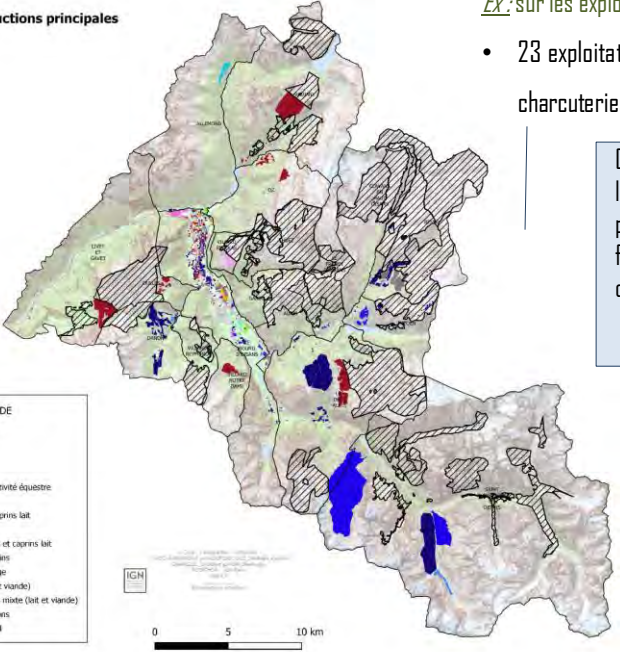
- 1 exploitation sur 2 possède à minima 2 ateliers de productions distincts

Ex: sur les exploitations professionnelles d'élevage presque 80 % d'entre elles ont au moins 2 cheptels différents

- 23 exploitations sur 37 identifiées ont une activité de transformation (tout ou partie des productions : charcuteries, fromages, conserves...)

Cette diversité des systèmes peut s'expliquer par la nécessaire adaptation à : la géomorphologie du territoire / à l'arrêt de la collecte laitière / la nécessaire recherche de plus-value compte-tenu des difficultés de valorisation du foncier et des difficultés d'accès au foncier / l'absence d'opérateurs de filières locaux impliquant des stratégies d'activité diversifiées ...  
 Cette diversité implique par ailleurs des enjeux de visibilité des productions (de lisibilité de l'offre) et de « démarquage qualitatif » des productions entre elles.

#### Productions principales



Les chiffres de la Matheysine – Productions agricoles données 2019

Données de comparaison

38 expl. ovins viande (Beaumont / Valbonnais)

52 expl. bovins viande (plateau matheysin) / 25 expl. bovins lait

Développement d'autres productions : PPAM / maraîchage...

# Schéma de développement agricole

## Portrait de l'agriculture du territoire

### Un territoire montagnard marqué par la prégnance de l'élevage ...

Outre la proportion majoritaire d'exploitation d'élevage, cette prégnance se traduit également avec l'analyse de l'occupation majoritaire des sols.

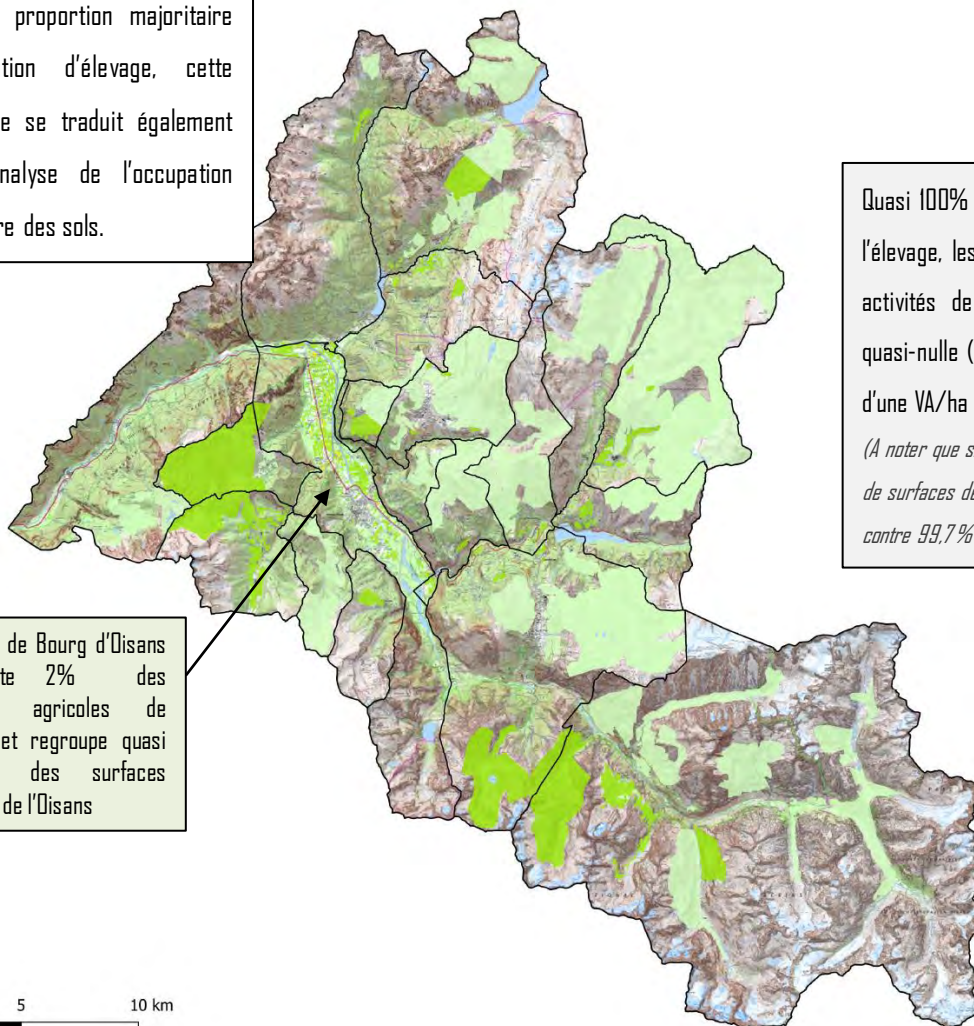
CC de l'Oisans  
Occupation des sols  
(Source RPG 2019)



Quasi 100% des surfaces agricoles sont valorisées par l'élevage, les activités maraîchères, apicoles (et autres activités de diversification) ont une assise foncière quasi-nulle (ces productions sont pourtant génératrices d'une VA/ha élevée).

(A noter que si l'on superpose les zones pastorales, la proportion de surfaces dédiées aux activités d'élevage avoisine les 99,99 % contre 99,7 % sur l'analyse unique du RPG).

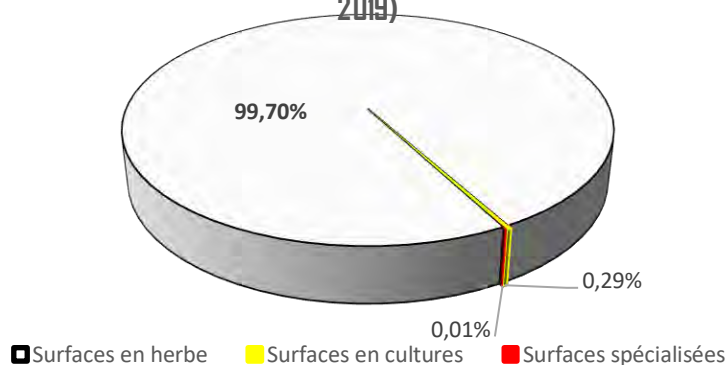
La plaine de Bourg d'Oisans représente 2% des surfaces agricoles de l'Oisans et regroupe quasi 100 % des surfaces cultivées de l'Oisans



LEGENDE	
	Blé tendre
	Autres céréales
	Autres oléagineux
	Gel sans production
	Fourrage
	Estives landes
	Prairies permanentes
	Prairies temporaires
	Vergers
	Fruits à coques
	Légumes fleurs
	Divers

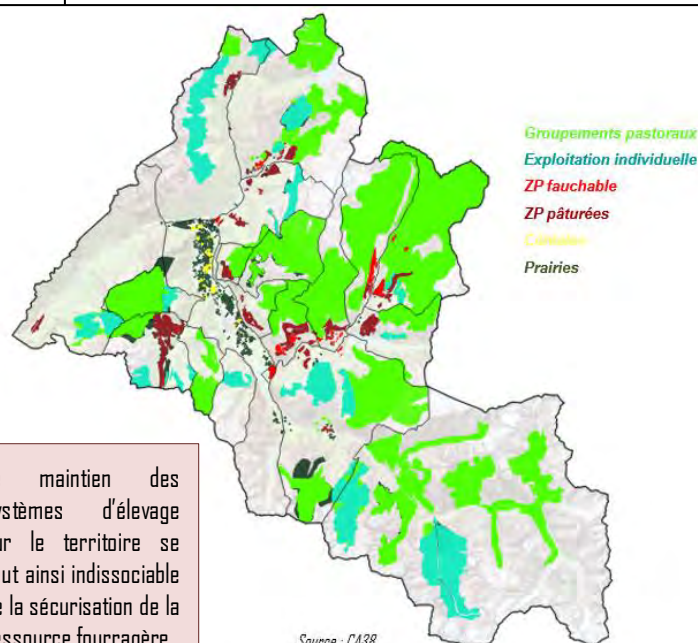
©CASB - Cartographie - 25/05/2021  
1:10 000 ALPES-030103\_040001/030103/030103\_040001\_Schéma agricole  
Oisans2021\_Stratégie agricole\_Oisans2021  
BDORTHO - IGN Paris  
data.fr  
Reproduction interdite

#### Occupation majoritaire des sols (issue de l'analyse du RPG 2019)



- 18 % des zones pastorales (ZP) sont fauchées (ressource herbagère pour l'élevage)
- Sur la plaine ce sont plus de 90% des surfaces agricoles qui sont fauchées

- La plaine de Bourg d'Oisans est identifiée comme le grenier à foin du territoire (cf. Diagnostic agricole et pastoral - SCoT) pour les exploitations agricoles du territoire.
- 17 exploitations déclarant à la PAC, auxquelles s'ajoutent des particuliers, se partagent 515 ha de surface agricole sur la plaine.
- 6 % de ces surfaces sont exploitées par des agriculteurs dont le siège se situe hors CCO
- 7 % des surfaces agricoles de la plaine constituent des cultures, du reste il s'agit pour l'essentiel de prairies de fauche.



Le maintien des systèmes d'élevage sur le territoire se veut ainsi indissociable de la sécurisation de la ressource fourragère

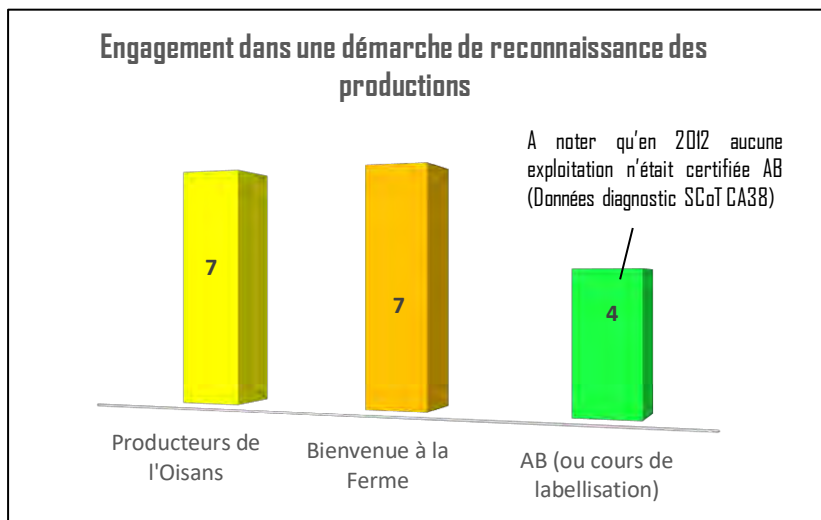
Source : CASB



# Schéma de développement agricole

## Stratégies économiques des exploitations

### Des productions en quête de reconnaissance



✓ 3 exploitations labellisées AB et 1 en cours (96 ha en AB soit 2,5 % des surfaces hors alpages)

✓ Et une majorité en recherche d'une visibilité de leur production

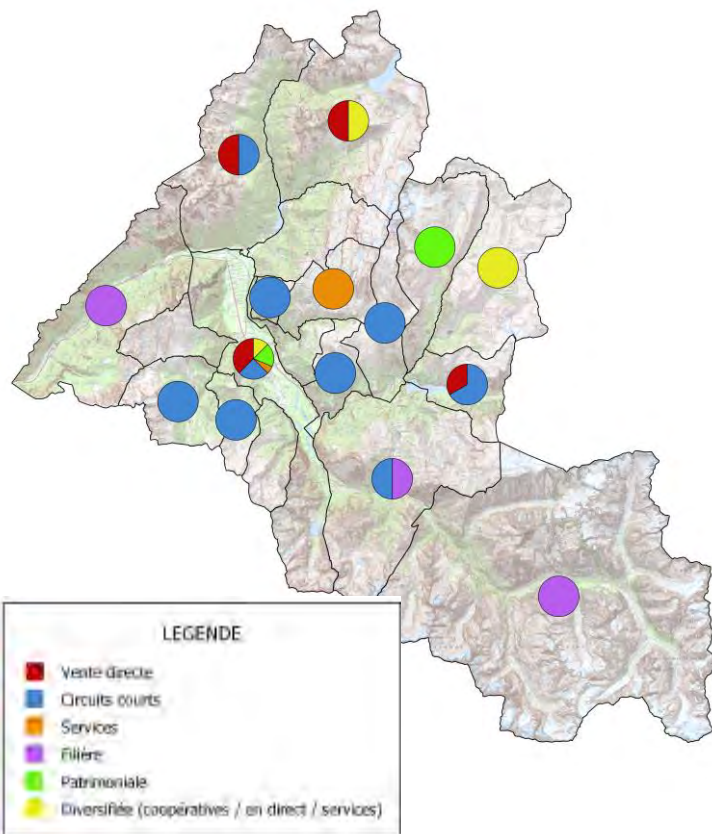
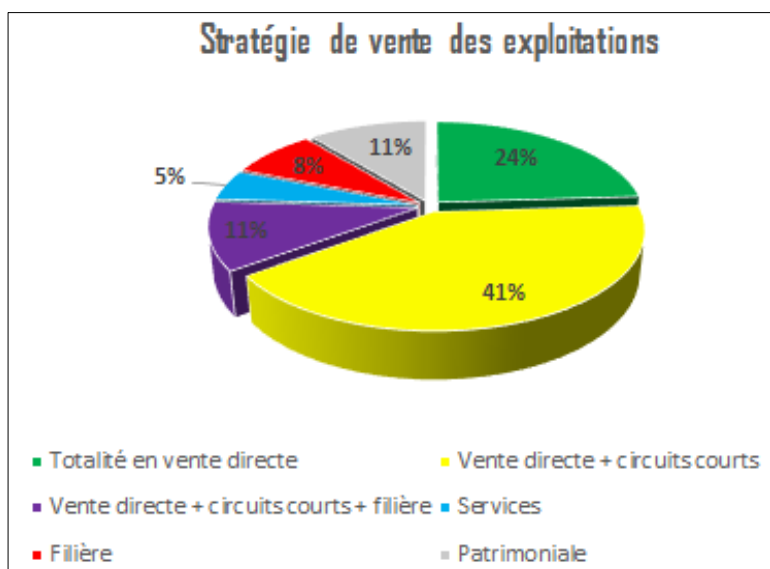
✓ Quelques difficultés :

« La limite au développement du bio c'est l'autonomie en foin »

« Pas de débouchés spécifiques sur le territoire »

Le développement d'une meilleure visibilité de l'offre en production agricole oisane implique une visibilité sur l'agriculture de l'Oisans : les structures existantes et le panel de produits qu'elles offrent, ainsi que la création d'une « image qualitative » autour de ces produits

### Une valorisation locale des productions



Circuits courts → 15 exploitations

Diversifié → (vente en circuits courts + en système filière) : 4 exploitations

Filière → (vente auprès d'opérateurs économiques type coopérative / négociants...) : 3 exploitations

Patrimoniale → (entretien du patrimoine foncier / pas de vente : auto-consommation) : 4 exploitations

Services → (pension d'animaux / centre équestre...) : 2 exploitations

Vente directe → 9 exploitations commercialisent exclusivement en vente directe

Les chiffres de la Matheysine – Données 2019  
36 % en filière exclusivement (coopératives, négociants...)

26 % en vente directe exclusivement

15 % en vente diversifiée (dont vente directe)

23 % autres stratégies (patrimonial, services...)

Données de comparaison

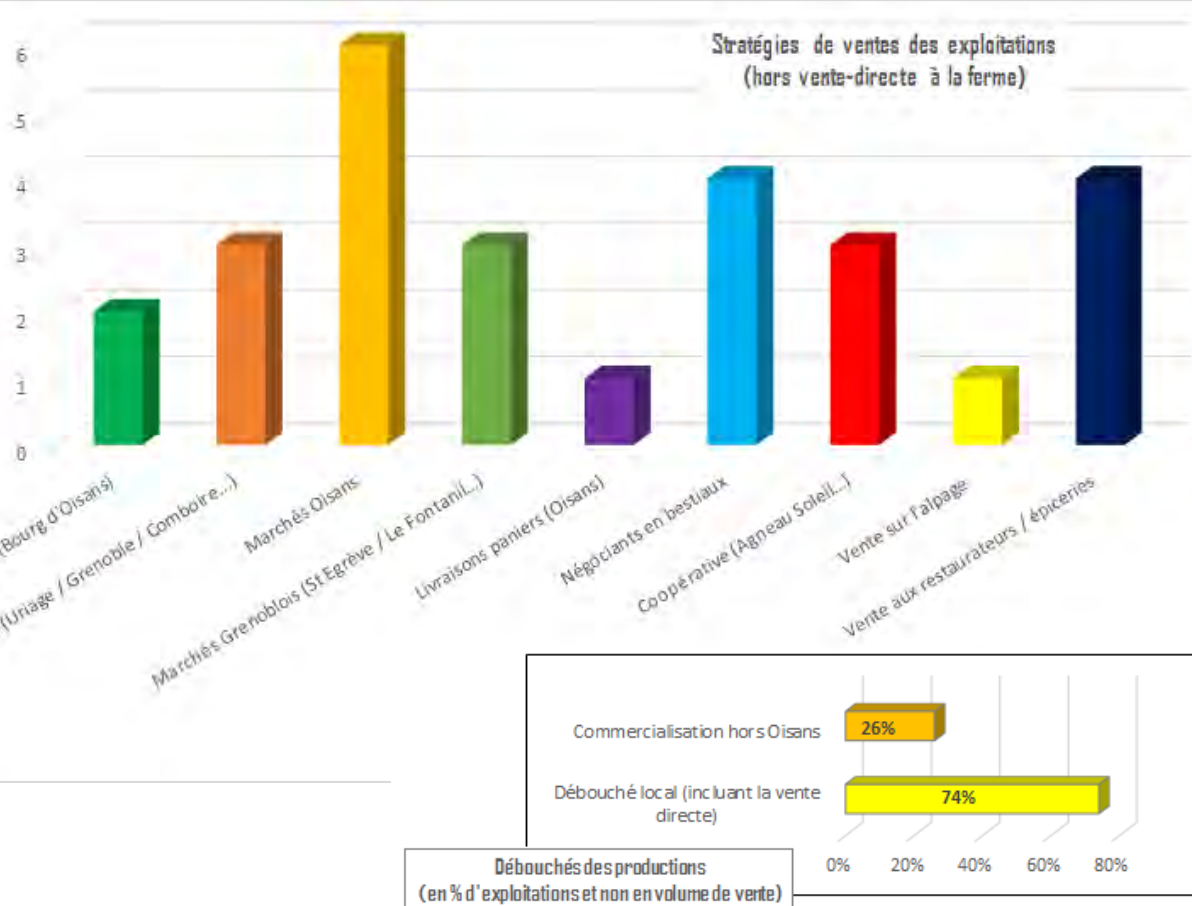
# Schéma de développement agricole

## Stratégies économiques des exploitations

### Une valorisation locale des productions (suite)

Des productions majoritairement valorisées en local en réponse à une forte demande. Le maintien de ces débouchés implique une lisibilité de l'offre et un engagement des producteurs sur la qualité.

*Dire d'exploitants : « La vente de viande produite en Oisans implique au-delà de l'origine un engagement des producteurs sur une certaine qualité »*



### Couplée à une stratégie de diversification

- ✓ 8 exploitations pratiquent une activité d'accueil / visite à la ferme (dont 5 intégrées à la route des savoir-faire de l'Oisans), soit le quart des exploitations du territoire (hors activité patrimoniale)
- ✓ Perspectives de développement d'une activité agrotouristique complémentaires évoqués par plusieurs exploitations (cf. Projets)

La mise en place de projets agrotouristiques laisse supposer une mise en adéquation des documents de planification locaux (STECAL, changements de destination...) ainsi qu'une anticipation de ces projets dans le futur SCoT

- ✓ A noter que l'ensemble des exploitations écoulent leur production sans difficulté (que ce soit en vente directe ou bien via des contrats de vente...)

#### Ex de dires d'agriculteurs :

« Aucune difficulté de vente au contraire on a une énorme demande ; le samedi matin sur le marché de Bourg-d'Oisans 300 clients en moyenne ces derniers temps servi sur le camion »

« On a une très forte demande locale en légumes non satisfaite »

Ainsi, l'augmentation des volumes de production ou encore le développement d'activités maraîchères comme évoqué plus haut, devra sans doute passer par la création d'activité (plutôt que par un confortement) impliquant donc l'identification et la pérennisation de secteurs à potentiels d'installation (accessibilité au foncier, fonctionnalité ...)

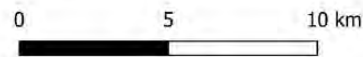
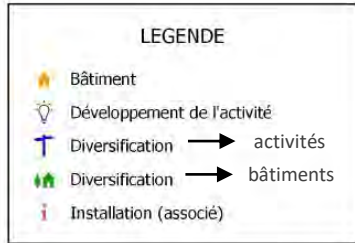
# Schéma de développement agricole

## Devenir et projet des exploitations

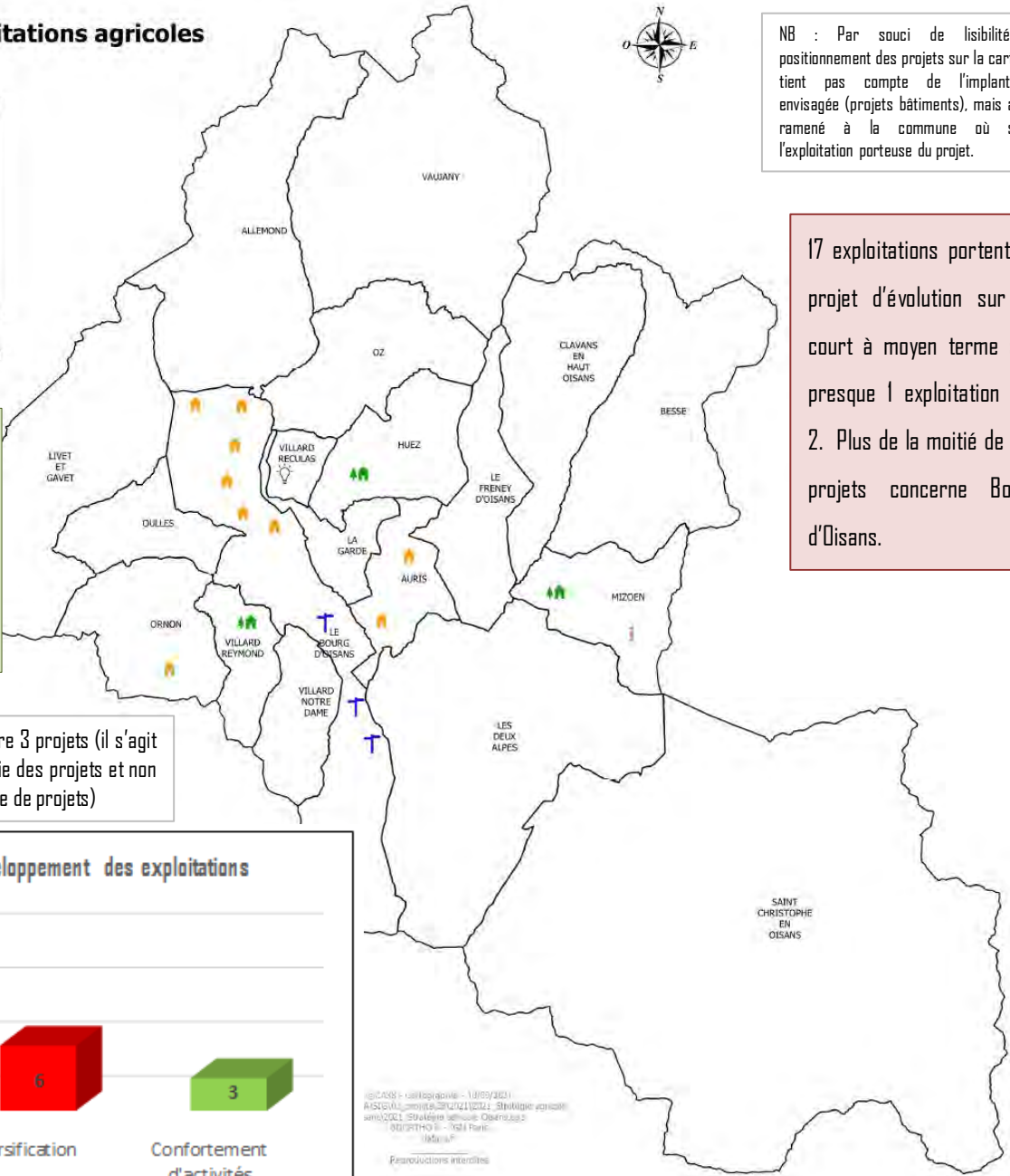
### Les exploitations uissanes : des structures vectrices de dynamiques agricoles



#### Projets des exploitations agricoles



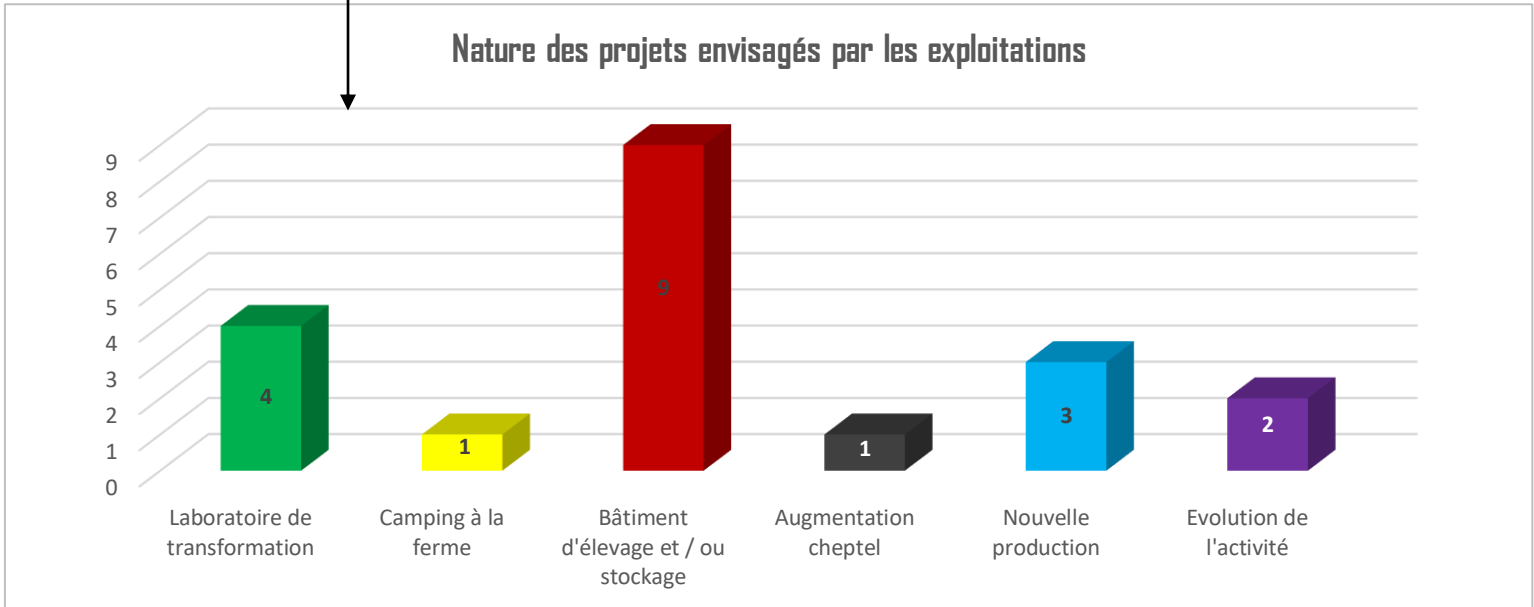
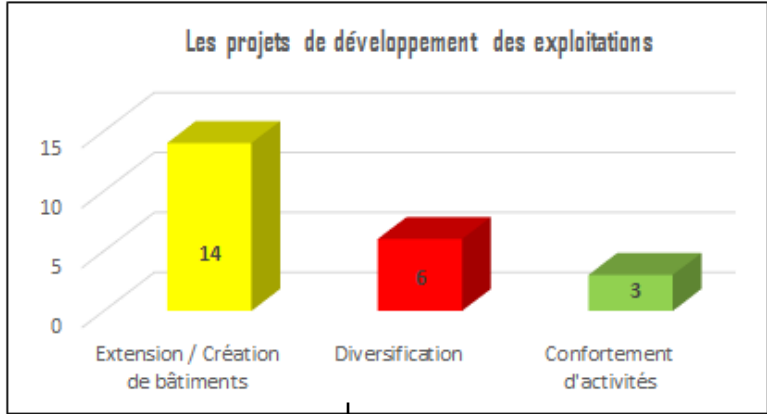
La concrétisation des projets de développement envisagés impliquera une mise en cohérence avec les documents de planification / un travail sur le volet « lisibilité territoriale de l'offre en produits agricoles » afin de gagner en visibilité pour les exploitations



NB : Par souci de lisibilité le positionnement des projets sur la carte ne tient pas compte de l'implantation envisagée (projets bâtiments), mais a été ramené à la commune où siège l'exploitation porteuse du projet.

17 exploitations portent un projet d'évolution sur du court à moyen terme soit presque 1 exploitation sur 2. Plus de la moitié de ces projets concerne Bourg d'Oisans.

NB : 1 même exploitation peut porter 2 voire 3 projets (il s'agit ici d'une analyse cumulée selon la typologie des projets et non pas selon le nombre d'exploitation porteuse de projets)



# Schéma de développement agricole

## Devenir et projet des exploitations

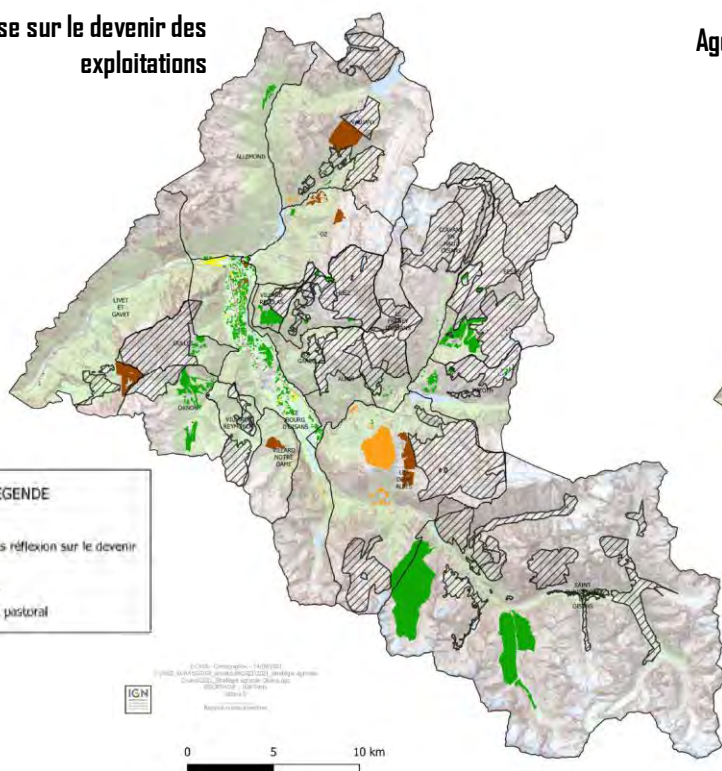
### Un territoire agricole encore dynamique

- ✓ **7 installations en 5 ans** (depuis janv. 2016 en création et / ou reprise d'activités) : dont **2 activités de maraîchage**, **2 apiculteurs**, **2 exploitations d'élevage ovins viande**, **1 activité d'élevage mixte avec transformation fromagère**, **6** de ces structures pratiquant une activité de vente directe et / ou ventes en circuits courts.
- ✓ **5 porteurs de projets à l'installation** (en Oisans) reçus au Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture

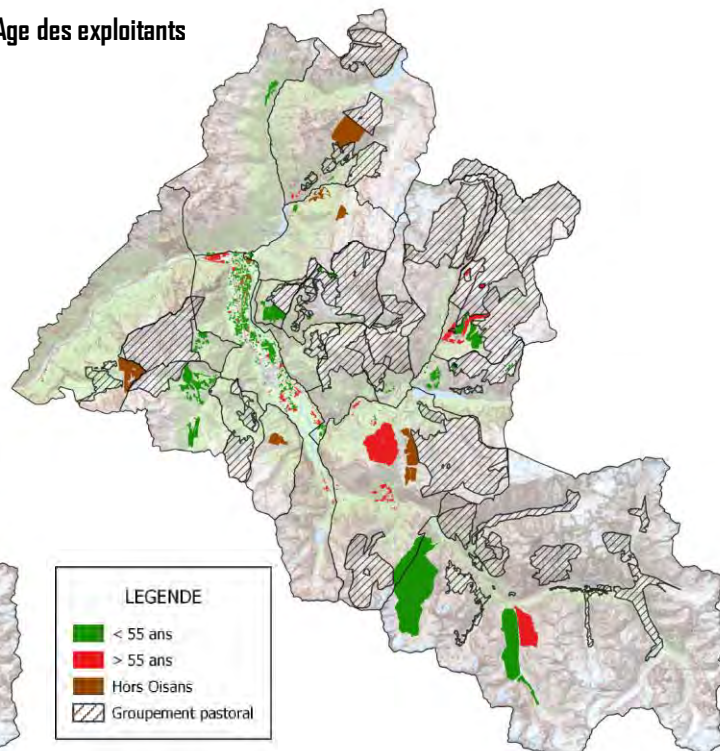
**Enjeux identifiés :** veiller à la pérennisation de ces structures (foncier - fonctionnalité des bâtiments - accompagnement des éventuels projets de développement) / identifier des secteurs potentiels d'installation (ou de réinvestissement agricole) en réponse aux éventuels projets d'installation (mise en adéquation secteurs / type d'activités)

### La transmission, véritable enjeu pour la pérennité des exploitations du territoire

#### Analyse sur le devenir des exploitations



#### Age des exploitants



✓ 1 exploitation avec projet de cessation sur court terme mais sans repreneur identifié (exploitation d'élevage - 197 ha)

✓ 2 structures ont un projet de transmission identifié (reprise par les enfants - exploitations d'élevage ~ 50 aine d'ha)

✓ 2 exploitations en réflexion sur une éventuelle transmission / reprise (70 ha - activité élevage)

#### 13 exploitants ont plus de 55 ans, dont :

- ✓ **2 ont identifié un repreneur**
- ✓ **2 sont en réflexion sur la transmission**
- !! **1 exploitation sans repreneur identifié clairement**
- !! **62% - 8 exploitants ne se pose pas la question de la transmission**, 4 exploitations d'élevage, 2 structures patrimoniales, 2 activités de production spécifique (apiculture / maraîchage)
- !! **Ferme communale Les 2 Alpes : cessation activité (printemps 2021) : projet de reprise ?**

Age moyen des exploitations professionnelles de l'Oisans 47 ans

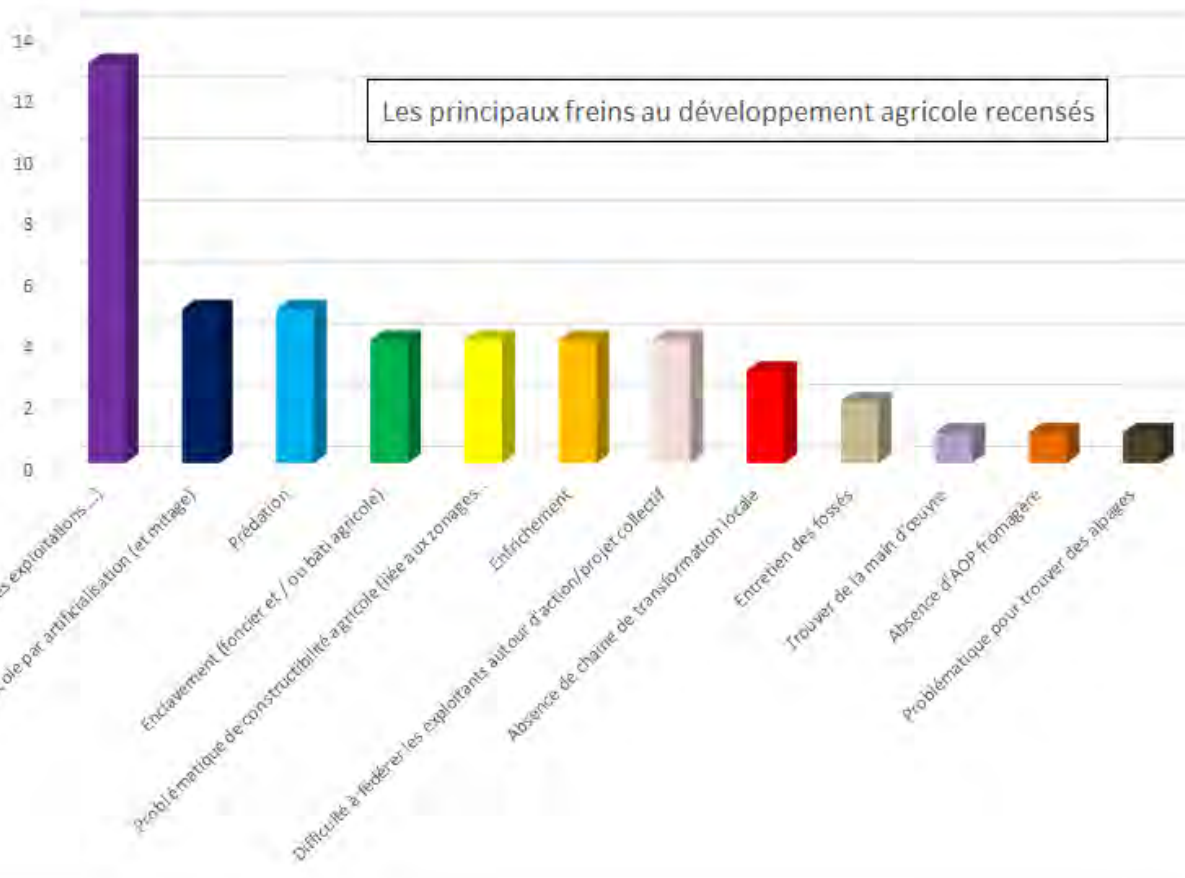
**Enjeux identifiés :** Disposer d'un outil de suivi des projets de reprise / Assurer un accompagnement des exploitations sans repreneur identifié / Mettre en place un travail prospectif auprès des exploitants de + de 55 ans, l'objectif étant de veiller à la pérennisation des structures agricoles (foncier voire bâtiments lorsque fonctionnels).

# Schéma de développement agricole

## Les freins au développement agricole dans l'Oisans

### Le foncier, principal point de blocage au maintien / développement agricole ...

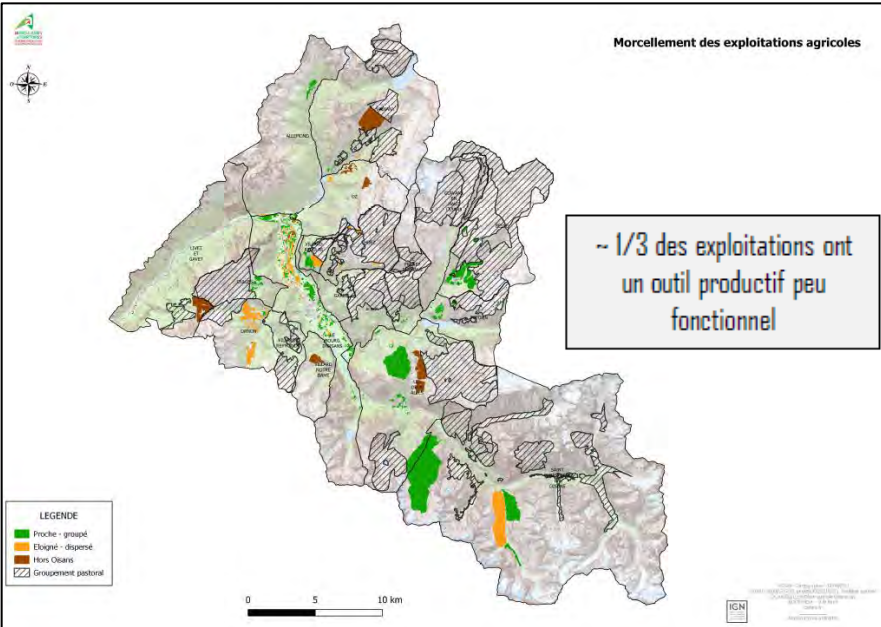
Le graphique ci-contre recense, à dire d'exploitants, les principaux points de blocage évoqués.



**La difficulté d'accès au foncier agricole** et les conséquences induites à savoir : peu de maîtrise foncière donc peu de visibilité sur le devenir des surfaces / difficulté de contractualisation des surfaces (PAC, ...) / difficulté d'envisager projet de construction / forte concurrence foncière entre exploitants / difficulté d'envisager un projet d'installation / difficulté à disposer d'un parcellaire « groupé et fonctionnel », **constitue le principal frein au développement agricole de l'Oisans**. Cette problématique induit également un climat concurrentiel entre exploitants complexifiant la mise en œuvre de projets collectifs.

A cela s'ajoute la **pression foncière liée au développement urbain** ainsi que les conséquences sur le maintien de la fonctionnalité des exploitations agricoles (enclavement, réserve foncière long terme grevant la constructibilité agricole...).

Les **problématiques de prédation et d'enrichissement** (visant essentiellement les unités et zones pastorales) se posent comme les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> facteurs limitant.



#### Dires d'exploitants :

« Les jeunes ne reprennent pas par peur de l'évolution du métier d'agriculteur et les exploitants en place ne les y incitent pas... »

« La plus grosse problématique reste la répartition des terres entre exploitants ».

« Les propriétaires fonciers sont frileux avec la location des terres agricoles »

« Je ne sais pas ce que sera l'agriculture dans 20 ans en Oisans »

#### Exemple d'une situation d'absence de maîtrise foncière :

L'AFP Mizoën fait état d'un besoin pour une cabane pérenne ou d'appoint pour la partie haute de l'Alpage (seule la partie basse étant équipée d'un logement). Les possibilités d'implantation sont en cours d'étude (foncier communal ou privé). Toutefois l'absence de maîtrise foncière pose la question de l'éligibilité des projets (PPT) ainsi que celle de la pérennité de l'investissement pour des exploitations.

# Schéma de développement agricole

## Quelle résilience pour les exploitations viissanes ?

### Premiers éléments de réflexion

#### Des exploitations qui ont su s'adapter :

- Au contexte de forte pression foncière par la mise en place de systèmes davantage diversifiés et tournés vers une meilleure valorisation : vente directe / transformation / développement de l'AB... Toutefois des marges de manœuvre existent :
1. Sur le foncier et le maintien des surfaces : protéger sur le long terme la vocation agricole et sécuriser l'accès au foncier
  2. La mise en place de systèmes diversifiés tournés vers une meilleure valeur ajoutée a conduit à des systèmes valorisant moins de surfaces et générant donc une pression agricole globale moindre sur le territoire avec un délaissement progressifs de certains secteurs.
  3. Si des outils existent déjà sur la CCO (abattoir), un besoin autour de la mise en place d'une chaîne de transformation locale se fait ressentir.
  4. En réponse à cette forte pression foncière, il s'est développée une « vision unitaire / personnelle » de l'activité agricole rendant complexe l'aboutissement de projets collectifs.

#### A dire d'exploitants :

« Trouver des terres à exploiter et les garder c'est compliqué ici »

« Il faudrait installer des exploitations avec peu de besoin en foncier sur des productions diversifiées (ex : volailles) il y a encore de la place pour du monde »

« Il manque d'agriculteurs du coup l'APAD a du mal à vivre »

« Il faudrait trouver comment de nouveaux agriculteurs pourraient venir sur le territoire »

« Il faut travailler au développement de la transformation locale, l'abattoir découpe mais pas de chaîne de transformation ... ce qui implique des investissements individuels sur les exploitations lourds »...

« Les nouvelles générations sont pires : il n'y a pas de collectif »

#### Des exploitations qui ont su s'adapter :

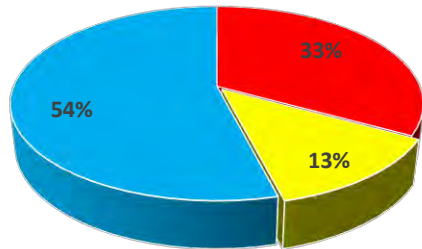
- Au contexte d'évolution de la demande en produits locaux (recherche de davantage de qualitatif) : par la mise en place de transformation (charcuterie, fromages, liqueurs...), d'accueil à la ferme ... Toutefois des marges de manœuvre existent :
1. une demande forte en maraichage non satisfaite
  2. une réflexion à avoir autour de la mise en place d'une « reconnaissance officielle » (SIQO) de l'origine / qualité des produits agricoles de l'Osans
  3. un besoin autour de la mise en place d'une chaîne de transformation locale pour limiter les investissements lourds individuels des exploitations
  4. la transformation / l'accueil et les visites à la ferme sont des activités coûteuses en temps et parallèlement leur développement implique un besoin en main d'œuvre difficile à satisfaire sur l'Osans

## Analyse des retours exploitants en matière de ...

### Besoin en surfaces agricoles :

*Le critère taille des exploitations constitue un des critères d'approche de la résilience des systèmes. Aussi, il nous a semblé pertinent de questionner l'adéquation entre la SAU actuelle des exploitations et leur capacité de poursuite de leur activité.*

#### Analyse du besoin en surfaces des exploitations du territoire



- Besoin en surfaces immédiat
- Besoin en surfaces sur du plus long terme
- Pas de besoin de surfaces

- Un besoin court terme en surfaces estimé à une 40<sup>aine</sup> d'hectares
- Essentiellement en prairies de fauche et dans la plaine
- Quelques besoins en foncier évoqués pour la création d'un bâtiment

A relier avec la taille moyenne des exploitations ayant un besoin en surfaces : 60,5 ha (pour rappel la classe de SAU 60-100 ha représente 3% des structures agricoles de la CCD)

A relier avec les pertes de surfaces subies (où à venir) pour les exploitations : 2 exploitations seulement ayant remonté une perte de terres mise à disposition et reprise par les propriétaires fonciers

- 54 % des exploitations n'expriment aucun besoin en surfaces, ce qui semble traduire à la fois un fort ancrage de ces structures au territoire (il s'agit essentiellement ici d'exploitations « historiques » installées depuis plusieurs générations) ainsi qu'une capacité forte d'adaptation des systèmes permettant une certaine résilience face aux facteurs de fragilisation / de menaces que peuvent constituer la forte pression foncière agricole locale (et ses conséquences induites), la prédation ou encore l'évolution des attentes des consommateurs et la transition climatique.
- Du reste des exploitations, soit un peu moins de 50 %, un besoin en surfaces essentiellement sur du court terme (33%) a été exprimé, ce qui semble traduire une certaine difficulté de la part de ces structures à faire face aux facteurs de pressions actuels et donc à adapter leurs systèmes productifs, **d'où l'enjeu d'accompagnement qui se dessine ici**. Le besoin en surfaces sur du plus long terme exprimés par un peu plus de 10% des structures semble quant à lui traduire une certaine fragilité anticipée de ces systèmes et donc un besoin en confortement de leur outil productif en « prévention » d'éventuelles difficultés à faire face et à s'adapter aux changements à venir (conséquence des facteurs de pressions actuels).

## *Quelques éléments de contexte sur les « facteurs de menaces » de l'activité agricole du territoire*

Les échanges avec la trentaine d'exploitation agricole du territoire a permis de faire émerger plusieurs points de vigilance à avoir face à l'enjeu (à minima) de maintien de l'activité agricole viissane, voire de développement (cf. éléments présentés ci-dessus), et sur lesquels des actions pourront donc être envisagées.

Ces points de vigilance résultent des scénarii passés ou en cours en terme d'aménagement du territoire, de dynamiques agricoles ... Plusieurs facteurs de menaces ou de fragilisation de l'activité agricole ont ainsi été mis en exergue. Les diapos ci-après en permettent la contextualisation.

Les facteurs de menaces / de fragilisation de l'activité agricole ci-après contextualisés :

1. La pression foncière
2. Le risque de déprise agricole
3. La pression de prédation

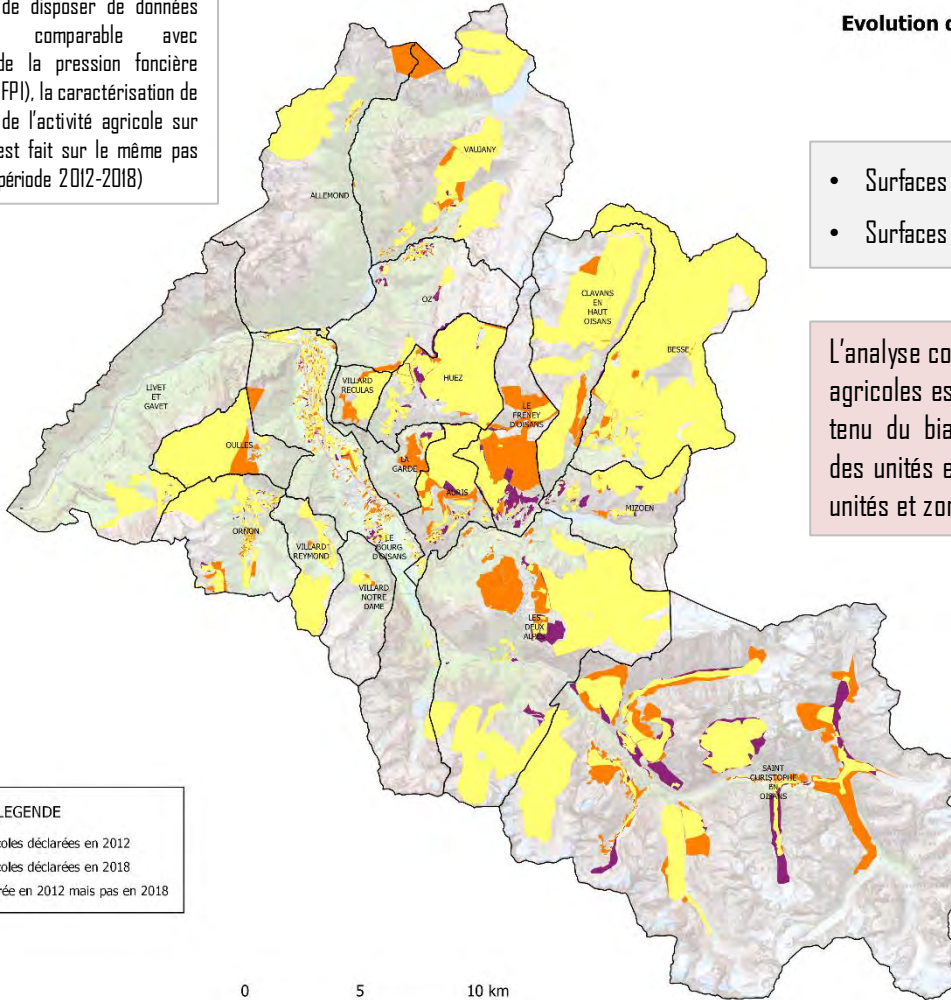


# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

## L'évolution des surfaces agricoles uissanes : un 1<sup>er</sup> axe d'approche de la pression foncière



NB : Afin de disposer de données facilement comparable avec l'analyse de la pression foncière (données OFPI), la caractérisation de l'évolution de l'activité agricole sur l'Oisans s'est fait sur le même pas de temps (période 2012-2018)



**LEGENDE**  
 Surfaces agricoles déclarées en 2012  
 Surfaces agricoles déclarées en 2018  
 Surface déclarée en 2012 mais pas en 2018

### Evolution des surfaces agricoles déclarées à la PAC entre 2012 et 2018

- Surfaces déclarées à la PAC en 2012 : 17 091 ha
- Surfaces déclarées à la PAC en 2018 : 20 156 ha

L'analyse comparative de l'évolution des surfaces agricoles est difficilement interprétable compte-tenu du biais lié essentiellement aux surfaces des unités et zones pastorales (cf. Zoom sur les unités et zones pastorales - Diapo 3)

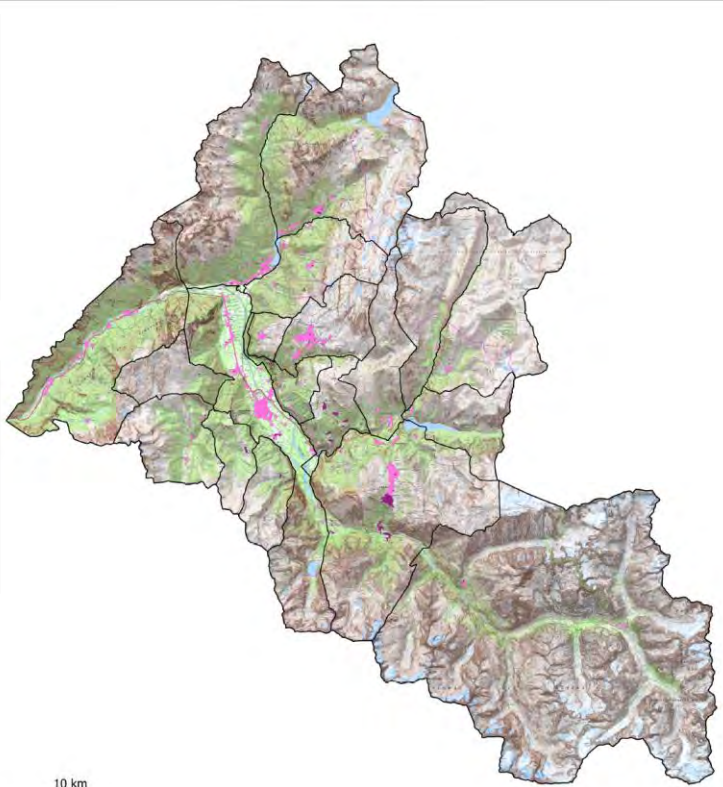
Nécessité de recroiser ces données avec l'analyse des dynamiques de pression urbaine et pression d'enrichissement

IGN  
 SCS38 Cartographie - 16/05/2021  
 150-82\_AIRMAP(2012)\_proj(4326387001\_U001\_StatAgri\_a\_agricole  
 Oisans(2012)\_StatAgri\_a\_agricole\_Oisans.agg  
 SDCSET=06 - Echelle Paris  
 Oisans.fr  
 Reproduction interdite

## Zoom sur l'évolution de la tache urbaine, principal facteur de pression foncière

Evolution notable sur les stations (Deux-Alpes) : toutefois attention au biais d'analyse (la tache urbaine 2012 ne couvrant pas tout le territoire), aussi pas d'analyse chiffrée interprétable

Nécessité de recroiser les enveloppes tache urbaine et surfaces agricoles afin d'identifier / caractériser les effets de morcellement / enclavement des parcelles agricoles.



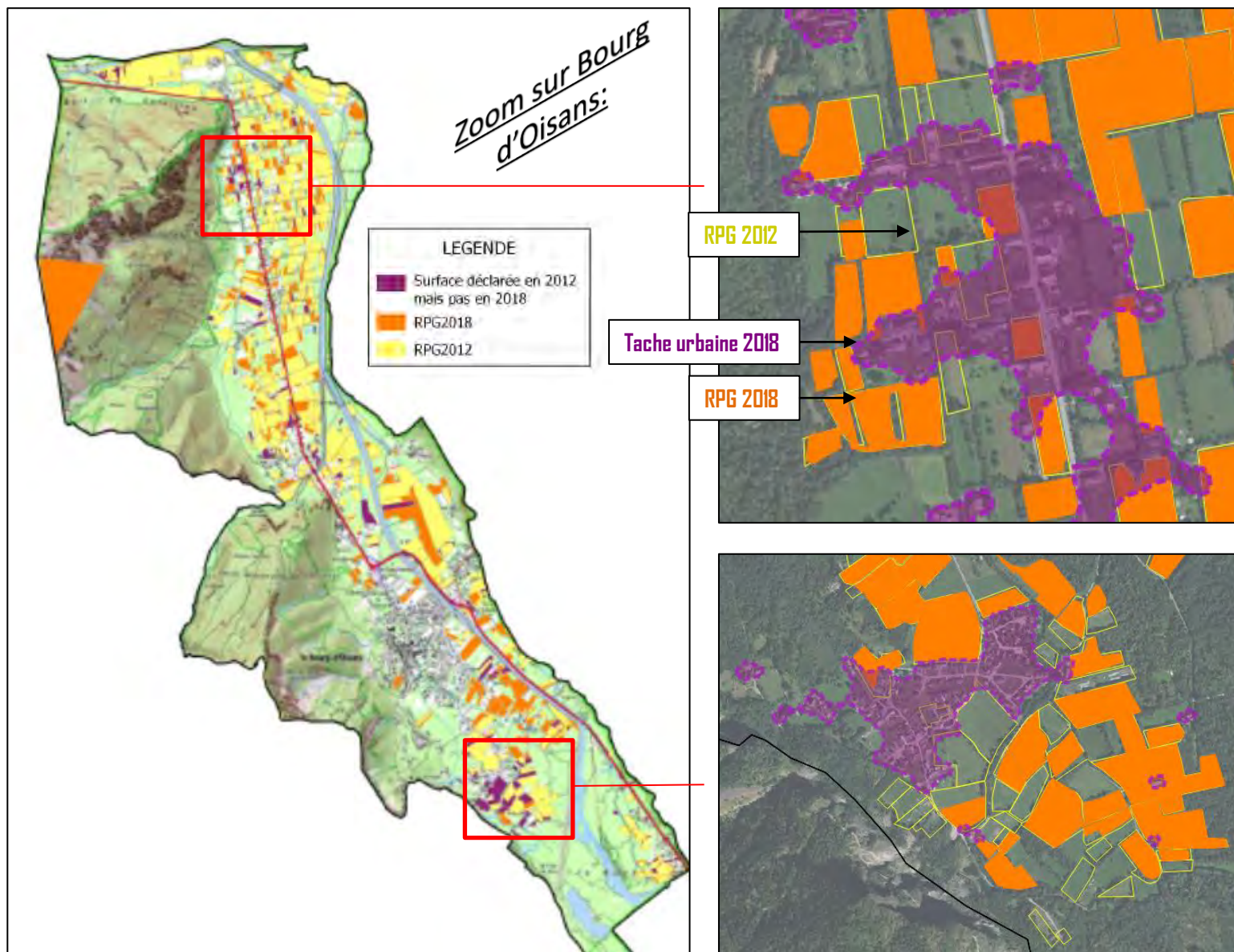
### CC Oisans Evolution de la tache urbaine

**LEGENDE**  
 Tache urbaine de 2012  
 Tache urbaine de 2018

IGN  
 150-82\_AIRMAP(2012)\_proj(4326387001\_U001\_StatAgri\_a\_agricole  
 Oisans(2012)\_StatAgri\_a\_agricole\_Oisans.agg  
 SDCSET=06 - Echelle Paris  
 Oisans.fr  
 Reproduction interdite

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

## Zoom sur l'évolution de la tache urbaine, principal facteur de pression foncière



- Différentiel de 4 ha entre les surfaces agricoles déclarées sur Bourg d'Oisans en 2012 (495 ha) et celles déclarées en 2018 (491 ha)
- **L'évolution de la tache urbaine** (et donc l'artificialisation) **mais surtout le manque de lisibilité** foncière long terme (entendu ici comme le devenir des surfaces agricoles riveraines des zones urbanisées d'ici 10 ans) **contribuent à créer un climat de précarité foncière** (avec pour conséquence une non contractualisation de baux sur les terres agricoles) se traduisant notamment par l'absence de déclaration PAC alors que le foncier est exploité ou une non exploitation du foncier et donc une perte d'usage agricole (parcelle récupérée par les propriétaires fonciers).



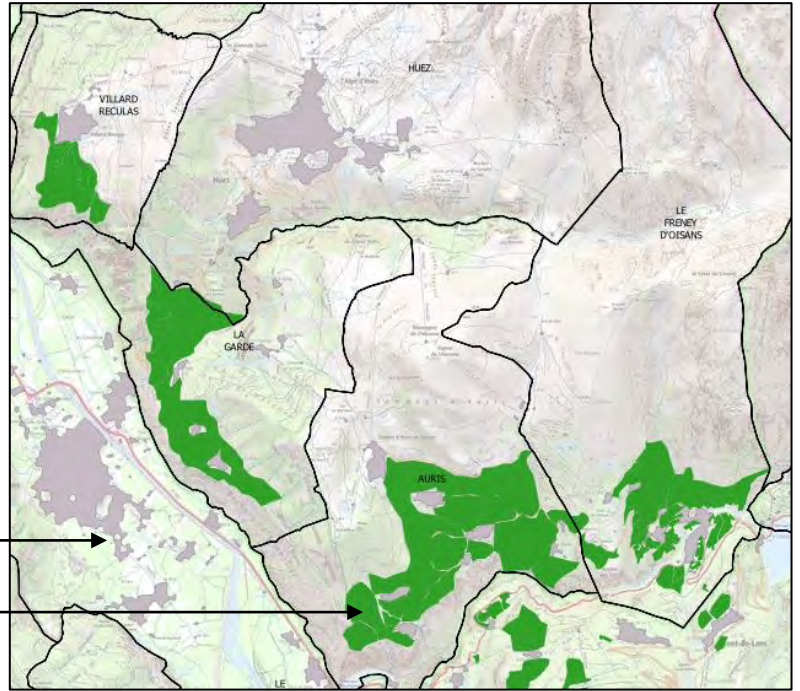
A noter : La question de la lisibilité foncière demeure stratégique pour la pérennité économique de l'agriculture du territoire. En effet, que ce soit pour une reprise d'activité comme pour une création, un exploitant agricole a besoin d'une visibilité au moins égale à la durée de remboursement de ses emprunts, soit entre 10 et 20 ans en moyenne, visibilité sans laquelle les investissements nécessaires à son activité (foncier, bâtiments, cheptel, machinisme...) seront rendus plus compliqués

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

## Zoom sur l'évolution de la tache urbaine, principal facteur de pression foncière

### Les espaces intermédiaires :

- Ils sont en général à proximité immédiate des secteurs urbanisés (cf. ci-contre).. Environ 18 ha d'espaces agricoles intermédiaires ont été consommés entre 1998 et 2009 (Lot 3 – Études sectorielles SCoT Oisans 2013) en majorité sur les communes d'Allemond, du Freney d'Oisans, des Deux-Alpes et de Vaujany, contre 5 ha entre 2009 et 2018 (approximation CA38). Concernant ces espaces, la menace d'une déprise agricole se cumule à la consommation foncière (qui tend à ralentir).



Tache urbaine 2018

Espaces intermédiaires

Une attention particulière sur le maintien de ces espaces devra être donnée tant vis-à-vis de la consommation foncière liée à l'extension de la tache urbaine que vis-à-vis du risque d'enfrichement par diminution de la pression agricole sur ces secteurs.

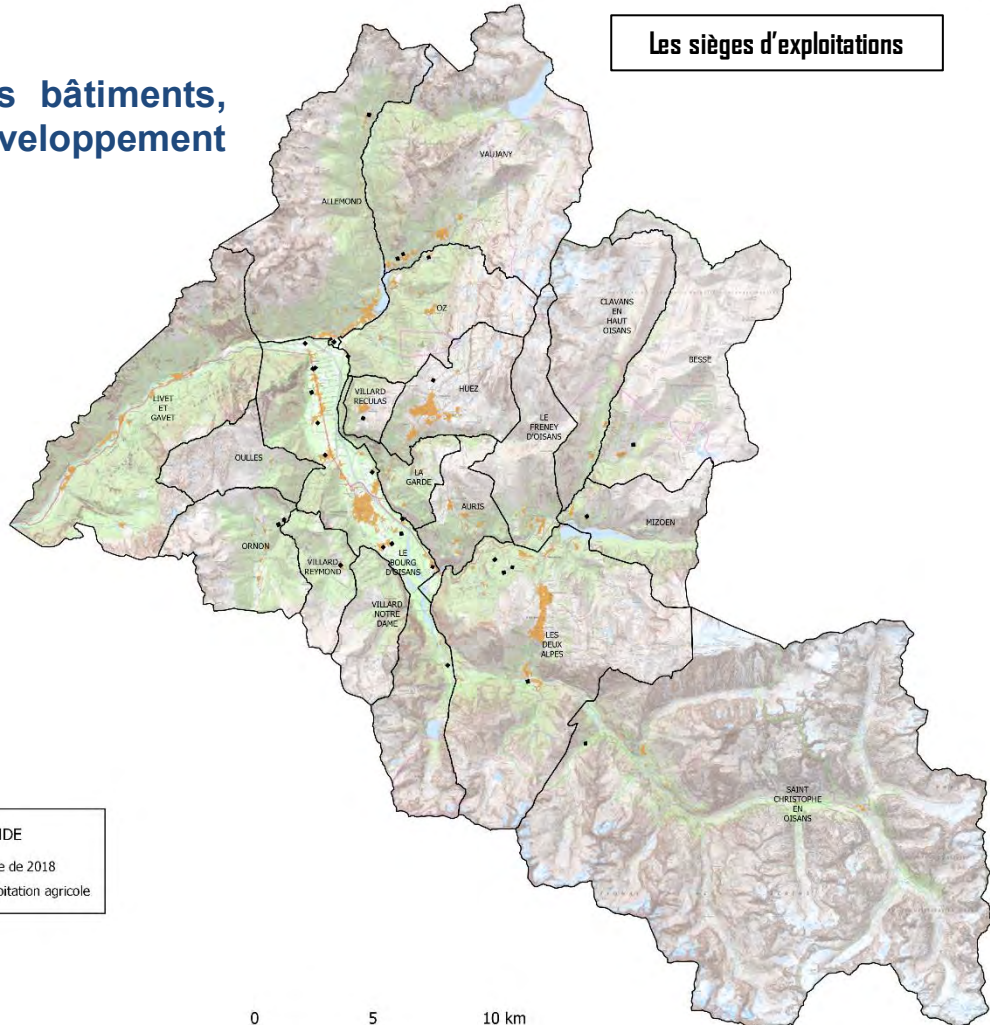
Pour rappel les espaces intermédiaires offrent un potentiel fourrager non négligeable et complémentaire de celui offert par les terres de la plaine de Bourg d'Oisans. A noter que 18 % de ces espaces (soit près de 360 ha) sont aujourd'hui encore fauchés.



## Le risque d'enclavement des bâtiments, conséquence directe du développement urbain ...

- Une ligne de bâtiments agricoles insérés dans la tache urbaine
- Impliquant à divers niveaux des contraintes de développement : proximité des tiers vis-à-vis des bâtiments d'élevage, difficultés d'accès, fonctionnalité des sièges compromise grevant ainsi les possibilités de reprise de l'activité lors d'une transmission...
- Conséquence directe de l'enclavement des bâtiments agricoles ; l'inadéquation des règlements écrits et graphiques des documents d'urbanisme locaux (cf. ci-après).

Les sièges d'exploitations



LEGENDE

- Tache urbaine de 2018
- Sièges d'exploitation agricole

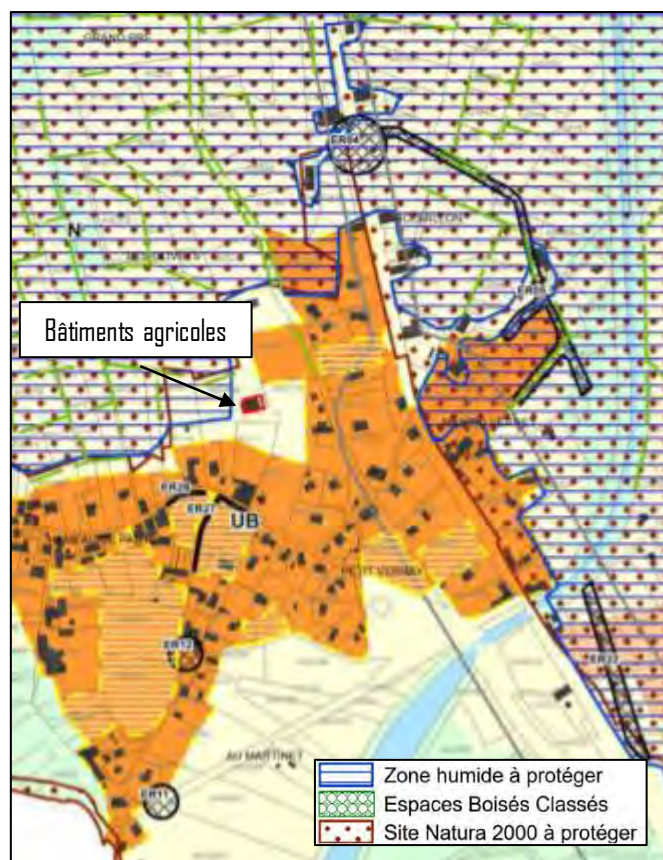
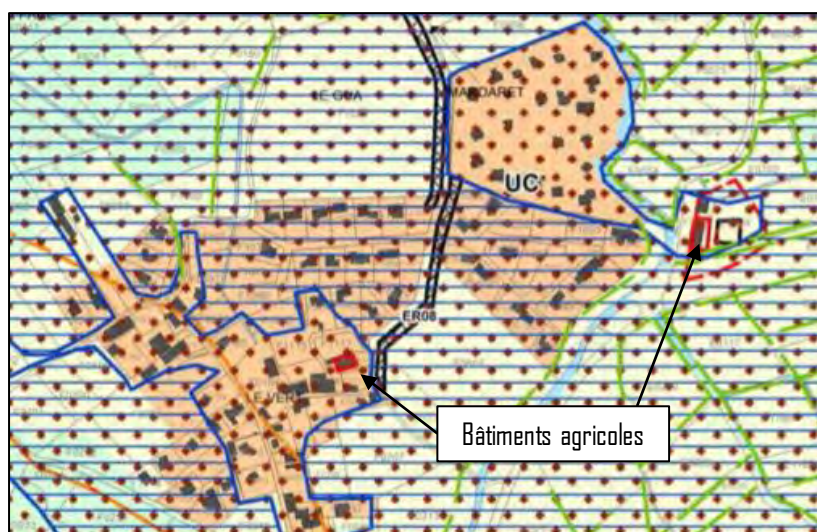
0 5 10 km

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

Le risque d'enclavement des bâtiments, conséquence directe du développement urbain ...

*Exemple du PLU de  
Bourg-d'Oisans*

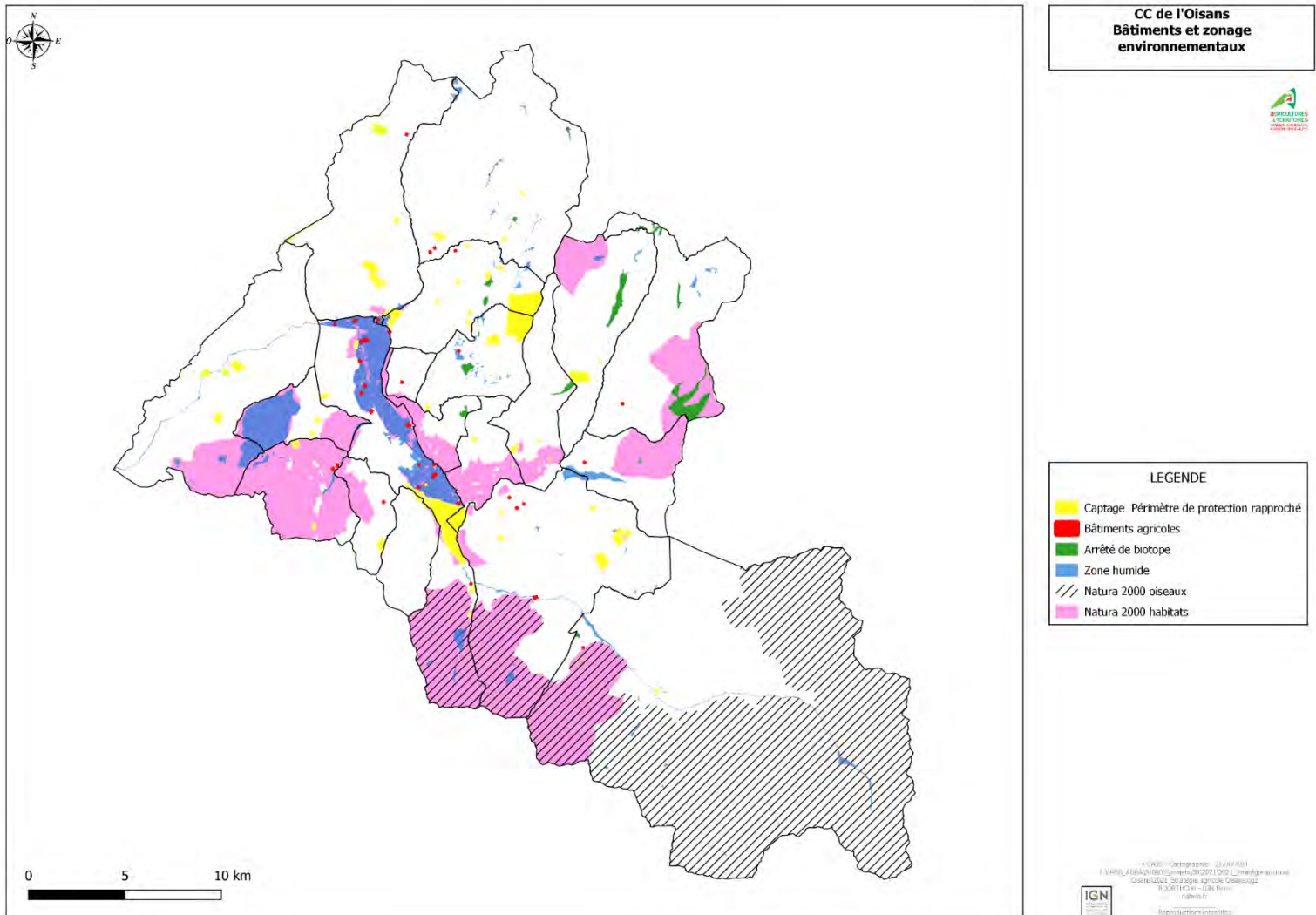
Les possibilités d'évolutions  
des bâtiments



- Cas n°1 : Zone U très limitative pour le développement des bâtiments existant (notamment d'élevage)
- Cas n°2 : Développement très contraint du fait des zonages liés aux trames zones humides et site Natura 2000 à l'Ouest et par la proximité avec la zone U au Sud et à l'Est.

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

... Risque auquel se superpose les « contraintes » liées aux secteurs tramés pour motifs d'ordre écologique



- La carte ci-dessus met en évidence la superposition des zonages environnementaux à incidence sur la constructibilité avec les sites d'implantation des bâtiments agricoles et ce notamment sur la plaine de Bourg-d'Oisans qui possède parallèlement la plus grande densité de sièges d'exploitations du territoire.
- Les exploitations présentes se voient ainsi concernés par différents niveaux de contraintes dont voici quelques exemples :
  - Exemple 1 : les zones humides. Le règlement PLU lié aux zones humides sur la plaine de Bourg-d'Oisans prévoit en matière de constructibilité agricole que « toute construction, affouillement ou exhaussement sont interdits sauf (...) les abris légers pour animaux parqués, liés à l'activité des exploitations agricoles, ouverts sur au moins une face et d'une emprise au sol de 25 m<sup>2</sup> maximum... ».
  - Exemple 2 : les périmètres de captage. Zoom sur le règlement PLU lié au périmètre de protection éloignée du captage de la Balme : « La création de bâtiments liés à une activité agricole devra faire l'objet d'une étude préalable de l'impact sur le point d'eau. ».
  - Exemple 3 : la zone Natura 2000 (qui concerne la quasi-totalité de la plaine) est rendue inconstructible y compris pour l'agricole.

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

... Risque auquel se superpose les « contraintes » liées aux secteurs tramés pour motifs d'ordre écologique

CC de l'Oisans  
Surfaces agricoles et zonage  
environnementaux



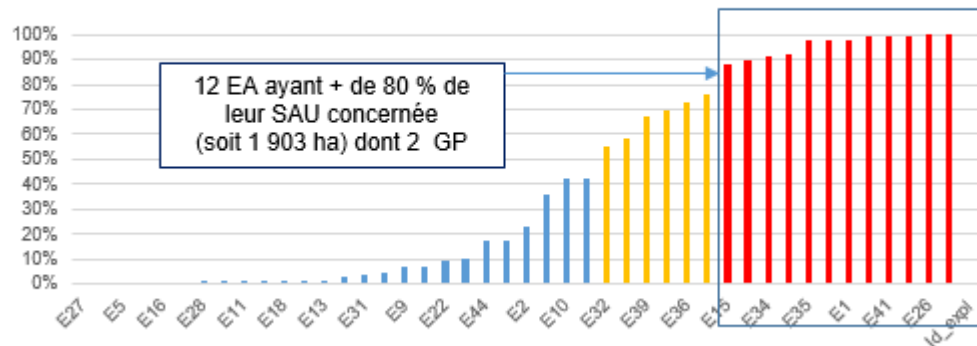
- 4 803 ha de surfaces agricoles « sous contraintes ».
- Soit 44 structures agricoles dont 17 groupements pastoraux

### LEGENDE

- Surfaces agricoles déclarées 2019
- Captage Périimètre de protection rapproché
- Arrêté de biotope
- Zone humide
- Natura 2000 oiseaux
- Natura 2000 habitats

IGN  
Reproduction interdite

Part de la SAU des exploitations concernée par un zonage environnemental



EA : Exploitation agricole  
GP : Groupement pastoral

Conséquences : des exigences en termes de pratiques agricoles sur les zones à enjeu environnemental : exemple des contraintes de pratiques sur les périmètres de protection des captages...

Mais également des leviers qui ont pu être actionnés sur certaines zones : MAE sur les zones Natura 2000...

### Bilan :

- Une perception des zonages environnementaux par les exploitations du territoire comme davantage contraignant en terme de constructibilité qu'au niveau des pratiques agricoles.

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

Les secteurs tramés pour motifs d'ordre paysagers : une réponse apportée par les documents d'urbanisme en faveur de la protection du foncier agricole mais également un frein au développement de l'activité des structures agricoles

*Exemple des besoins en logements sur les alpages*

TYPE	PRECISION	NOMBRE	SOUS-TOTAL
logement	rénovation principal	8	29
	création principal	2	
	rénovation secondaire	7	
	création secondaire	6	
	abri héliportable	6	

Figure 9: tableau récapitulatif des besoins en équipements

*Données issues de l'étude FAI/CA38 sur les zones et unités pastorales*

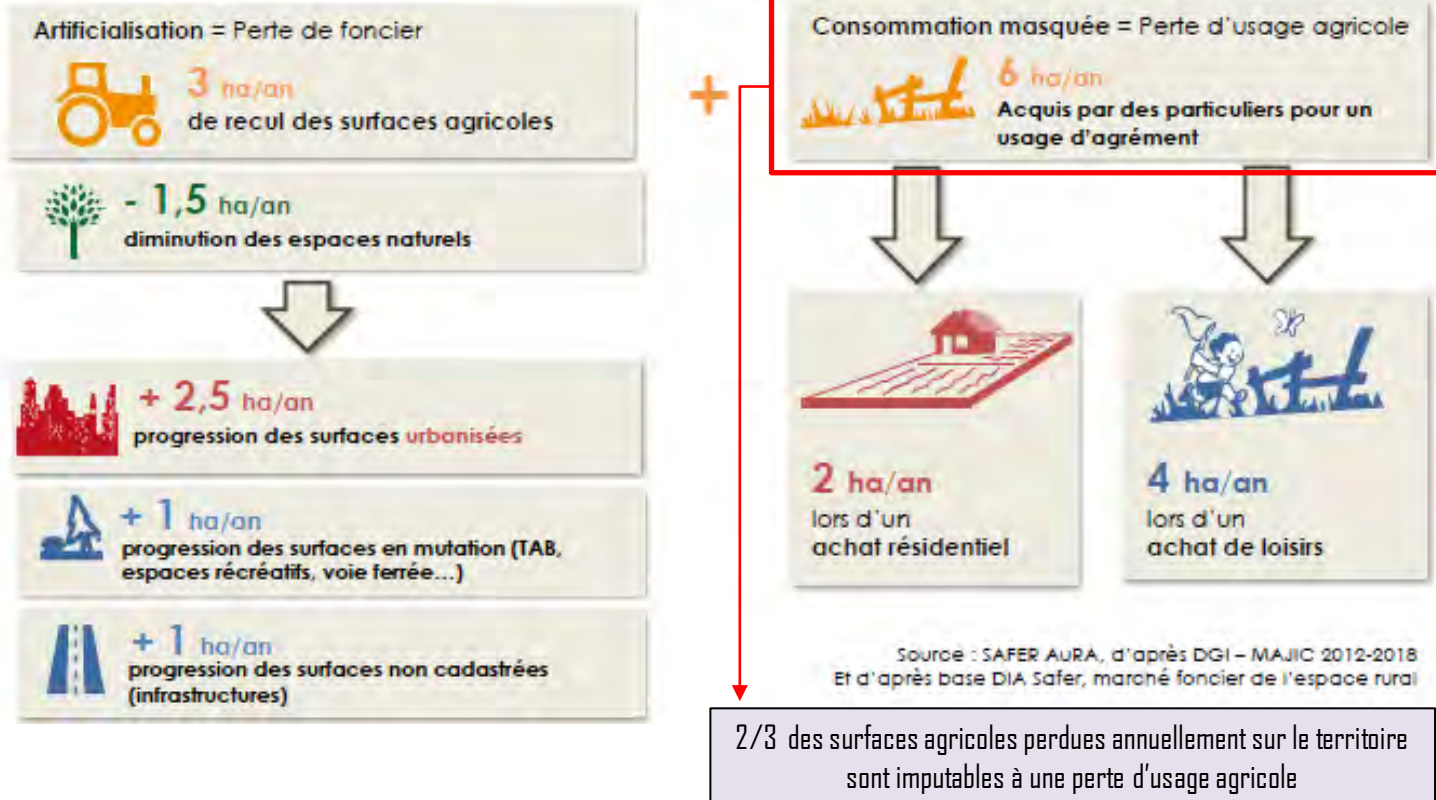
- Certaines zones d'alpages figurent en zone à enjeux paysagers au sein des règlements graphiques des documents d'urbanisme locaux.
- Ce type de zones fait l'objet de règlement restrictifs. Exemple d'un PLU du territoire : en zone Aa « *Sont seules autorisées les nouvelles constructions à destination d'exploitation agricole ou forestière dans la limite de 20m<sup>2</sup> de surface de plancher et d'une construction par tènement. Est autorisée la **restauration ou la reconstruction** d'anciens chalets d'alpage à des fins agricoles ou d'habitation sous condition de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard* ».
- Or, les alpages impliquent une gestion indissociable des infrastructures. En effet, comme précisé par la FAI « *la question des aménagements et équipements est centrale en alpage car elle conditionne la conduite du troupeau, la gestion globale. Par exemple, un alpage mal équipé en cabane ne pourra pas accueillir un berger dans de bonnes conditions, et ne facilitera pas la rotation du troupeau sur les différents quartiers de la montagne* ». Ainsi, le recensement par la FAI des besoins en équipements des alpages en matière de logement (cf. Tableau ci-dessus) met en avant **un besoin en création de 8 logements** (bien que non encore précisément localisés ces projets sont de manière générale incompatibles avec une zone Aa).

# 1. La pression foncière : indicateurs et conséquences

## L'analyse des chiffres de la consommation foncière

### CONSUMMATION FONCIÈRE AVÉRÉE ET MASQUÉE ENTRE 2012 & 2018

≈ 9 ha/an de recul des surfaces agricoles



- Importance de la « consommation masquée » qui correspond à une perte de l'usage agricole d'une parcelle par un exploitant (l'activité agricole s'y voit généralement substituée par une activité patrimoniale).
- Cette consommation masquée s'explique en partie par l'absence de contractualisation de fermage lors de la location d'une parcelle agricole, générant ainsi une précarité foncière pour les exploitations agricoles puisqu'à tout moment le propriétaire foncier peut en récupérer l'usage (ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'un fermage). Cette précarité foncière subie par les exploitations se veut par ailleurs à l'origine d'une concurrence et d'un climat de défiance entre exploitants (entravant tout projet ayant une portée collective).
- A noter que l'absence de volonté de contractualisation d'un fermage par les propriétaires foncier peut s'expliquer en partie par le manque de lisibilité long terme de la vocation des parcelles agricoles (à l'origine de velléités de constructions de la part des propriétaires) et imputable à la « souplesse » encore offerte par les documents d'urbanisme locaux.



## 2. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

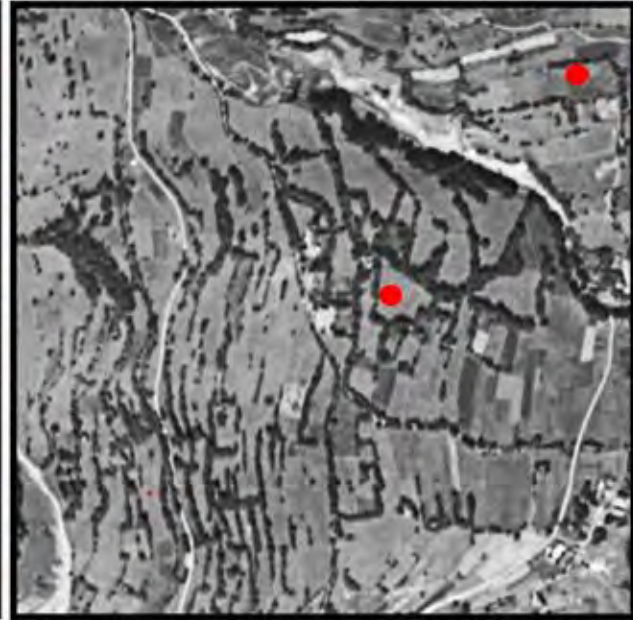
### L'analyse des chiffres de la consommation foncière : une sous-estimation du phénomène de déprise agricole

- Les chiffres de la consommation foncière de l'OFPI ci-dessus présentés, se basent sur une analyse de la matrice cadastrale et des mutations. Toutefois, il existe un « biais cadastral » à cette analyse compte-tenu du fait que la nature fiscale des parcelles ne traduit pas toujours la réalité terrain.

*Exemple de sous-estimation de la déprise agricole sur Auris*



Auris 2018



Auris 1960

Comparaison photos aériennes  
/ nature cadastrale des parcelles



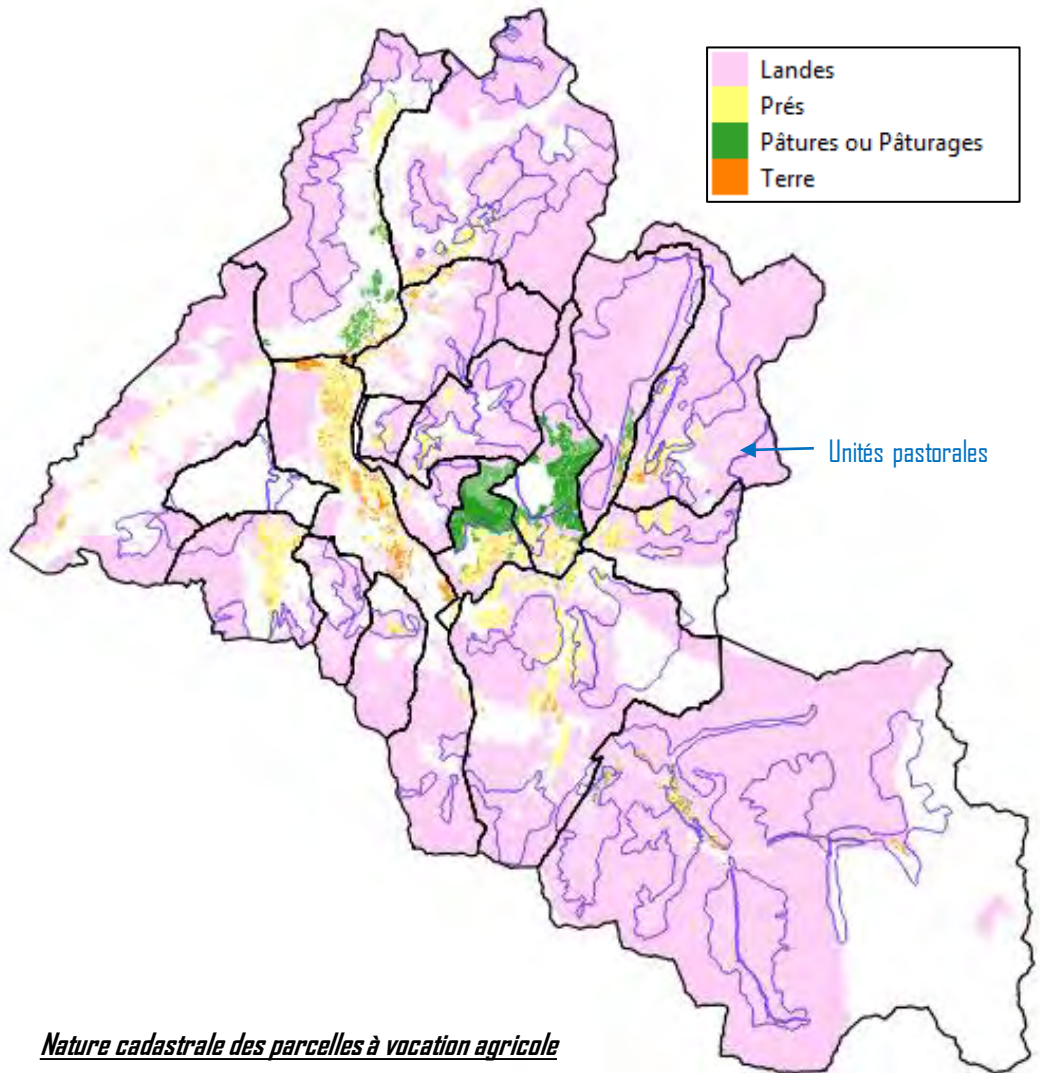
- Les points rouges ci-dessus correspondent à des points de comparaison.
- Ces parcelles autrefois agricoles dans les années 60, sont aujourd'hui supports de boisements à un stade plus ou moins avancé, attestant d'un phénomène de déprise agricole.
- L'analyse du cadastre ci-contre met quant à elle en évidence le décalage entre nature fiscale des parcelles (correspondant ici à une vocation agricole) et réalité terrain (boisements).

	Landes
	Prés
	Pâtures ou Pâturages
	Terre

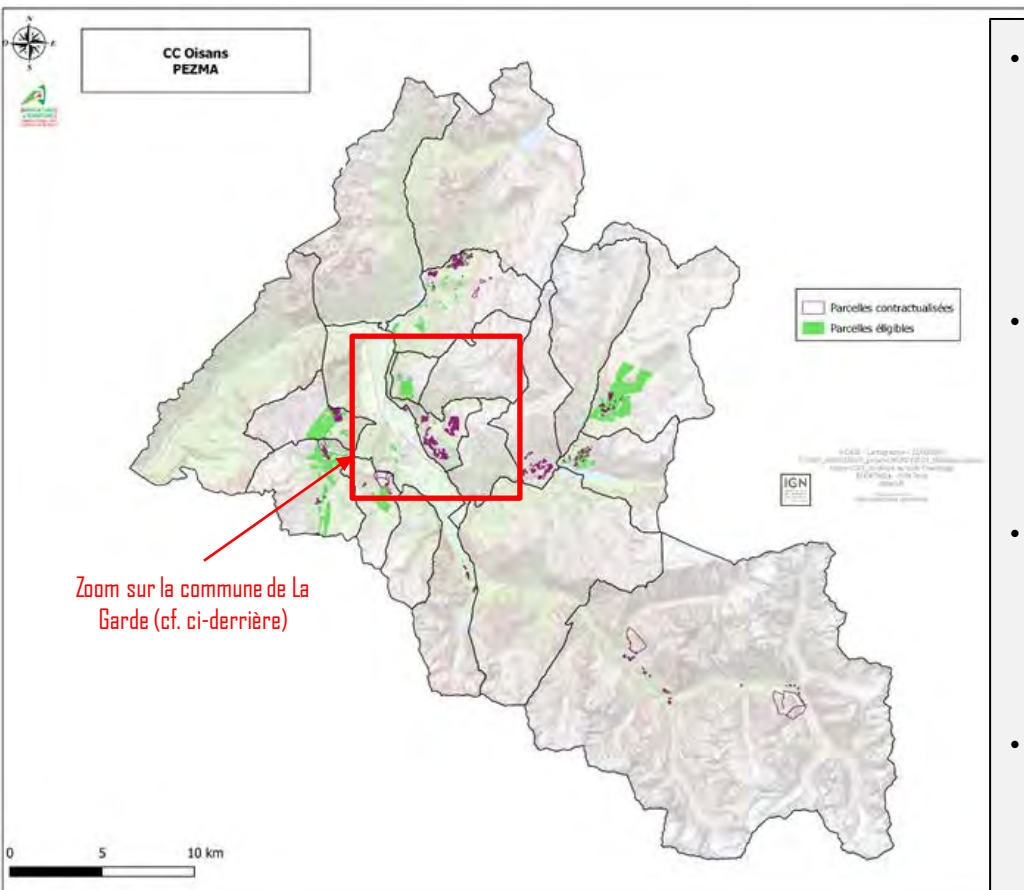
## 2. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

### Nature fiscale des sols et PEZMA : des critères d'appréciation du phénomène de déprise agricole

La carte ci-contre met en évidence le fait que la quasi-totalité des alpages se voit cadastrée en nature fiscale de « landes » assimilée à un usage « naturel / forestier » du sol et donc non intégrées dans l'analyse de l'évolution des surfaces agricoles telle que présentée par les données DFPI (les chiffres DFPI mettent au contraire en évidence un recul de 1,5 ha / an des espaces naturels, à relier avec les mutations cadastrales notamment liées à l'ouverture à l'urbanisation de certaines parcelles naturelles). Le phénomène de progression des boisements au détriment des zones agricoles se voit donc bien sous-estimé.



*Nature cadastrale des parcelles à vocation agricole*



- La carte ci-contre illustre les parcelles fléchées dans le cadre du PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon - période 2005-2010), permettant le financement des actions d'entretien de ces zones par le Département.
- Sur l'Oisans, 1 442 ha de parcelles éligibles ont été identifiées (cette donnée permet de donner un ordre d'idée des surfaces identifiées en 2005 comme menacées d'abandon agricole).
- 616 ha ont fait l'objet d'une contractualisation soit 42 % des surfaces éligibles. Les surfaces contractualisées l'ont été à la fois par des exploitants mais également par des AFP.
- De ces 616 ha ayant bénéficié d'aide à l'entretien, 251 ha soit 41% font aujourd'hui l'objet d'une déclaration PAC et revêtent donc encore un usage agricole.

## 2. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

### Nature fiscale des sols et PEZMA : des critères d'appréciation du phénomène de déprise agricole

**Zoom sur La  
Garde**



**Parcelles contractualisées dans le  
cadre des PEZMA**

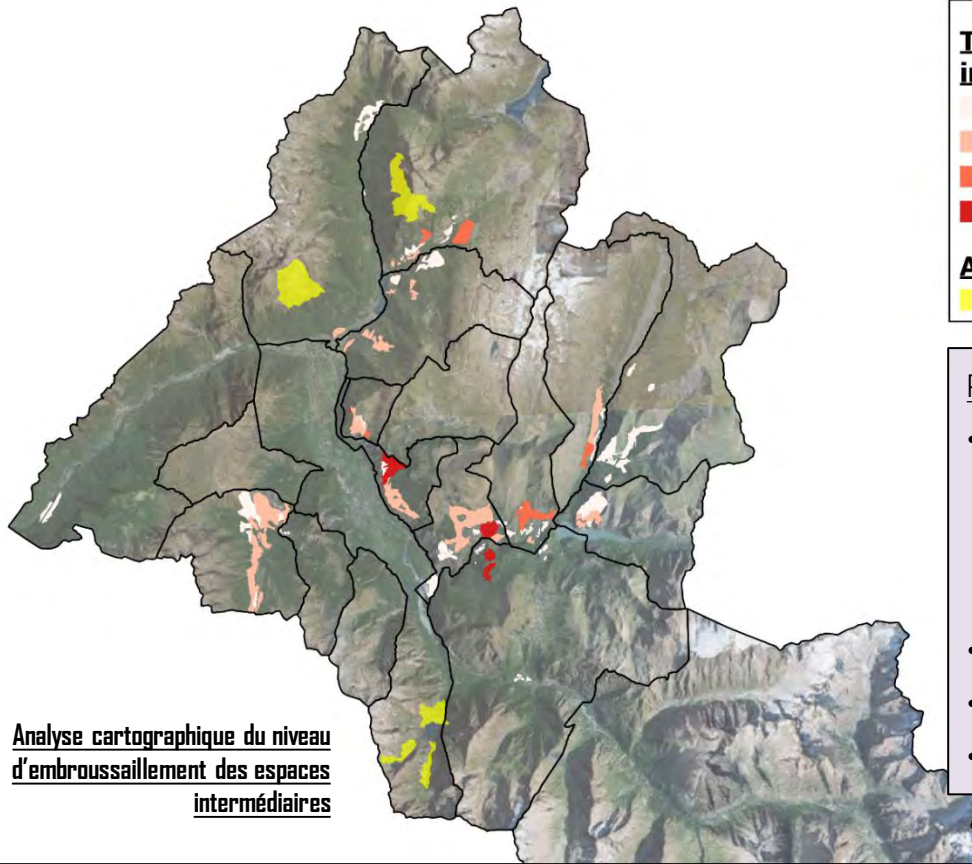


**Parcelles faisant l'objet d'une déclaration PAC (2018)**

- L'analyse des illustrations ci-dessus met en évidence le phénomène de déprise prégnant sur certains secteurs du territoire.
- L'étude des espaces intermédiaires (FAI/CA38 2021) permet par ailleurs de compléter cette première approche sur la caractérisation de la déprise agricole sur l'Osans (cf. Diapo ci-dessous)..

## 2. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

### Analyse du taux d'embroussaillage des espaces intermédiaires : une déprise agricole marquée sur certains secteurs



Analyse cartographique du niveau d'embroussaillage des espaces intermédiaires

#### Taux d'embroussaillage des espaces intermédiaires

- 0 - 25 %
- 25 - 50 %
- 50 - 75 %
- 75 - 100 %

#### Alpages

- Inutilisés

#### Plusieurs causes possibles à la déprise :

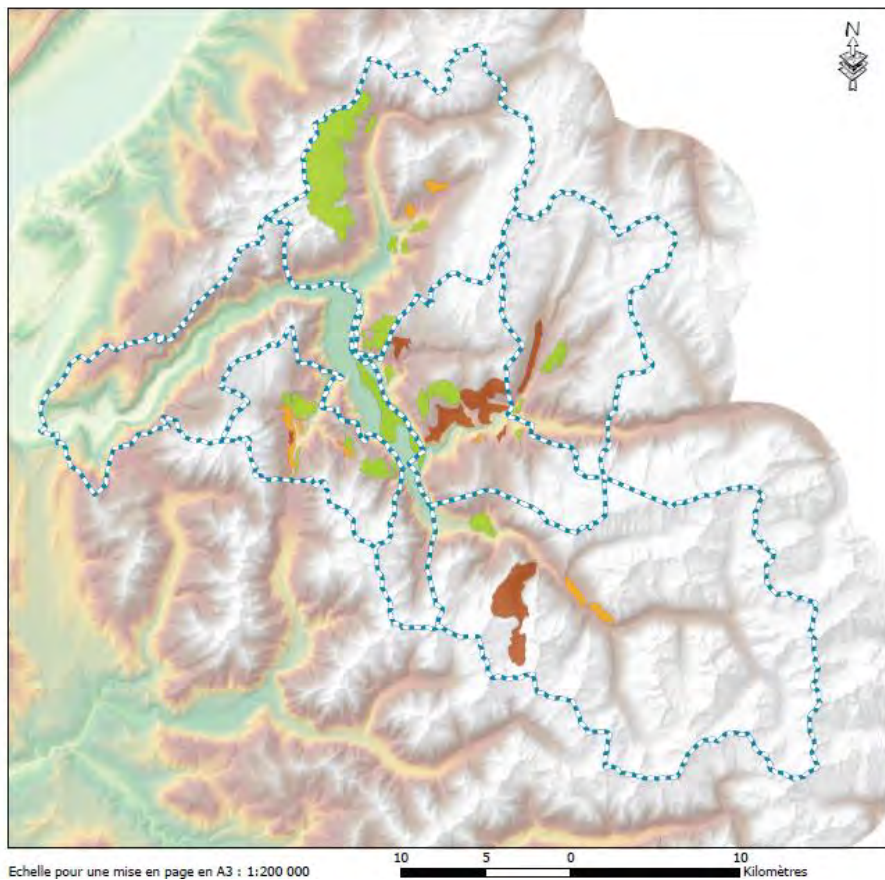
- Le morcellement foncier et la multitude de propriétaires complexifiant l'exploitation de ces secteurs (pas de bail / convention, précarité foncière...)
- Les difficultés d'accès aux parcelles (pistes...)
- L'absence de points d'eau
- la prédation (alpages)...

- La carte ci-contre permet de mettre en évidence les secteurs à risque de déprise agricole ainsi que les secteurs d'alpages inutilisés.
- 18% des espaces intermédiaires (secteurs à enjeu de production pour la ressource fourragère des exploitations d'élevage) présentent un taux d'embroussaillage > 50 % (~ 340 ha).

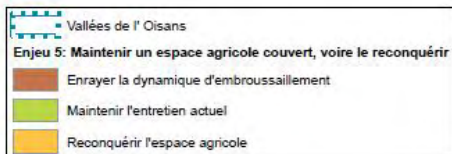
## 2. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

### Les secteurs à enjeux de reconquête agricole : des espaces porteurs d'enjeux multiples

#### Maintenir un espace agricole ouvert, voire le reconquérir



Travail de pré-identification des zones à enjeux de reconquête réalisé dans le cadre du SCoT

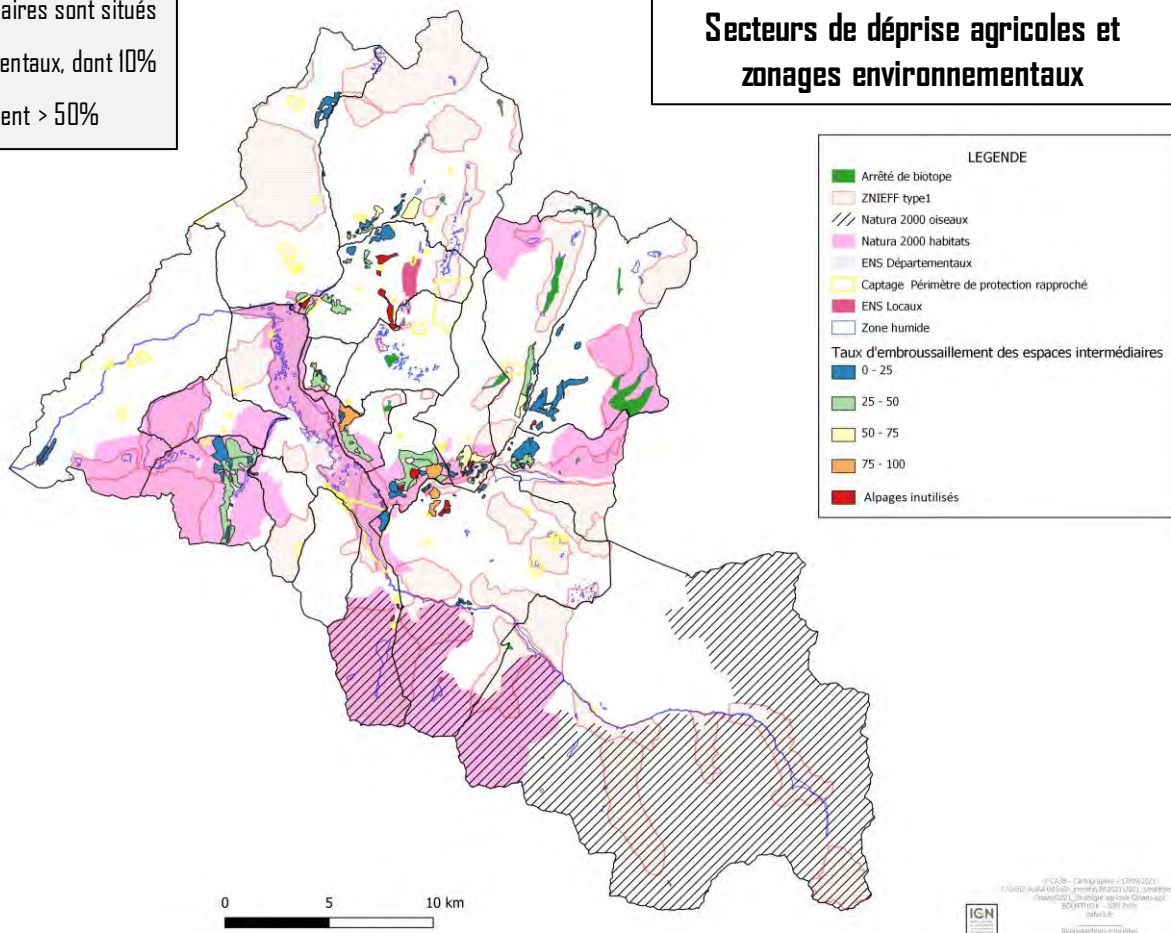


© IGN - Cartographie - Carte IGN de 2011/2014  
Nom du document ArcMap: C:\CARTE\Projet\_gis\cartes\carte\zonesSCoT\_cadreSCoT\_OISANS\_synthese.mxd  
Date SIG: Service producteur des données: Ministère de l'Agriculture  
ID CartoG: ©IGN 1965 - copie et reproduction interdite.  
Géomatique/IGL - Cartographie - Lignes d'exploitation n°13 033  
ID Oribord - ©IGN Paris 2009 / Sans 2208 - ©IGN Lorraine d'exploitation n°13 034  
\*Les données ou cartes SIG contenues dans ce document sont issues des données IGN® - www.ign.fr

Plus de 50 % des espaces intermédiaires sont situés dans des zones à enjeux environnementaux, dont 10% présentant un taux d'embroussaillage > 50%

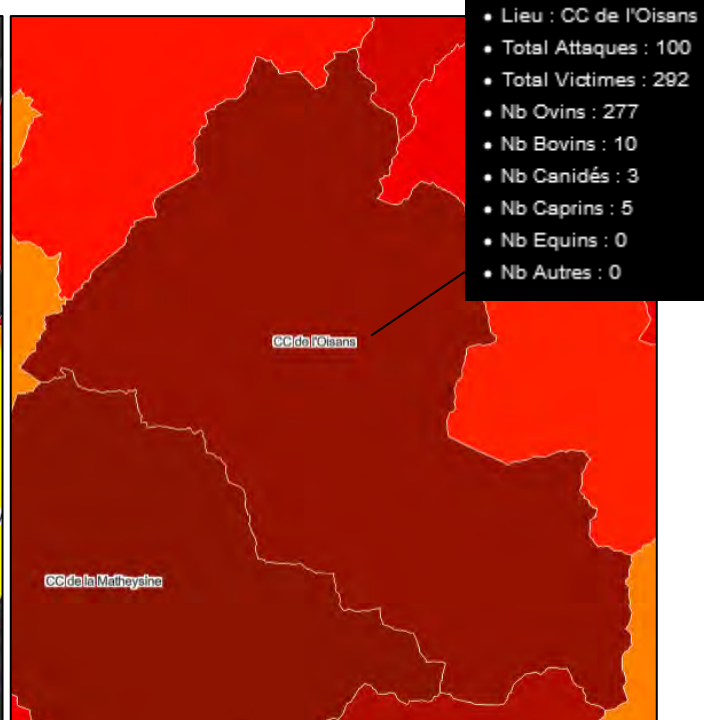
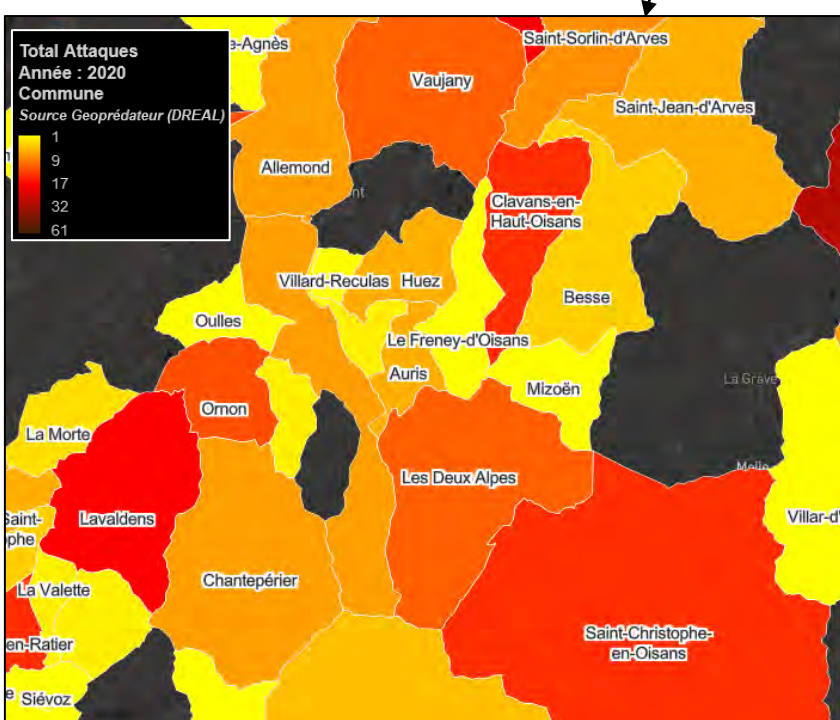
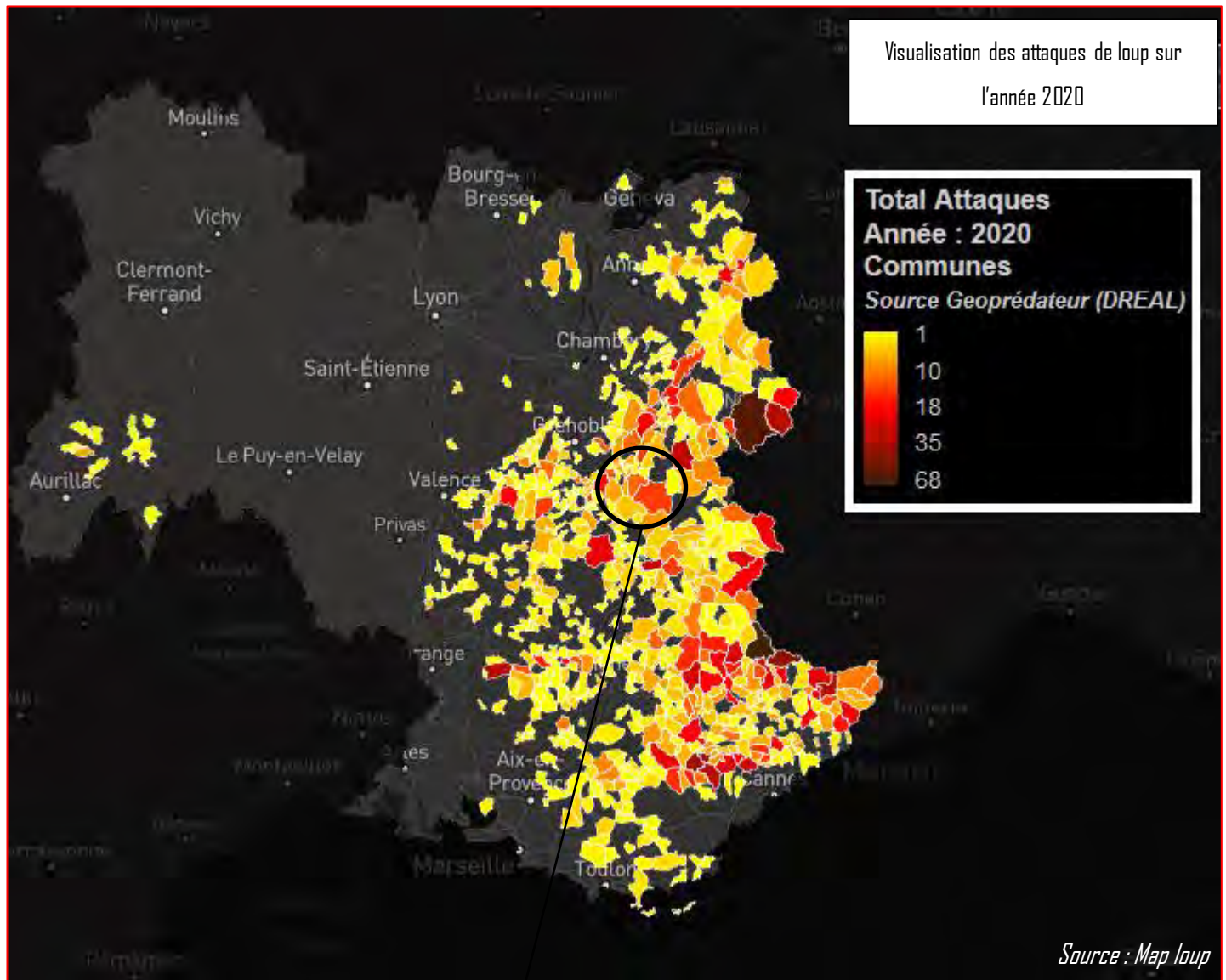
La reconquête agricole de ces espaces de déprise revêt donc un double enjeu : un premier d'ordre économique pour les exploitations agricoles du territoire (ressource fourragère, potentiel d'accueil de nouvelles activités agricoles...) et un second d'ordre écologique puisque ces espaces possèdent une richesse environnementale reconnue (zonages et inventaires) couplée à une valeur paysagère certaine.

#### Secteurs de déprise agricoles et zonages environnementaux



### 3. Quelques éléments d'analyse de la pression de prédation

La pression de prédation, véritable facteur de menace de l'activité agricole de l'Oisans



Source : Map loup

### 3. Quelques éléments d'analyse de la pression de prédation

## La pression de prédation, véritable facteur de menace de l'activité agricole de l'Oisans

A dire d'exploitants agricoles :

« J'avais 700 brebis en alpages avant ... Plusieurs attaques de loups et depuis j'achète des agneaux à l'engraissement que je vends derrière »

« Dans quelques années on n'aura plus d'élevage en Oisans [avec le loup] »

« Avec la prédation, on s'est adaptés, les bêtes ne dorment plus dehors mais du coup on augmente le parasitisme et on diminue la production... »

La prédation par le loup est citée sur le territoire par presque l'exploitation d'élevage sur 5 comme frein majeur au maintien / développement de l'activité agricole en Oisans

*EN SYNTHÈSE DE CE PREMIER TRAVAIL DE  
DIAGNOSTIC AGRICOLE*



# Schéma de développement agricole

## Synthèse AFDM

### Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une agriculture diversifiée et génératrice de valeur ajoutée</li><li>2. Une agriculture encore dynamique (des exploitations porteuses de projets de développement ...)</li><li>3. Une forte demande urbaine en produits locaux (légumes, produits transformés...)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Absence de production à fort ancrage territorial et / ou sous SIQD</li><li>2. Un outil productif (le foncier) fragilisé (pression foncière, enrichement...) avec des répercussions sur la dynamique agricole (frein à l'installation par manque de visibilité sur le devenir des terres, précarité foncière surtout dans la plaine fragilisant les exploitations présentes...)</li><li>3. Une mise en mouvement collective des exploitants difficile</li><li>4. Morcellement des parcelles</li></ol>
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Présence « d'outils » : abattoir, APAQ, AFP...</li><li>2. Un bassin de consommation à proximité (Métropole grenobloise)</li><li>3. Une bonne connaissance agricole du territoire</li><li>4. Un actionnement par la CCD « d'outils » complémentaires :<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place d'une stratégie de développement agricole,</li><li>- mise en œuvre du SCoT de l'Isère ayant vocation à articuler les différentes politiques en matière d'habitat, d'aménagement, d'environnement et de paysages et possibilité d'y intégrer un programme d'actions (dont actions sur l'agriculture)</li></ul></li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'accroissement de la pression de prédation (loup)</li><li>2. Le risque de non reprise des structures agricoles, avec, en cas de non-transmission des exploitations d'élevage, une menace sur l'entretien et la viabilité des zones intermédiaires et d'alpages</li><li>3. Une absence d'outils de protection du foncier agricole dédiés (au-delà des documents de planification locaux)</li><li>4. Fermeture des paysages, préjudiciables pour le territoire touristique de vues et de perspectives qu'est l'Isère</li><li>5. Fermetures en proximité de zones urbaines qui peuvent être préjudiciables au maintien de l'urbanisation dans certains hameaux</li></ol>



Aiguille Dibona, Saint-Christophe-en-Oisans, France  
Photo by Sophie The Lava Yogs on Unsplash



UTOPIES®



## Diagnostic alimentaire



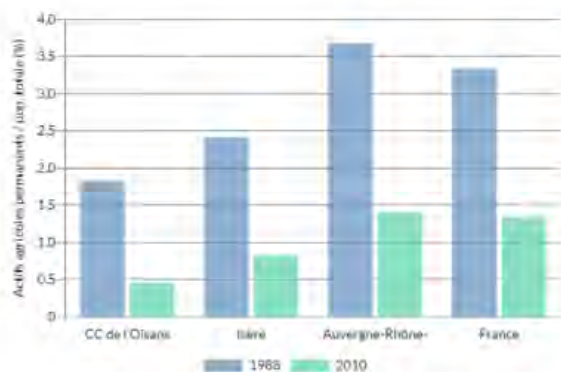
Fair[e] Ici ! 334 Route de Montmay l'Etang, 69 430 Quincié en Beaujolais – 06 24 73 17 85 –  
lecomte@faireici.com

EUURL VLC – Vincent Lecomte Conseil au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS Villefranche-Tarare sous le N°850 013 897 00010

La marque FAIR[E] ICI est membre du 1% for the Planet et à ce titre reverse 1% de son chiffre d'affaires à des associations environnementales

## Focus sur la production agricole dans l'Oisans

### Quelles dynamiques à l'œuvre ?



#### Actifs agricoles permanents sur la population totale, quelques chiffres

- CC Oisans : 0,46%
- CC Matheysine : 1,57%
- CC Trièves : 3,75%
- CC Cœur de Maurienne Arvan : 2,63%
- Isère => 1,1% en Isère (Agreste 2020)
- AURHA => 2% en Aurha (Agreste 2020)

(Sources: CRA Ter, Agreste 2020, RGA 2010)

« En termes de dynamique, [l'Oisans] ce n'est pas le Trièves (dynamique d'installation, projets innovants, etc.). Le climat et la topographie jouent sûrement mais est-ce la seule raison? » Mélanie HOVAN (CA38)

« J'ai commencé petit en 2016 avec 700/800m<sup>2</sup>. Aujourd'hui j'ai environ 1ha que j'exploite [...]. Je n'ai bénéficié d'aucune aide, je ne les ai pas spécialement cherché. » Colin BONNARD (Coco Jardin)

#### Des actifs agricoles largement en-deçà des territoires voisins

Certains territoires isérois arrivent à maintenir un tissu d'actif agricole dense voire même à le développer. C'est également le cas de la CC Cœur de Maurienne Arvan, également majoritairement en zone classée haute montagne, qui via la filière AOP Beaufort connaît une bonne attractivité.

C'est ici que la question du modèle agricole de haute montagne est intéressante à poser. En effet, à dire d'acteurs, **une dynamique existe sur l'Oisans de création de micro activités agricoles**. Ces dernières passent très certainement sous le scope des observatoires statistiques.

Le rôle qu'ils jouent et pourraient jouer dans le système alimentaire du territoire ne doit pas être négligé.

0,46% actifs agricoles

#### Un taux de féminisation de l'emploi agricole particulièrement élevé de 66,8% contre 32,6% au national

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans



## Focus sur la production agricole dans l'Oisans

### Quelles dynamiques à l'œuvre ?

0,38% SAU Bio

#### Une dynamique de conversion bio faible

La dynamique de conversion bio est beaucoup plus faible sur la CC de l'Oisans que dans le reste du département.

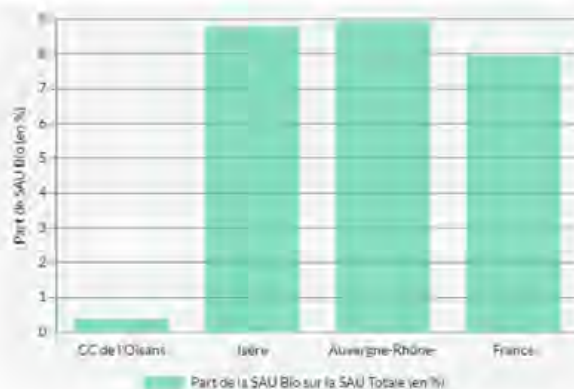
La part de SAU Bio de la CC de l'Oisans (0,38%), n'est pas en revanche si éloignée de celle de la CC Cœur de Maurienne Arvan (0,46%).

Cette part faible de SAU Bio de la CCCMA s'explique par la présence de la filière AOP Beaufort, offrant d'ores et déjà une bonne valorisation du lait gérée directement et collectivement par la profession (GIS Alpes Jura, 2013).

Un parallèle peut sans doute être ici établi avec les producteurs de l'Oisans. Ces derniers, en grande majorité en vente directe, ont dû s'adapter et trouver des voies de valorisation satisfaisante notamment suite à l'arrêt de la collecte de lait dans les années 2000.

« Les producteurs de l'Oisans ont appris à être résilients dans leurs débouchés, notamment après l'arrêt de la collecte de lait sur le territoire » Sonia COIN (CA38)

« Je n'ai pas besoin d'être bio, mes clients me connaissent et connaissent mes produits » Didier GIRARD (La Ferme des Bisons)



#### Part de la SAU Bio sur la SAU Totale, quelques chiffres

- CC Oisans : 0,38%
- CC Matheysine : 8,02%
- CC Trièves : 22,85%
- CC Cœur de Maurienne Arvan : 0,46%
- Isère : 8,78% => 10,8%
- AURHA : 8,93% => 9,5%

(Sources: CRA Ter, Agreste 2020, Agence Bio 2019)



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

# Focus sur la production agricole dans l'Oisans

## Valorisation des productions agricoles du territoire

- ✓ Discuté il y a une dizaine d'année au sein de l'APA0, la création d'un magasin de producteurs n'est plus à l'ordre du jour.
- ✓ A ce jour pas de dynamique collective de commercialisation sur le territoire. Certains producteurs trouvent cette dynamique au travers de magasins de producteurs hors du territoire (Saint Martin d'Uriage).

« On essaie de mettre du local, [...], mais notre offre est plutôt régional. Ici pour les habitants, la notion de localité voudrait dire de l'Oisans. Nous n'avons pas spécialement de sollicitations de la part de producteurs locaux » Elody FRANCOIS - Casino

- ✓ Peu de vente en circuits courts via un intermédiaire (fromager, boucher, GMS, etc.), mais une majorité de vente directe (9 marchés de plein vent du territoire, vente à la ferme).
- ✓ 40,5% de producteurs en circuits courts, contre 45% des exploitations agricoles iséroises (Agreste 2018, CA38 2021)
- ✓ Une résilience certaine des EA en termes de commercialisation. Ex: adaptation de la transformation fromagères durant le COVID vers des fromages de conservations longues

### Les aires IGP en Isère (hors productions agricoles)

- Vallée de l'Isère
- Vallée de la Tignes
- Tignes
- Créteil
- Montagne de Chartreuse
- Clus de Mouton
- Montagne de Savoie - Vallée de Tignes - Tignes et la Savoie

### Les AOC/AOP en Isère

- IGP France
- AOP France
- AOP France
- AOP France



Sources: DRAAF

- ✓ Le territoire de la CCO ne compte aucune appellation AOP/IGP. Plus rare pour un territoire de montagne, il ne possède pas de produits ou spécialités culinaires emblématiques.
- ✓ Bienvenue à la Ferme: 6 producteurs sur le territoire. Le respect de ce cahier des charges permet à ces producteurs d'être labélisés « Producteurs de l'Oisans » (animation APA0)

« Il faut être disponible ici pour manger local, avoir le temps de faire le tour des fermes ou pouvoir être sur le marché le samedi. » Ludovic CAPELLI – Les Casiers de l'Oisans



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

# Focus sur la production agricole dans l'Oisans

## Autonomie alimentaire ?

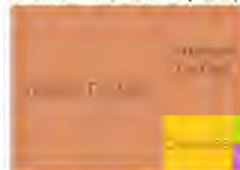
Si l'autonomie alimentaire d'un territoire, surtout en montagne, est difficile à envisager, il est intéressant de se pencher théoriquement sur les surfaces nécessaires pour nourrir la population. Elles constituent en effet une variable souvent méconnue et pourtant essentielle aux questions de résilience d'un territoire.

	Surfaces nécessaires pour nourrir la population de l'Oisans <i>Consommation: régime français moyen; consommation Bio actuelle (5% échelle France)</i>	La production en Oisans (2021) <i>(Sources: RPG 2017, INSEE)</i>	Scénario d'anticipation: évolution de la consommation et de la production sur le territoire <i>Consommation: Réduction de la consommation de produits animaux (-25%); 20% de produits Bio achetés (*EGALIM Restauration collective);</i>
	Surfaces théoriquement nécessaires (ha)	Surfaces réelles actuelles (ha)	Surfaces théoriquement nécessaires (ha)
Légumes	46	?	130
Fruits	42	0,09	100
Céréales et autres cultures	410	26,9	530
Élevage	3480	4450 (PP PT)	2300
<b>TOTAL</b>	<b>3970</b>	<b>4477 (hors alpages)</b>	<b>3060</b>
Emplois agricoles	140	70	130

L'évolution des comportements alimentaires est particulièrement rapide en ce début de XXIe siècle. Les préoccupations liées à la santé et à l'environnement jouent un rôle prépondérant. « Prêt à manger », « proximité », « naturalité » seront également des marqueurs forts pour les années à venir. Il est intéressant d'anticiper ces évolutions et ce qu'elles impliquent en terme de surfaces de production nécessaires. On voit ici à gauche, l'impact surfacique d'une évolution tendancielle dans un horizon de 10 à 15 ans.

Sources: cellule prospective Ministère de l'Agriculture 2017

### Surfaces nécessaires (2021)



### Scénario d'anticipation



## UNE BASE DE REFLEXION

3 970 ha sont nécessaires pour relocaliser 100% de l'alimentation de la CC de l'Oisans

- Une dépendance obligatoire du fait d'une SAU agricole trop réduite par rapport à la population ?
- Où sont situées les surfaces, les territoires dont nous dépendons ?
- Quels flux ? Quelles solidarités inter-territoriales ?
- A quelle échelle notre alimentation doit-elle se réfléchir ?
- Que voudrait dire « relocaliser » une partie de notre autonomie alimentaire ?
- Quels objectifs atteignables et souhaitables ? Selon quel modèle agricole ?
- Quelle offre alimentaire territoriale demain et quels liens avec les hausses saisonnières de besoins alimentaires ?

« Qu'est ce qu'une exploitation importante sur le territoire ? Doit-on vraiment raisonner avec les mêmes critères que dans le reste du département ? » Sonia COHN (CA38)

### Présentation de l'outil utilisé



PARCEL est un outil permettant d'évaluer les surfaces agricoles théoriques pour relocaliser l'alimentation sur un territoire, et ce en fonction de sa population. Par jeu de curseurs et de scénarios de changement de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires, il permet de se projeter dans des évolutions tendancielles et/ou souhaitables.

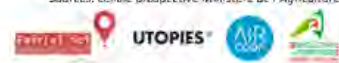
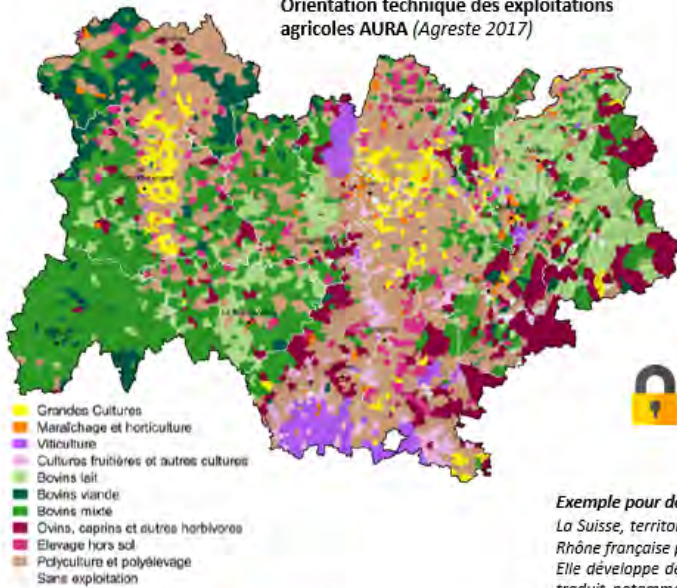


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la production agricole dans l'Oisans

### A quelle échelle réfléchir une relocalisation de l'alimentation sur l'Oisans?

Orientation technique des exploitations agricoles AURA (Agreste 2017)



### La Métropole de Grenoble, un grand voisin lui-même fortement dépendant alimentaires

Selon une étude menée par UTOPIES en 2017, l'autonomie actuelle de l'aire urbaine de Grenoble serait de 1,37%, soit la 66<sup>e</sup> place sur le 100 premières aires urbaines françaises.

A l'échelle du Projet Alimentaire inter-Territorial, la surface agricole utile est suffisante en théorie pour répondre aux besoins alimentaires du territoire. « Mais cette projection n'est que théorique, puisqu'elle impliquerait une restructuration profonde des filières locales » (Mélanie HOVAN, CA38)

De part sa diversité et sa capacité de production, l'échelle régionale semble être une échelle réaliste de réflexion quant à l'approvisionnement local du territoire

### Le verrou du foncier sur l'Oisans?

« On pourrait faire beaucoup de choses dans l'Oisans [divers types de production], mais le problème c'est l'accès au foncier. Essentiellement bloqué par la préfecture du fait c'est vrai des risques [inondations, avalanches] » Didier GIRARD, APAO



### Exemple pour donner à penser: la Suisse, championne de l'autonomie alimentaire

La Suisse, territoire de montagne par excellence, se sait dépendante alimentairement de ses voisins et notamment de la vallée du Rhône française pour l'importation de fruits. Elle développe depuis plusieurs années des relations commerciales avec des opérateurs publics et privés de cette zone. Cela s'est traduit notamment par l'implantation d'une antenne de l'institut de l'agriculture biologique suisse (FiBL) dans la Drôme afin d'appuyer directement le développement de la production biologique.

Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la transformation agroalimentaire dans l'Oisans

### L'abattoir de Bourg d'Oisans, outil structurant pour les filières et le territoire



En quelques chiffres:

- 34 utilisateurs réguliers
- 61 tonnes sur 2020, essentiellement des ovins
- 52 bovins/an
- 6 porcs/semaines
- 1 pic d'activité : la redescente d'alpage (septembre)
- 1 des 2 seuls Ateliers de Transformation Collective du département

A dire d'acteurs, la reprise de la gestion par la CCO en 2019 a permis de lisser la gouvernance: d'un côté en soulageant les anciens producteurs gérants, de l'autre en levant toute ambiguïté quant à la gestion.

3 projets en réflexion:

- ✓ une extension pour un atelier steak hachés et saucisserie;
- ✓ une collaboration avec une boucherie locale;
- ✓ la mise en avant de produits au titre de l'abattoir lors de marchés

« Nous sommes également passés de 1 boucher à 4 via notre prestataire Performance Boucherie (La Mûre). Nous avons considérablement gagné en volumes. [...] Aujourd'hui notre boucher peut vraiment s'adapter aux besoins de l'éleveur et proposer ainsi des colis de différents kg. » Coralie Argentier - gestionnaire



- Une dynamique intéressante autour de l'artisanat de bouche sur le Bourg d'Oisans.

Ex:

- ✓ installation d'un boucher (2021),
- ✓ 2 brasseries artisanales (dont 1 labellisé ts'here),
- ✓ fabrication de pâtes fraîches

- Identifié lors d'études précédentes, le besoin de faire connaître les artisans du territoire reste d'actualité.

- Des dispositifs départementaux et régionaux non mobilisés à ce jour par les entreprises du territoire

Ex : CMA38: optimisation des flux (matières premières, énergie, invendus, etc.), ARIA : « circuit court industriel », Coopération Agricole « Cap Energie », etc.



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la distribution

1. Une offre alimentaire particulièrement concentrée sur le Bourg d'Oisans, les 2 Alpes et l'Alpe d'Huez.
2. Les grandes et moyennes surfaces du territoire réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaire auprès de la clientèle touristique.
3. Une compétitivité forte des GMS de la métropole grenobloise vis-à-vis de la population locale, facilité par le développement du « drive »

« Nous sommes ouvert à l'année avec 80% de clientèle touristique [...]. Environ 40% de la clientèle locale s'approvisionne complètement chez nous et 60% pour de l'appoint. » Sherpa Les 2 Alpes

« Les gens d'ici descendraient une fois par semaine faire le gros de leur course sur Grenoble. Ici c'est pour l'appoint quotidien. » Elody FRANCOIS - Casino

=> En 2019, la CCI 38 estimait que 72% des achats alimentaires se faisaient en grandes et moyennes surfaces (GMS) sur le département

Les casiers de l'Oisans: du local 24/24 7J/7

- Une offre venant combler le déficit d'offre et d'accessibilité en produits ultra-locaux
- Une solution venant pallier l'absence de dynamique commerciale collective des producteurs du territoire
- Co-construction des prix finaux avec la production, malgré une gouvernance privée

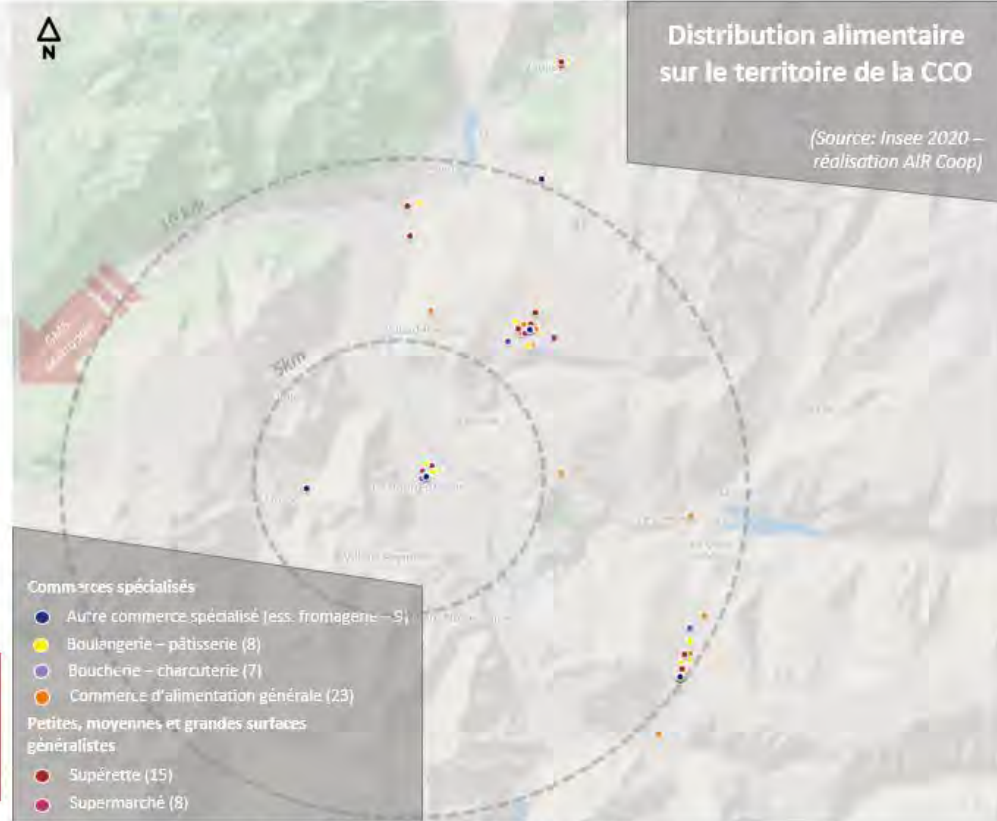


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la distribution



L'évolution de l'acte d'achat en Isère en quelques points clés ...

- Une révolution numérique en cours:
  - ✓ Plus d'un ménage sur quatre (28 %) déclare faire des achats sur Internet au moins une fois par mois.
  - ✓ Des consommateurs nomades : 29 % consultent Internet pour s'informer et 14 % d'entre eux réalisent déjà des achats sur ordinateur, smartphone ou tablette
- Sur Grenoble Métropole, 39% du budget est consacré à l'alimentaire contre 20% au national.
- Le prix constitue le principal frein à une alimentation saine et durable.
- 30% des ouvriers grenoblois déclaraient en 2019 ne jamais acheter de produits locaux, 34% pour les produits bio.

(Sources: CCI38, Let's Food Cities)

... à interroger sous le prisme du territoire de la CCO



- A dire d'acteurs, la commande en ligne et notamment le système de drive auprès d'enseignes situées en dehors du territoire connaissent une forte augmentation. Les habitants optimisent ainsi leur déplacement sur la métropole grenobloise en limitant le temps dédiés aux courses alimentaires.
- Les prix pratiqués par les commerces « du bas », notamment drive, sont particulièrement compétitifs par rapport aux prix pratiqués sur le territoire de l'Oisans (de -7% à -40% constatés sur MDD et marques nationales).  
Reste toutefois des questions d'accessibilité à ces commerces tant pour des raisons de temps, de coût et de capacité de déplacement.

En milieu rural, une aire d'habitation située à plus de 1,6 kilomètres d'un point de vente proposant des produits frais et diversifiés est appelé « désert alimentaire » (Bricas et al, 2015). Bien que ce concept soit encore au stade de la recherche en France, l'accès physique de la population à une alimentation saine et nutritive est à interroger sur la CCO. Certains hameaux et villages étant parfois situés à plus de 10km du premier magasin.



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Restauration hors domicile

- Une couverture très large du territoire en restaurants dits **traditionnels**, notamment du fait d'établissements d'altitudes. Ces établissements font notamment appel à des services de livraisons et complètent leurs approvisionnement auprès des GMS à proximité pour les produits fruits et légumes.

« Nous travaillons aussi avec les restaurants, soit entre 15 et 20 comptes professionnels. Ce n'est pas de l'appoint » Sherpa 2 Alpes

« Pour les produits frais, nous allons au Carrefour Market ou au Spar » Pizzeria de l'Eau d'Olle

- Une concentration importante en **restauration rapide** avec plus de 85 établissements. Cela représente plus de **7,9 pour 1000 habitants** (pour comparaison: Grenoble 4,9 pour 1000; CCCMA 2 pour 1000). Bien que cet indicateur puisse être tempéré par la prise en compte de la fréquentation touristique, cette offre n'en reste pas moins accessible économiquement et géographiquement pour la population locale.

Pour rappel:

- ⇒ La fréquentation des fast food a doublé en France entre 2006 et 2014 (ANSES, 2021)
- ⇒ Un fast food à moins de 3km de chez soi augmente le risque de maladie cardiovasculaire de 13 à 17% (EJPC, 2018)

## Restauration hors domicile sur le territoire de la CCO

(Source: Insee 2020 – réalisation AIR Coop)

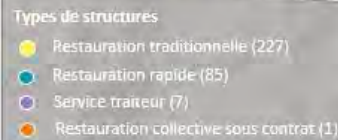


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans



## Focus sur la logistique

Un enjeu commun aux acteurs de la transformation et de la distribution

- › Un maillon **coûteux** pour les producteurs indépendants. La rentabilité dépend de la capacité des acteurs à mutualiser les outils et massifier les flux.
- › Une étape qui peut peser sur la **facture environnementale** (problématique du dernier kilomètre)
- › La logistique est un **métier à part entière** (métier des grossistes et logisticiens). La difficulté pour les producteurs pour adresser la restauration collective, les points de ventes locaux réside aussi dans leur capacité à l'assurer (points de vente multiple, capacité à livrer à temps différents points ayant les mêmes exigences, capacité à s'adapter...)

« Il est essentiel d'écourter, de faciliter cette fonction d'approvisionnement (factures, prise de commandes etc.) [pour les restaurateurs]. Il y a quelques choses à faire avec les acteurs du MIN pour monter des matières premières et pourquoi pas redescendre de l'Oisans des produits transformés. » Isabelle PELLETIER – CMA38



Exemples de produits typiques de la gastronomie iséroise, drômoise et haute-alpine fabriqués en unités de transformation à Gap et proposés surgelés par la société Prenot Guinard.

### Acteurs nationaux identifiés sur le territoire de la CCO



« C'est une vraie problématique de se faire livrer par nos fournisseurs hors saison » Vladimir TELETCHKAN – Restaurant Le Trappeur

### Acteurs régionaux identifiés sur le territoire de la CCO



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la restauration collective.

Villes	Types d'établissements	Cuisines	Nbre ½ pensionnaires	Atteinte EGALIM
Allemond Le Bourg d'Oisans Livet Gavet	Maternelles et primaires	Cuisine centrale : Vercors Restauration SPL (Fontaine)	/	25% des produits dont 20% bio
L'Alpe d'Huez	Maternelle et primaire	Cuisine centrale	~180	Démarche locale, Quid des volumes?
Les 2 Alpes	Maternelles et primaires	Cuisine autonome	/	20% de bio
Le Bourg d'Oisans	Collège des 6 vallées	Cuisine autonome	~370	Entre 20 et 30% de bio /ou local /ou label



Menu mensuel Vercors Restauration, mai 2021: chaque repas inclut au moins un produit local et ou un produit sous label. Poisson 100% MSC (pêche durable)

De premières actions en faveur d'une alimentation durable et de l'anti-gaspillage au sein du Collège des 6 vallées

- Les actions anti-gaspillage sont menées essentiellement au niveau des cuisines: préparation du nombre de repas au plus juste
- Mise en place d'une « commission menus », incitant les élèves à prendre part mensuellement à la conception des menus

Une méconnaissance pointée des producteurs locaux, notamment par l'absence de plateforme de référencement au niveau départemental

« Nous essayons de travailler au maximum en local, bio et label. Nos commandes, notamment au sein des marchés publics vont dans ce sens. Mais avec un coût assiette à 1,51€ ce n'est pas évident » Mme Enckel - Collège des 6 vallées



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la consommation

Quelques éléments clés sur l'évolution des comportements alimentaires en France



Sources : Etude PwC 2017, Nielsen 2017 sur la grande consommation en France, Agence Bio, Kantar World Panel 2013, FranceAgrimer



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans



## Focus sur la consommation

### Quelques éléments clés sur l'évolution des comportements alimentaires en France

Impact direct de la mondialisation mais également de l'accélération de nos sociétés, notre régime alimentaire a connu de profondes évolutions.

Explosion de la consommation de **plats préparés** entre 2007 et 2015



Essor de la livraison de repas à domiciles

de 2kg de sucre par an et par personne au 19<sup>e</sup> siècle à **39kg** aujourd'hui

En 1960, les ménages consacraient 35% de leur dépense à l'alimentation... contre seulement **21%** en 2018

Sources: C. Fischler, DUALINE, ANSES INCA3

### ASSIETTE MOYENNE JOURNALIERE D'UN FRANÇAIS

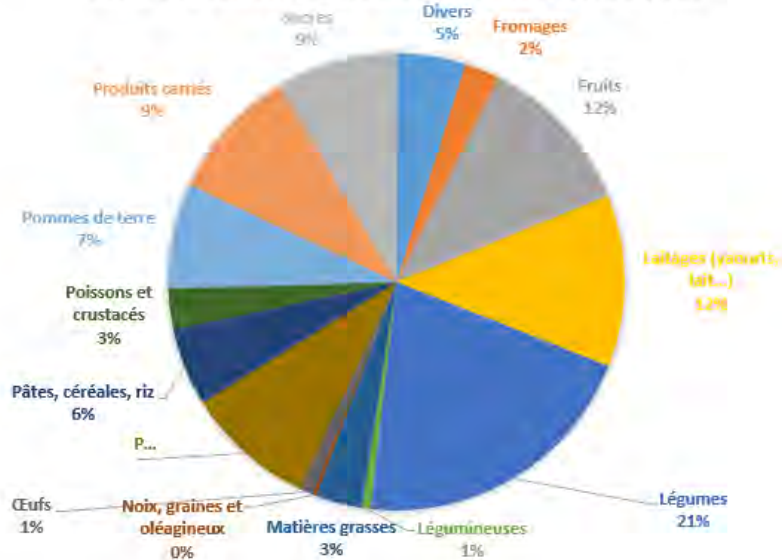


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la consommation

### Quelques éléments clés sur l'évolution des comportements alimentaires en France

Les allégations nutritionnelles et les préoccupations environnementales jouent désormais un rôle certain dans les évolutions à venir de nos régimes alimentaires

**-12%** de la consommation de viande en 10ans !

**34%** de français se déclarent « flexitariens » (végétariens occasionnels)

**+30%** de produits végétaux vendus

La **Commission EAT-Lancet** a réuni 19 commissaires et 16 co-auteurs provenant de 16 pays différents et dotés d'expertise dans divers domaines dont la santé humaine, l'agriculture, les sciences politiques et environnementales. **Ses recommandations:**

**Augmenter sensiblement :**  
Légumes, produits laitiers, œufs

**Augmenter considérablement :**  
Fruits (+40%)

**Changement radical :**  
Légumineuses (x10) ; les noix, graines et oléagineux (x16)

**Diminuer :**  
Poissons et crustacés (-22%)

**Diminuer drastiquement :**  
Produits carnés (-63%) ; Sucres (-71%)

### ASSIETTE IDEALE POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT (EAT-LANCET)

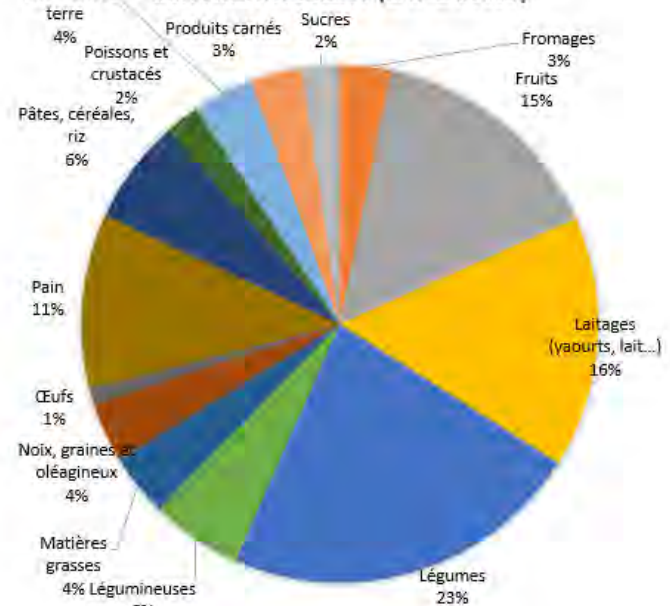


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la consommation

Les données publiques disponibles ne permettent pas d'approcher précisément l'offre alimentaire de la CCO en volumes. Il est toutefois possible d'affirmer que l'autonomie alimentaire du territoire est faible. A titre d'exemple, la viande est avec environ 61t, l'une des productions 1<sup>ère</sup> du territoire. Elle ne représente à peine que 14% des besoins actuels (39% dans un scénario EAT)

### Evolution des volumes consommés à l'échelle de la CC de l'Oisans selon un scénario « EAT-Lancet »

Dans les faits, l'évolution de l'assiette moyenne d'un habitant de l'Oisans pourrait avoir des répercussions profondes sur les besoins d'approvisionnement du territoire.

Comme le montre le graphique ci-contre, les besoins du territoire pourraient :

- augmenter drastiquement en noix, graines et oléagineux (*opportunité: AOP Grenoble, 2<sup>ème</sup> appellation française en terme de volumes, menace: concurrence sur la ressource à prévoir*) ainsi qu'en légumineuses (*opportunité: au cœur du Plan de relance 2020, 55 M€*)
- Augmenter la consommation de fruits (*opportunité: petits fruits?*), de laitages et légumes (*opportunité: dynamique de porteurs de projets*),
- Diminuer fortement la consommation de viandes (*menace directe pour nombreux d'EA du territoire; opportunité: « moins mais mieux », labels*), diminuer la consommation de sucres

### Consommation alimentaire CC Oisans et évolution possible (tonnes)

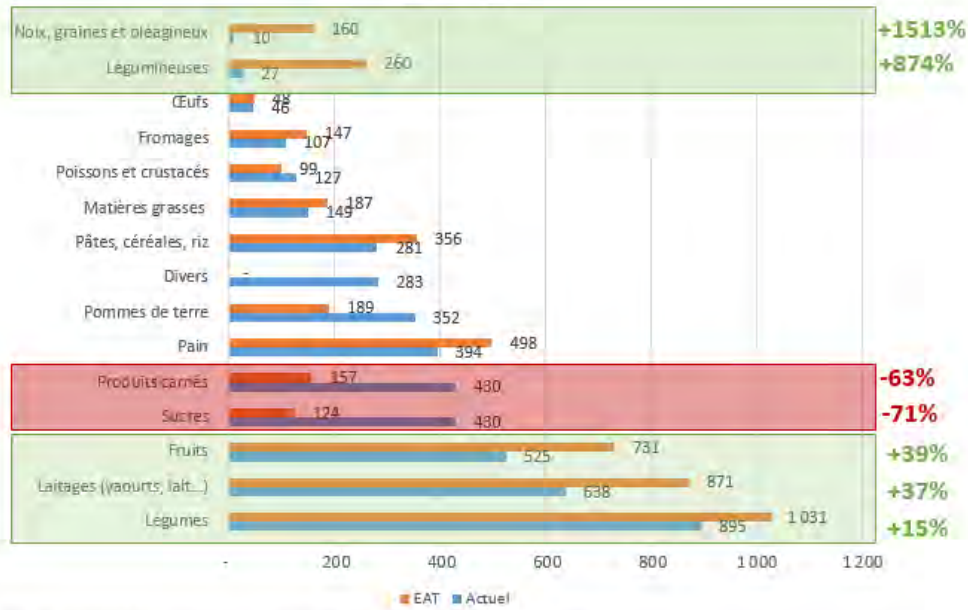


Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## Focus sur la consommation

« Il y aurait visiblement plus de 1000 personnes sous le seuil de pauvreté sur le territoire. [...] Comment font celles qui ne peuvent pas ou plus difficilement se déplacer? » Michelle PELLETIER – Secours Populaire de l'Oisans.



### Précarité alimentaire sur le territoire de la CCO

Le **taux de pauvreté est de 10,9% sur la CCO**, soit un peu plus de 1160 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, contre 11,6% sur le département. Ce chiffre atteint 13,7% chez les 40 – 49 ans. (Source: Insee 2020)

Dans le cadre du « Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire », le département de l'Isère expérimente depuis 2013 un outil de cartographie interactive. Ce dernier localise les structures d'aide alimentaire en recherche de dons et indique les entreprises donatrices.

A ce stade ce dispositif n'est pas utilisé sur l'Oisans, les actions étant concentrées géographiquement sur Bourg d'Oisans et sur un nombre restreint d'acteurs. **Les actions de collecte sont elles concentrées sur le supermarché Casino.**

Il est noté par les associations d'aide alimentaire une **modification des profils des bénéficiaires** du fait du COVID et de la fermeture des domaines skiabiles 2020/21: moins de saisonniers habitant temporairement le territoire (auraient quitté le territoire), plus de familles monoparentales et de professionnels dépendants du ski (ESF).

Avec une cinquantaine de bénéficiaires en 2021, le taux de prise en charge des plus modestes est particulièrement bas : environ **4,3% de la population de la CCO vivant sous le seuil de pauvreté bénéficie d'un service d'aide alimentaire** (Métropole de Grenoble: 11%)

A noter également, un phénomène de concurrence sur les dons de produits alimentaires frais et/ou périssables, accentué notamment par le développement d'épicerie solidaires sur la métropole grenobloise venant s'approvisionner jusque sur le territoire de la CCO.

« L'alimentation est une variable d'ajustement lorsque le budget des ménages est serré. Le prix devient alors le premier critères d'achat, bien avant celui de la qualité. » (N.Bricas 2016)

	Ecart au national - Salaire net hor. moy des femmes (€)	Ecart au national - Salaire net hor. moy des hommes (€)
Ensemble	-1,3	-1,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	-5,1	-8,1
Professions intermédiaires	-0,1	0,2
Employés	0,3	0,5
Ouvriers	1,4	1,8

Source : Insee, Bases Tous salariés - 2018



On compte aujourd'hui **0,93 jardin familial pour 10 000 habitants sur l'Oisans** (Grenoble: 1,4 pour 10 000)

La production alimentaire domestique joue un rôle important dans la résilience alimentaire d'un territoire. Il est estimé qu'elle représentait jusqu'à 40% de la consommation totale d'un territoire en 1960 (M. Marie, 2015). Faciliter l'accès à la terre pour les plus modestes est un levier intéressant pour les territoires, notamment dans un contexte de tension foncière forte.



Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans

## ATOUS

- Une **résilience certaine des EA en termes de commercialisation**, 65 % de producteurs en circuits courts +VD, contre 45% en Isère
- Une **dynamique positive pour l'abattoir** de Bourg d'Oisans, outil structurant pour les filières (34 utilisateurs réguliers et 61t en 2020)
- **Des établissements en chemin par rapport aux objectifs EGALIM** (50% de produit de qualité dont 20% bio)
- Une **offre de restauration couvrant largement le territoire**

## FAIBLESSES

- **Un territoire fortement dépendant alimentaires** (prod. viandes = env. 14% des besoins)
- Une **faible dynamique de conversion bio** (0,38% SAU Bio contre 8,78% en Isère)
- **Pas de dynamique collective de commercialisation** alors que le besoin de faire connaître les produits du territoire persiste
- Des **prix et méthodes de ventes pratiqués par les commerces du bassin grenoblois** particulièrement compétitifs
- Une **concentration importante en restauration rapide** (7,9 pour 1000 habitants, Grenoble: 4,9 pour 1000)
- Des **situations inégales d'accès sur le territoire à une alimentation saine et nutritive**
- Un **taux de prise en charge des plus modestes particulièrement bas**, 4,3% de la population de la CCO vivant sous le seuil de pauvreté bénéficie d'un service d'aide alimentaire Grenoble: 11%)

- Des **initiatives privées de mise en avant des productions oisanes**, une dynamique intéressante autour de l'artisanat de bouche sur le Bourg d'Oisans
- **Des dispositifs départementaux et régionaux non mobilisés à ce jour** par les entreprises du territoire

- Des problématiques logistiques qui pourraient s'aggraver pour les professionnels des métiers de bouche, notamment des **difficultés de livraisons hors-saison**
- Des **évolutions de la consommation qui pourraient directement menacer les productions en place** (produits carnés), et **creuser encore la dépendance alimentaire du territoire** dans un contexte incertain de concurrence sur la ressource (noix, oléagineux, légumineuses)

## OPPORTUNITES

## MENACES



*Schéma de développement économique, agricole et sylvicole sur le territoire de l'Oisans – Juin 2021*



Aiguille Dibona, Saint-Christophe-en-Oisans, France  
Photo by Sophie The Lava Yogs on Unsplash



UTOPIES®



## Diagnostic sylvicole



Fair[e] Ici ! 334 Route de Montmay l'Etang, 69 430 Quincié en Beaujolais – 06 24 73 17 85 –  
lecomte@faireici.com

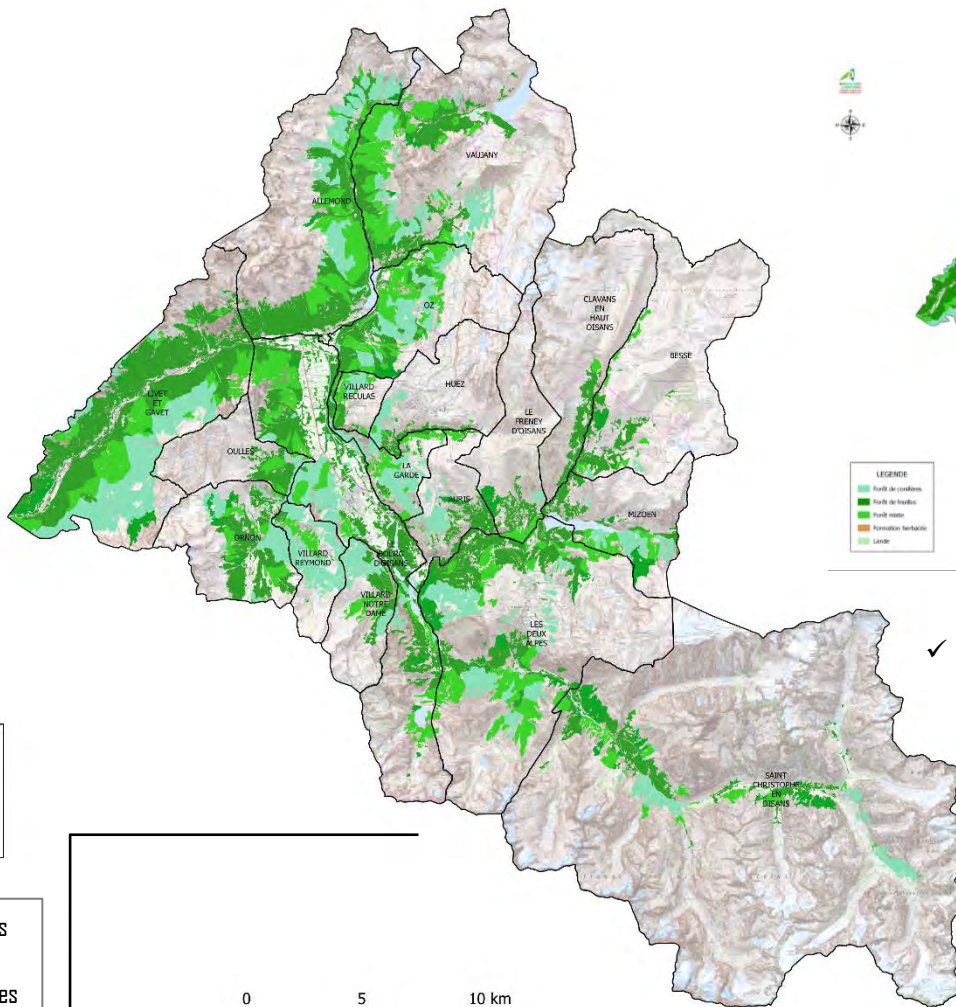
EUURL VLC – Vincent Lecomte Conseil au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS Villefranche-Tarare sous le N°850 013  
897 00010

La marque FAIR[E] ICI est membre du 1% for the Planet et à ce titre reverse 1% de son chiffre d'affaires à des associations environnementales

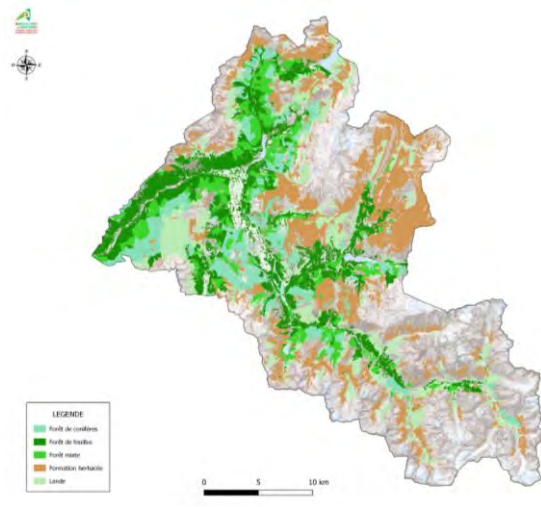
# Schéma de développement sylvicole

## Synthèse diagnostic (septembre 2021)

### Identification de la ressource forestière « exploitable »



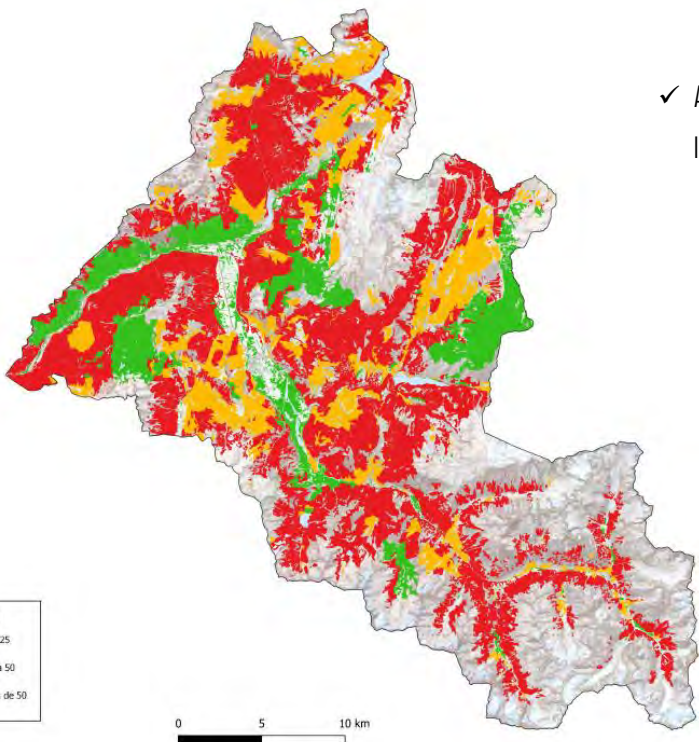
Carte des boisements



Localisation des boisements à recroiser avec les pentes

- ✓ 21 943 ha de bois (landes et formations herbacées exclues) soit 40 % du territoire
- ✓ 27 % de résineux (5 926 ha)
- ✓ 48% de feuillus (10 629 ha)
- ✓ 25 % de forêts mixtes (5 388 ha)

IGN  
 110 80 - AIRA-SIS013 - projet 382021/001 - Stratégie agricole  
 Oisans 2021 - Stratégie agricole Oisans Forêt  
 IGN 110 80 - 100 Paris  
 IGN 110 80 - 100 Paris  
 Représentation infographique



Carte des pentes

- ✓ Afin de sectoriser la ressource forestière mobilisable sur l'Oisans, la localisation des boisements à été recroisée avec le critère pente :
  - ✓ Les pentes supérieures à 50 % revêtent un caractère discriminant (la ressource forestière y est rendue inexploitable par des « moyens classiques »)
  - ✓ Les pentes comprises entre 25% et 50% constituent un critère de hiérarchisation puisque sur ces secteurs la ressource forestière y est exploitable mais implique la mobilisation de moyens techniques et financiers importants.
  - ✓ Les pentes inférieurs à 25 % constituent un critère de choix, compte-tenu que sur ces secteurs la ressource forestière peut y être rendue facilement exploitable.



IGN  
 110 80 - AIRA-SIS013 - projet 382021/001 - Stratégie agricole  
 Oisans 2021 - Stratégie agricole Oisans Forêt  
 IGN 110 80 - 100 Paris  
 IGN 110 80 - 100 Paris  
 Représentation infographique

# Schéma de développement sylvicole

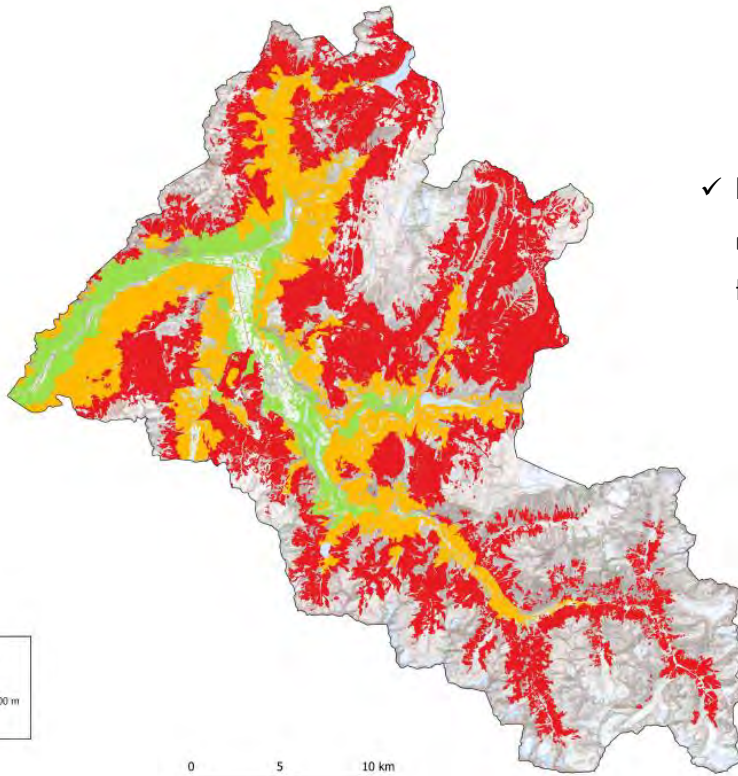
## Synthèse diagnostic (septembre 2021)

### Identification de la ressource forestière « exploitable »

- ✓ 13 953 ha de bois situés sur des secteurs < 50 % de pente
- ✓ 6 388 ha de bois situés sur des secteurs < 25 % de pente, soit 29% de la ressource forestière du territoire

Localisation de ces gisements forestiers potentiellement « mobilisables » avec l'altitude

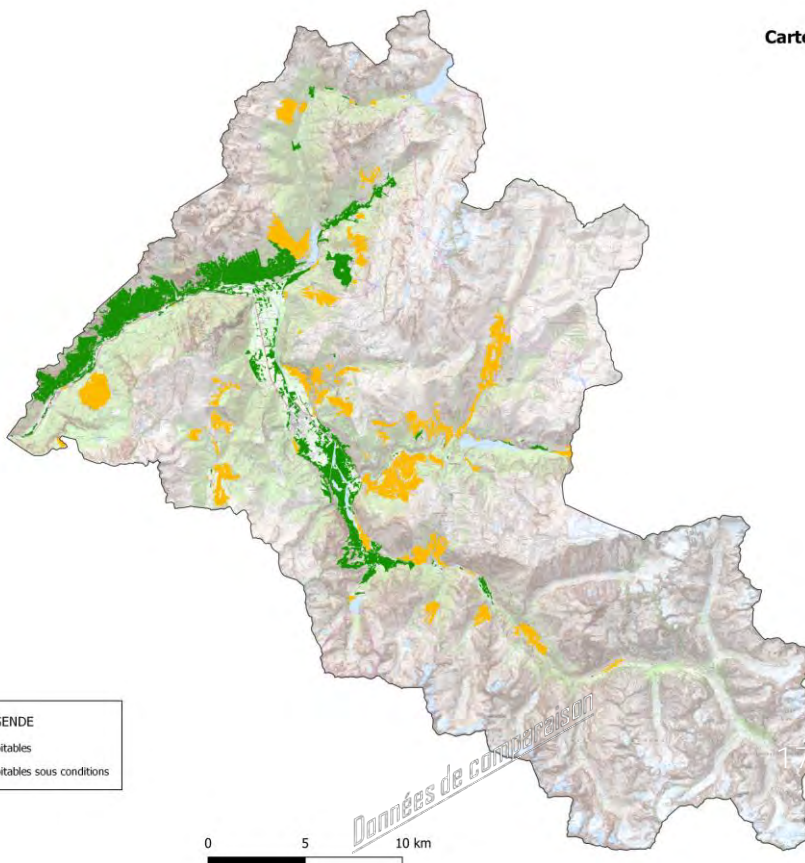
Carte des altitudes



- ✓ La localisation de la ressource forestière « accessible » (pentes < 50%) est ici corrélée avec l'altitude des boisements afin d'en déterminer la facilité de mobilisation :

- ✓ Secteurs boisés supérieurs à 1 600 m (55% des boisements)
- ✓ Secteurs boisés compris entre 1 000 et 1 600 m (33% des boisements)
- ✓ Secteurs boisés inférieurs à 1 000 m (12 % des boisements)

Carte des boisements exploitables



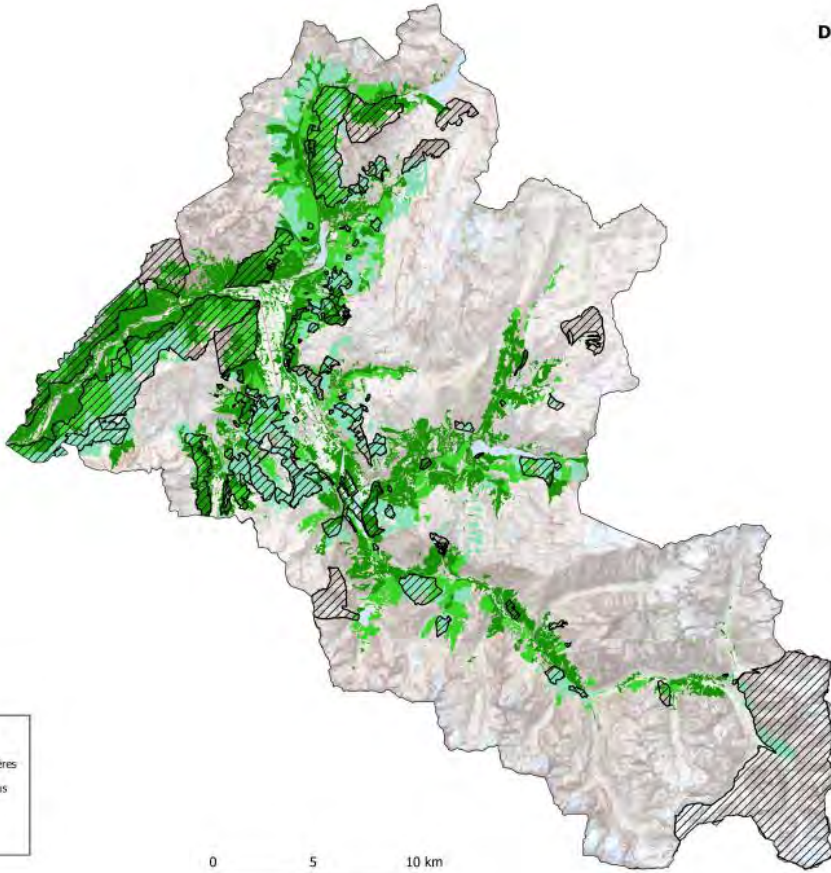
- ✓ Les boisements de pentes faibles (<25 %) et inférieurs à 1 600 m d'altitude sont considérés comme une ressource potentiellement exploitable : **soit 3 162 ha soit 14 % des boisements**
- ✓ Les boisements compris entre 25 et 50 % de pente et inférieurs à 1 600 mètres d'altitude sont considérés comme plus difficilement mobilisable (à des coûts raisonnables) : **soit 2 701 ha soit 12 % des boisements**

# Schéma de développement sylvicole

## Synthèse diagnostic (septembre 2021)

### Forêt privée / Forêt « publique »

#### Domaine forestier public



- ✓ La forêt publique, ressource directement mobilisable, représente 35 % des surfaces effectivement boisées soit 7 715 ha
- ✓ La forêt privée représente 14 228 ha soit ~ 2/3 des surfaces boisées de l'Oisans

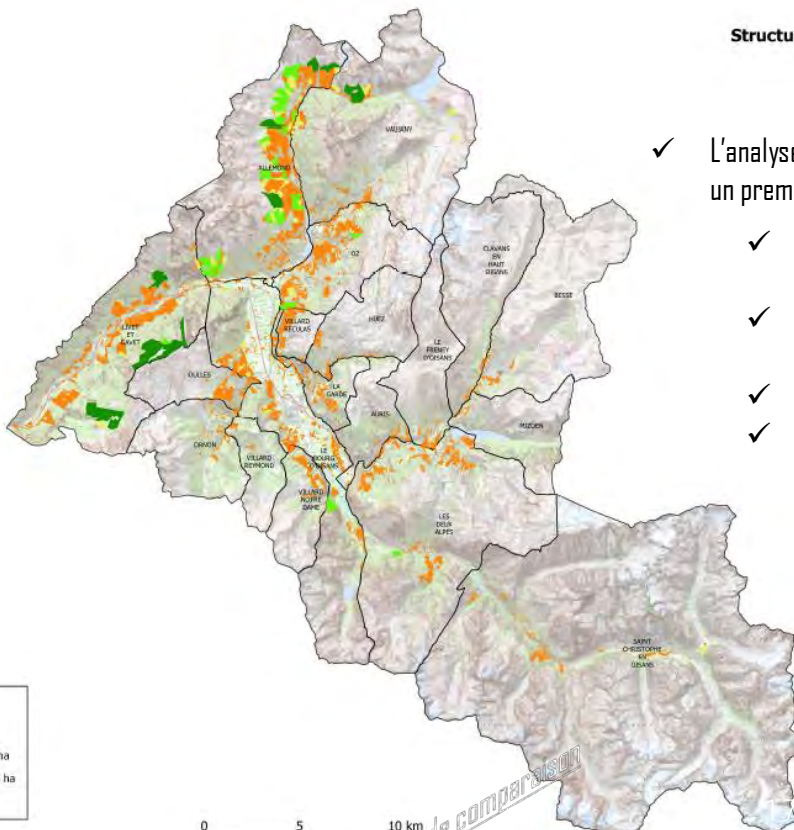


0 5 10 km



### Analyse de la structure des parcelles boisées de la forêt privée

#### Structure des parcelles boisées privées



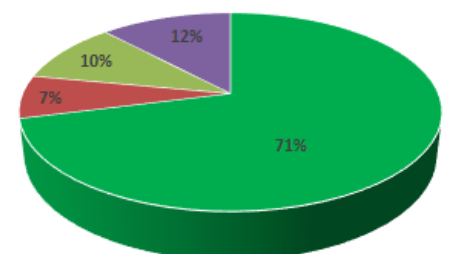
- ✓ L'analyse du potentiel « d'exploitabilité » de la forêt privée passe par un premier filtre lié à la taille des parcelles :
  - ✓ Parcelles < 4 ha : non considérées comme massif forestier (critère discriminant)
  - ✓ Parcelles comprises entre 4 et 10 ha (seuil à partir duquel mise en place d'un document de gestion durable)
  - ✓ Parcelles comprises entre 10 et 25 ha
  - ✓ Parcelles supérieures à 25 ha



0 5 10 km

Données de comparaison

#### Analyse de la taille des parcelles boisées privées



< 4 ha Entre 4 et 10 ha Entre 10 et 25 ha > 25 ha

# Schéma de développement sylvicole

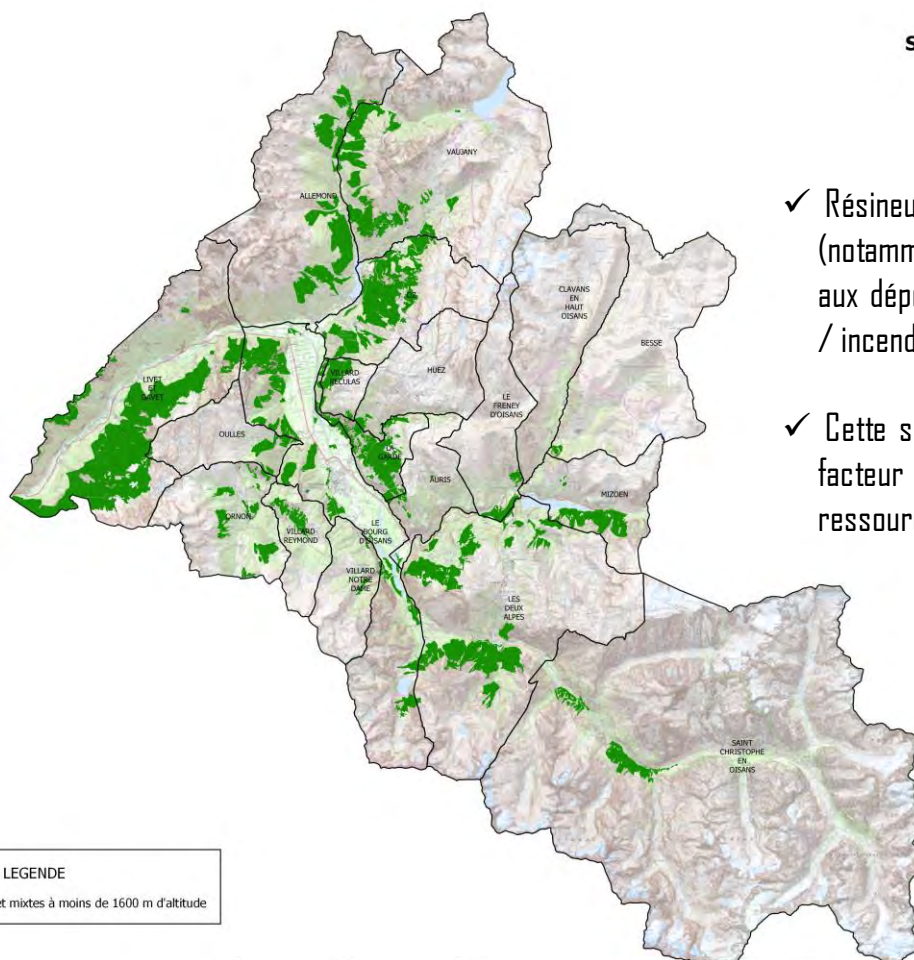
## Synthèse diagnostic (septembre 2021)

### Analyse de la structure des parcelles boisées de la forêt privée

- ✓ L'analyse du potentiel « d'exploitabilité » de la forêt privée passe par un second filtre lié à la « dureté foncière » sous l'angle du nombre de propriétaires pour une même parcelle. Cette analyse est faite pour les parcelles > 4 ha, potentiellement retenues pour constituer des gisements forestiers mobilisables :
  - ✓ 13 062 ha constitutifs de **parcelles boisées avec plus de 3 propriétaires soit 65 %**
  - ✓ 7 075 ha constitutifs de **parcelles boisées avec moins de 3 propriétaires soit 35 %**

Ainsi, 2 184 ha de parcelles boisées, soit 10 % des bois, sont potentiellement mobilisables (ressource forestière accessible et offrant un caractère « peu morcelé »)

### Analyse de la sensibilité des boisements aux dépérissements



Sensibilité des boisements

- ✓ Résineux particulièrement sensibles (notamment sur les versants sud < 1 600 m) aux dépérissements (maladies / ravageurs / incendies)
- ✓ Cette sensibilité constitue d'autant plus un facteur de nécessité de gestion de la ressource forestière

LEGENDE

Forêt de conifères et mixtes à moins de 1600 m d'altitude

0 5 10 km

Données de l'IGN



© IGN - Cartographie - 13/09/2021  
IGN - ED - AURA/GIG03 - projet/02/02/001 - Stratégie agricole  
Céline/02/02 - Stratégie agricole - Copie PRR/02  
SIGRICH - IGN Paris  
SITA/SI  
Reproductions interdites



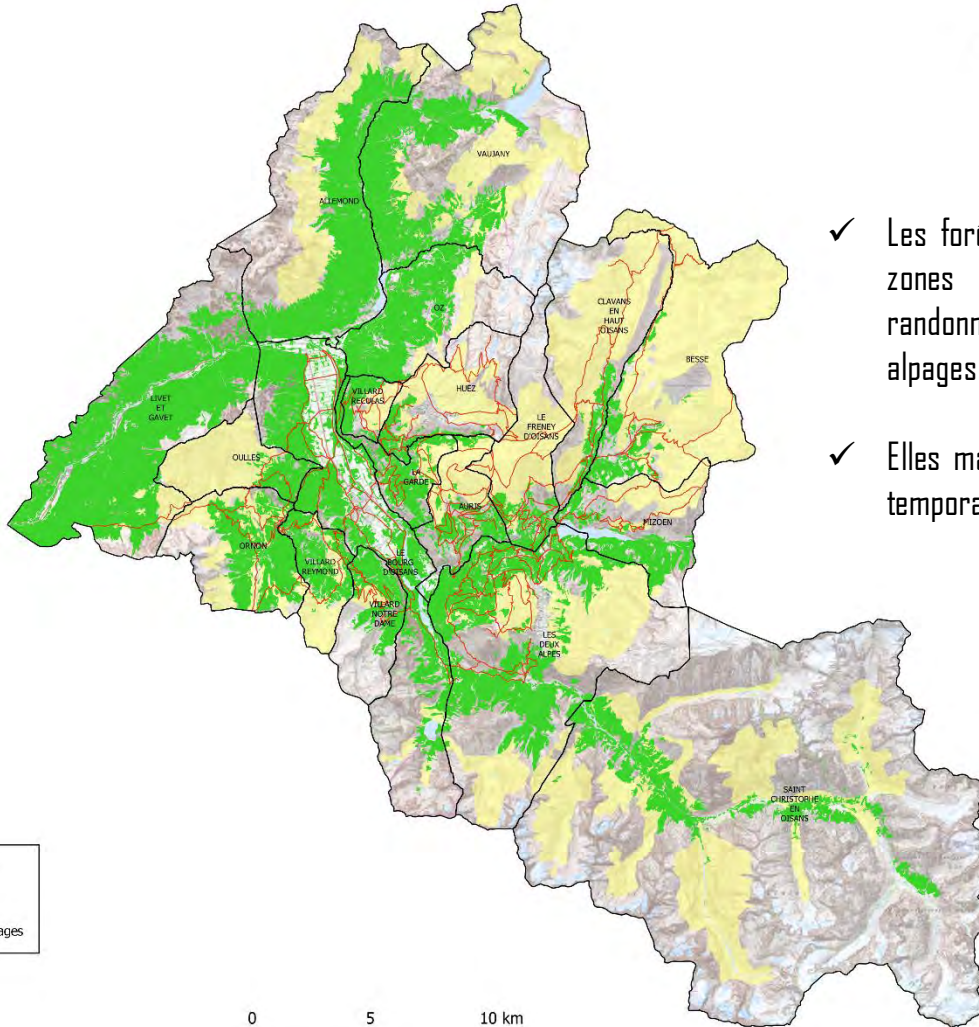
# Schéma de développement sylvicole

## Synthèse AFOM

### Ressource forestière et usagers du sols



#### Le partage de l'espace



- ✓ Les forêts de l'Oisans constituent des zones de passages (sentiers de randonnées) et de transit vers les alpages.
- ✓ Elles matérialisent des zones d'accueil temporaires de flux touristiques.

LEGENDE	
	PDIPR
	Secteurs d'alpages

# Schéma de développement sylvicole

## Synthèse AFDM

### Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une diversité d'essences (résineux / feuillus)</li><li>2. 35 % de forêt publique (connue, gérée, suivie..)</li><li>3. Bois de qualité « montagne »</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une ressource difficilement mobilisables (relief, morcellement de la propriété privée..)</li><li>2. Sensibilité aux ravageurs</li><li>3. Une non appropriation des enjeux forestiers</li><li>4. Morcellement des parcelles</li></ol>
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Des outils existants (desserte, AFP en cours...)</li><li>2. Reprise du marché des bois tourné vers des produits locaux</li><li>3. Un actionnement par la CCO « d'outils » complémentaires :<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place d'une stratégie de développement sylvicole,</li><li>- mise en œuvre du SCoT de l'Oisans ayant vocation à articuler les différentes politiques en matière d'habitat, d'aménagement, d'environnement et de paysages et possibilité d'y intégrer un programme d'actions (dont actions sur la forêt)</li></ul></li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Changement climatique et risques induits d'incendies dans le cadre des épisodes chauds</li><li>2. Conflits d'usage (en lien avec la fréquentation touristique)</li><li>3. Filière forestière peu structurée</li><li>4. Fermeture des paysages, préjudiciables pour le territoire touristique de vues et de perspectives qu'est l'Oisans</li><li>5. Fermetures en proximité de zones urbaines qui peuvent être préjudiciables au maintien de l'urbanisation dans certains hameaux</li></ol>